

UNIVERSITE DE OUAGADOUGOU

**FACULTE DES LANGUES, DES LETTRES,
DES ARTS, DES SCIENCES HUMAINES
ET SOCIALES
(F.L.A.S.H.S)**

**DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE
OPTION : RURALE**

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort Nous Vaincrons !

MEMOIRE DE MAITRISE

**APTITUDES PAYSANNES A LA GESTION DES
TERROIRS A KAIBO-NORD
(PROVINCE DU ZOUNDWEOGO)**

Présenté par:
TRAORE Paul

Sous la direction de:
Tanga Pierre ZOUNGRANA
Maître-Assistant

Année Universitaire
1996-1997

DEDICACE

*A la mémoire de notre père TRAORE Sy et de notre mère
TRAORE Gnifinda, disparus.*

A notre oncle TRAORE Pénègué

A nos frères et soeurs

A tous nos parents.

TABLE DES MATIERES

	Page
RESUME ET MOTS CLES.....	6
REMERCIEMENTS.....	7
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	9
INTRODUCTION GENERALE.....	10
I- OBJECTIFS.....	11
II- METHODOLOGIE.....	12
PREMIERE PARTIE : STRUCTURATION SPATIALE	
ET CARACTERISTIQUES DU MILIEU.....	16
CHAPITRE I : STRUCTURATION DE L'ESPACE PROVINCIAL	
ET PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE.....	17
I- L'AVV DANS LE ZOUNDWEOGO.....	18
II- LA GESTION DES TERROIRS DANS LE ZOUNDWEOGO.....	22
III- LA ZONE D'ETUDE ET LES VILLAGES ECHANTILLONS.....	25
CHAPITRE II : LE MILIEU PHYSIQUE.....	27
I- UNE VALLEE DE VERTISOLS LITHOMORPHES.....	27
A- Les glacis.....	27
B- Les bas-fonds.....	28
II- DES PLUIES MAL REPARTIES MAIS SUFFISANTES.....	28
III- DES RESSOURCES VEGETALES EN DESTRUCTION RAPIDE...	30
A- Un vaste parc.....	31
B- Des lambeaux de savane.....	31
C- Des pâturages insuffisants.....	31

IV- LE NAKAMBE ET SES AFFLUENTS.....	32
CHAPITRE III : LE MILIEU HUMAIN	33
I- LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES.....	33
II- UNE DIVERSITE DE GROUPES HUMAINS.....	33
A- Une population autochtone.....	36
B- Des colons AVV.....	36
C- Des migrants spontanés agricoles.....	40
D- Des éleveurs transhumants.....	42
III- LES RAPPORTS SOCIO-ECONOMIQUES.....	44
A- Une intégration entre migrants et autochtones mossi.....	44
B- Une collaboration tendue entre autochtones bissa et migrants mossi.....	44
C- Des agriculteurs inquiets de l'invasion pastorale.....	45
 DEUXIEME PARTIE : L'EXPLOITATION TRADITIONNELLE ET L'UTILISATION DES RESSOURCES.....	 46
 CHAPITRE IV : LES SYSTEMES DE PRODUCTION TRADITIONNELS.....	 47
I- LES TECHNIQUES DE PRODUCTION AGRICOLE.....	47
A- L'équipement agricole.....	47
1- L'outillage traditionnel.....	47
2- Les équipements modernes	48
3- Les animaux de trait	48
B- Les intrants agricoles.....	49
1- Les produits phytosanitaires	49
2- Les fertilisants.....	49
3- Les semences sélectionnées	50
C- Les méthodes culturales.....	50
1- La préparation des champs.....	50
2- Le semis en ligne	51

3- Le sarclage	51
4- Le buttage	51
5- L'association de cultures.....	52
6- L'assolement	52
7- La jachère.....	52
II- LES TECHNIQUES DE PRODUCTION PASTORALE.....	53
A- Les modes d'alimentation.....	53
B- L'abreuvement du bétail.....	54
C- Le système de gardiennage.....	54
III- LES MODES D'ACCES A LA TERRE.....	55
A- Les tenants fonciers et leurs prérogatives.....	55
B- Les rites agraires.....	56
C- L'accès à la terre et la réglementation foncière.....	57
IV- LES STRATEGIES D'OCCUPATION ET DE CONTROLE DE L'ESPACE.....	59
A- Des droits fonciers revendiqués par les autochtones.....	59
B- Un cloisonnement du terroir du V2 et des défrichements anarchiques.....	60
C- L'implantation dispersée des migrants spontanés.....	61
D- La transhumance et la mauvaise gestion des ressources.....	61

CHAPITRE V : LES CONFLITS SUR L'UTILISATION DES

RESSOURCES.....	63
I- L'OPPOSITION DE TIGRE ET DU V3 A L'EXPLOITATION MARCHANDE DU BOIS DE CHAUFFE.....	63
A- L'exploitation marchande du bois.....	63
B- Des réactions de plainte des populations riveraines.....	65
C- Les causes de l'opposition.....	65
II- LES PROBLEMES D'ACCES ET DE GESTION DE L'EAU.....	66
A- Les manifestations du problème.....	66
B- Les causes de l'utilisation concurrentielle	

de l'eau.....	67
III- LES CONFLITS LIES AU CONTROLE ET A	
L'INTERPRETATION DIFFERENTIELLE DE L'ESPACE.....	68
A- Des cas de conflits.....	68
B- Des usagers jaloux les uns des autres	72
IV- LES MODES DE TRAITEMENT DES CONFLITS.....	75
A- La négociation interne.....	75
B- Le recours à l'administration traditionnelle	
et au comité conjoint V2/Sondré-Est.....	75
C- Le recours à l'administration moderne.....	76

TROISIEME PARTIE : L'IMPLICATION PAYSANNE

A LA GESTION DES TERROIRS80

CHAPITRE VI : LES APTITUDESECONOMIQUES..... 81

I- LA MAUVAISE DISTRIBUTION DES INFRASTRUCTURES.....	81
II- LA FAIBLE PERFORMANCE ECONOMIQUE.....	85
A- Une importante production agro-pastorale.....	85
1- La production végétale.....	85
a) Les cultures sur glacis.....	85
b) Les cultures de bas-fonds.....	86
2- La production animale.....	87
B- Une abondante main-d'oeuvre familiale.....	91
C- Une dotation moyenne en biens mobiliers	
et immobiliers.....	91
D- Des moyens financiers limités.....	92

CHAPITRE VII : LES APTITUDES SOCIO-CULTURELLES.....94

I- LES APTITUDES MENTALES.....	94
A- Un faible niveau d'instruction.....	94
B- L'adhésion des migrants et l'opposition	
des autochtones.....	96
C- Une diversité de perceptions paysannes.....	97
1- La bonne perception.....	98

a) La sécurité foncière	98
b) La conservation des ressources.....	99
c) Les intérêts économiques.....	99
2- Les interprétations erronées.....	100
3- Les conceptions négatives.....	100
II- LA DIFFICILE MAITRISE TECHNOLOGIQUE.....	101
A- L'application des thèmes techniques.....	101
B- La pratique de la culture attelée.....	102
C- L'utilisation des intrants agricoles.....	103
III- LA CAPACITE ORGANISATIONNELLE DES GROUPES	105
A- Les associations traditionnelles.....	105
B- Les groupements villageois.....	106
C- La participation paysanne aux travaux et aux structures GT.....	108
 CONCLUSION GENERALE	 112
BIBLIOGRAPHIE.....	115
LISTE DES CARTES ET FIGURES.....	119
LISTE DES TABLEAUX.....	120
ANNEXES.....	121

RESUME

Située au Nord-Est de la province du Zoundwéogo, la zone de Kaïbo-Nord dispose d'énormes potentialités naturelles. Son aménagement dans le cadre de la mise en valeur des vallées des Volta a fait d'elle un front de colonisation agricole où converge une diversité de populations aux intérêts opposés.

L'utilisation concurrentielle des ressources a engendré de nombreux conflits, une insécurité foncière dans le terroir. L'occupation rationnelle de l'espace proposée par le PDI/Z dans le cadre de la démarche terroir ne fait pas l'unanimité de tous les usagers, en l'occurrence les autochtones bissa. Cette discorde résulte des pesanteurs socio-culturelles.

L'adhésion et la capacité organisationnelle des migrants ne suffisent pour une implication véritable des populations de Kaïbo Nord à la GT. En effet le faible niveau de formation, les mentalités, les pouvoirs traditionnels et les contraintes financières des paysans constituent des handicaps à l'application de la gestion des terroirs.

MOTS CLES

Burkina Faso, Zoundwéogo, front agricole, occupation de l'espace, utilisation des ressources, conflits fonciers, gestion des terroirs, participation paysanne, transfert de pouvoirs.

REMERCIEMENTS

Il nous tient à coeur d'exprimer nos vifs remerciements à toutes les personnes physiques et morales qui, à travers leurs soutiens divers, nous ont aidé à la réalisation de cette étude.

Nos remerciements vont particulièrement :

- à tous les professeurs du Département de Géographie pour la formation dont nous avons été bénéficiaire durant notre cursus universitaire.

- à Monsieur ZOUNGRANA Tanga Pierre, notre directeur de mémoire dont la disponibilité dans les conseils et corrections ont été d'un grand apport pour la réalisation de ce travail.

- à l'Antenne Sahélienne pour son soutien logistique, matériel et financier.

- à toute l'équipe de recherche de cette structure, principalement Monsieur Jan Willem NIBBERING, pour sa collaboration, ses observations et ses encouragements.

- à la cellule GT du PDI/Z, particulièrement Messieurs YAMEOGO Patrice, NANA Etienne, KONATE Dramane, GUIGMA Bruno et NACOUлма Bernard pour l'accueil, la collaboration et le soutien matériel dont ils ont fait montre à notre égard durant nos travaux de terrain.

- aux enquêtrices, SORGHO Filomène et NIKIEMA Sylvia, dont la disponibilité, la rigueur et le sérieux dans la traduction du questionnaire nous ont permis de mener à terme et avec diligence nos travaux d'enquête.

- à mes parents et amis pour leur assistance et leurs encouragements.

- à toute la population de Kaïbo-Nord, en particulier le responsable coutumier du V2 et Monsieur KABRE Issaka pour leur hospitalité et leur amitié à notre égard.

- enfin à toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la finalisation de ce travail.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AVV :	Autorité de l'Aménagement des Vallées des Volta
CFJA :	Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs
CID :	Centre d'Information sur le Développement
CIVD :	Commission Intervillageoise de Délimitation
CGT :	Cellule Gestion des Terroirs
CNDA :	Centre National de Documentation Agricole
CRPA :	Centre Régional de Promotion Agro-pastorale
CSPS :	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CPAF :	Centre Permanent d'Alphabétisation Fonctionnelle
CPAT :	Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire
CVGT :	Comité Villageois de Gestion des Terroirs
DBIN :	Département de Bindé
EMP :	Equipe Mobile Pluridisciplinaire
GT :	Gestion des Terroirs
GTF :	Groupe de Travail Féminin
GTM :	Groupe de Travail Masculin
GV :	Groupement Villageois
IGB :	Institut Géographique du Burkina
INSD :	Institut National de la Statistique et de la Démographie
KN :	Kaïbo-Nord
KS :	Kaïbo-Sud
MAT :	Ministère de l'Administration Territoriale
ME :	Manga-Est
ONAT :	Office National de l'Aménagement des Terroirs
ORD :	Organisme Régional de Développement.
ORSTOM :	Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération
PDI/Z :	Projet de Développement Intégré du Zoundwéogo
PNGT :	Programme National de Gestion des Terroirs
RAF :	Réorganisation Agraire et Foncière
RAR :	Réflexion-Activité Réflexion
UD :	Unité de Développement
UP :	Unité de Planification
V :	Village

INTRODUCTION GENERALE

Le Burkina Faso est un pays essentiellement agricole au regard de l'importance de sa population rurale (environ 87,5%). Le développement économique est basé sur l'activité agropastorale à travers l'utilisation des ressources naturelles.

Il est aussi un pays sahélien de par sa position géographique. Il connaît un déséquilibre écologique dû à la dégradation des conditions climatiques et pédologiques depuis plus de deux décennies. Cette crise de l'écosystème est accentuée par une utilisation anarchique des ressources, le surpâturage et une pression démographique surtout dans le Nord et le Centre Nord du pays.

Les populations ont été astreintes à de vastes mouvements migratoires vers le Sud et le Sud-Ouest en quête de terres "neuves" et d'un environnement plus hospitalier. Les vallées des Volta, libérées de l'onchocercose et aménagées en blocs, ont servi de terres d'accueil entre 1974 et 1984.

La colonisation et l'aménagement de Kaïbo-Nord par les migrants AVV se sont déroulés jusqu'en 1978. La fertilité des terres, la bonne pluviométrie et surtout la disponibilité d'espace entre la zone aménagée et le Nakambé au Nord-Est ont engendré la poursuite des mouvements migratoires sous une forme spontanée.

Les défrichements spontanés ont été si importants dans la décennie 1980 qu'ils ont fait de Kaïbo-Nord le front de convergence d'une diversité d'usagers. Il en a résulté une utilisation compétitive et parfois conflictuelle des ressources. Ce qui a provoqué une insécurité foncière dans la zone.

Dans le souci d'une occupation équitable de l'espace et d'une utilisation durable des ressources, le PDI/Z a entrepris

depuis 1993 d'appliquer un programme de gestion des terroirs dans ladite zone. Il vise un développement global et intégré à l'échelle du terroir. Cette approche qui se veut participative sera-t-elle acceptée par les populations concernées? Les uns pensent en effet que la terre n'appartient à personne et les autres (en particulier les autorités coutumières) veulent préserver leurs prérogatives. Ceci ne favorise pas une utilisation concertée des ressources ni une implication véritable des usagers à la gestion du terroir.

C'est dans le contexte de l'analyse de la réceptivité des populations rurales à ce nouveau programme de développement que s'inscrit notre intention de recherche sur les aptitudes paysannes à la gestion de l'espace.

I- OBJECTIFS

L'objectif général de cette étude est d'appréhender les difficultés relatives à l'adaptation des groupes ruraux à un processus de développement, leur capacité à assumer les nouvelles responsabilités qui en découlent. Il s'agira en particulier de:

1 - Identifier les acteurs et leurs stratégies d'utilisation de l'espace.

2 - Recenser et analyser les conflits liés à l'utilisation de l'espace ainsi que les modes de leur règlement.

3 - Mesurer les aptitudes paysannes à assumer les nouvelles attributions qui découlent de la décentralisation des pouvoirs.

L'absence de concertation entre les groupes socio-professionnels du front de colonisation agricole à Kaïbo-Nord compromet toute gestion rationnelle de ressources. L'analyse de cette situation nous fait présumer que :

1 - La diversité d'origine, d'activité et de statuts des usagers explique les interprétations différentielles de l'espace. Chaque acteur a une stratégie propre dans l'utilisation des ressources. Il s'agit entre autres:

- du défrichement et du contrôle d'un espace suffisamment vaste par l'agriculteur pour assurer la sécurité foncière de sa progéniture;

- de la tentative de sédentarisation de l'éleveur malgré l'insuffisance des potentialités pastorales de la zone.

2 - Les usagers du front agricole ne seront aptes à assumer les nouvelles attributions dans le cadre de la gestion des terroirs qu'aux conditions suivantes:

- une participation effective au processus de gestion des terroirs;

- une appropriation des pouvoirs et des compétences auparavant assumés par les services d'encadrement et les autorités coutumières;

- une perception d'intérêts économiques pouvant se traduire par une amélioration des revenus et/ou une garantie sur le statut foncier.

II- METHODOLOGIE

Pour vérifier ces présomptions et atteindre les objectifs de l'étude, il a été nécessaire de faire une revue de littérature sur le développement rural en général et l'approche gestion des terroirs en particulier à l'ORSTOM, au CID et au CNDA. L'Antenne Sahélienne, l'ONAT et le PDI/Z ont fourni des documents relatifs au milieu physique et humain de la province du Zoundwéogo.

En outre l'utilisation des PVA, des feuilles topographiques et des cartes du parcellaire à l'IGB sur la zone aménagée de Kaïbo-Nord nous a facilité le diagnostic du milieu naturel et l'analyse de la dynamique de l'implantation humaine entre 1975 et 1994.

Ce travail de recherche documentaire a permis l'élaboration d'un questionnaire pour les enquêtes de terrain (cf. annexes). La collecte d'informations dans les villages s'est effectuée en trois phases : la pré-enquête, l'enquête définitive et une enquête complémentaire. Ces travaux de terrain ont été précédés d'une visite exploratoire de la zone d'étude au cours de laquelle nous avons pris contact avec le PDI/Z, les autorités coutumières et administratives. Elle avait pour objectif non seulement la connaissance du terrain mais aussi la sensibilisation des interlocuteurs. La pré-enquête a duré une semaine et a permis de tester le questionnaire. Quant à l'enquête définitive, elle s'est déroulée durant trois mois, d'Avril à Juin 1994. Le questionnaire composé de six fiches et de cinq guides d'entretien a été appliqué à 128 personnes (69 migrants, 56 autochtones et 3 autorités administratives que sont le préfet de Bindé, le commandant de la gendarmerie de Manga et le chef de la cellule GT). Six fiches individuelles ont été soumises à des chefs d'exploitation familiale tandis que les entretiens ont été effectués avec les chefs de terre et de village, les structures paysannes, les encadreurs et les autorités administratives ci-dessus citées.

Cette enquête a permis de collecter des informations sur l'organisation socio-culturelle, les systèmes de production, les stratégies et les conflits relatifs à l'occupation de l'espace, l'implication des populations à l'approche gestion des terroirs.

Le choix du V2 et de Watinoma (respectivement village AVV et spontané) sur le front agricole ; de Tigré et Sinikiéré

(villages témoins dans la zone autochtone) comme sites de cette étude s'explique par :

- une insécurité foncière dans les deux premiers villages;
- la présence d'une multitude d'usagers récemment installés en provenance de terroirs étrangers ;
- la proximité et la diversité de relations qu'entretiennent ces villages entre eux ;
- la cohabitation d'usagers manifestant de nombreuses convoitises sur ces terroirs.

L'enquête a été exhaustive à Watinoma et à Tigré Peulh à cause de l'effectif réduit des concessions. Dans les autres villages, les échantillons ont été constitués surtout en fonction de l'importance démographique et du centre d'intérêt que revêt chacun d'eux pour l'étude. Leur répartition par village est la suivante:

- dans la zone de migrants: 26 interlocuteurs au V2, 25 à Watinoma et 18 à Tigré Peulh;
- dans la zone autochtone: 16 interlocuteurs à Tigré, 16 à Kaïbo, 22 à Sinikiéré et 2 à Sondré.

Après le dépouillement des fiches et guides d'entretien, nous avons procédé à un traitement statistique des informations recueillies. L'analyse des données et l'établissement des rapports de pourcentage ont permis de vérifier les différentes présomptions. Cependant certaines informations ont été difficiles à interpréter. Aussi il a fallu repartir sur le terrain pour une enquête complémentaire en vue de combler les insuffisances et de lever les contradictions décelées à travers quelques réponses. Elle a eu lieu au mois de janvier 1995 et

n'a concerné que les échantillons des villages du V2, Watinoma, Tigré Peulh et Sinikiéré.

En somme plus de quatre mois ont été consacrés aux travaux de terrain durant lesquels nous avons été confrontés à quelques difficultés:

- l'absence de certains paysans au moment des enquêtes et/ou des entretiens, le non-respect des rendez-vous a retardé l'exécution de notre programme de travail;

- l'insuffisance de documents cartographiques et historiques surtout sur les AVV a constitué un handicap pour la présentation physique et humaine de la zone d'étude.

Malgré ces contraintes, les résultats ont permis la rédaction de ce document composé de trois parties:

- les caractéristiques du milieu et la structuration spatiale;

- l'exploitation traditionnelle et l'utilisation des ressources;

- la GT et les aptitudes paysannes.

PREMIERE PARTIE :

**STRUCTURATION SPATIALE ET
CARACTERISTIQUES DU MILIEU**

Depuis 1975, l'aménagement de la vallée du Nakambé au Zoundwéogo par l'AVV a créé une opposition entre les terroirs autochtones, les zones de migration et les espaces encore en friche et qui servent de terrains de parcours aux éleveurs. Cette structuration de l'espace à l'échelle provinciale, les caractéristiques physiques et humaines du milieu dans les terroirs étudiés constituent la substance de cette première partie. Cette présentation révélera les potentialités en ressources naturelles et humaines à prendre en compte dans le processus de l'approche terroir.

CHAPITRE I :

STRUCTURATION DE L'ESPACE PROVINCIAL ET PRESENTATION DU CADRE D'ETUDE

Située dans le centre-sud du Burkina Faso, la province du Zoundwéogo est limitée au Nord par le Bazèga et le Ganzourgou, à l'Est par le Boulgou, au Sud par le Boulgou et le Nahouri, à l'Ouest par la Sissili et le Bazèga. (cf. carte n°1). Manga son chef-lieu se trouve à 100 km de Ouagadougou la capitale du pays. D'après l'INSD, la population de cette ville était estimée à 11.772 habitants en 1993. La province s'étend sur 3.453 km² et compte 7 départements: Gogo (922 km²), Gomboussougou (755 km²), Nobéré (523 km²), Bindé (510 km²), Guiba (273 km²), Béré (258 km²) et Manga (212 Km²)¹. Outre ce découpage administratif, l'espace provincial a été structuré en zones dans le cadre de l'application des différents programmes de développement.

¹ Source : Haut Commissariat de la province du Zoundweogo, 1987.

I- L'AVV DANS LE ZOUNDWEOGO

Créée le 5 septembre 1974 par ordonnance n°74-61/PRES/PL.DRET, l'Autorité de l'Aménagement des Vallées des Volta (AVV)² était un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle avait pour objectif principal la revalorisation des zones libérées de l'onchocercose à travers un plan de développement social et économique. Les actions menées par l'AVV étaient l'étude des caractéristiques physiques des régions concernées, la conduite des travaux d'aménagement, l'installation et l'encadrement des colons agricoles.

Dans la province du Zoundwéogo, l'AVV couvrait la zone appelée "Koulipélé" qui était divisée en trois Unités de Développement(UD): Kaïbo-Nord, Kaïbo-Sud et Manga-Est. Celles-ci représentent des entités géographiques circonscrites au sein desquelles sont menées des projets cohérents et intégrés³. De 1974 à 1980, elles ont accueilli 568 familles de migrants dans 14 villages.

² L'AVV est devenue Office National de l'Aménagement des Terroirs (ONAT) le 15 Mai 1991.

³ AVV, 1981: Nouvelles méthodes d'intervention de l'AVV Tome 1, page 5.

TABLEAU N°1 REPARTITION DES FAMILLES MIGRANTES DANS LES VILLAGES DE COLONISATION SELON L'ANNEE D'INSTALLATION.

UD	V	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	Total
KS	V1	47	4	-	1	-	-	-	52
	V2	20	6	-	-	8	1	-	35
	V3	23	-	-	1	-	-	-	24
	V4	-	26	1	1	-	-	-	28
	V5	-	-	-	-	51	-	-	51
	V6	-	-	-	-	25	-	-	25
KN	V1	-	23	4	24	-	-	-	51
	V2	-	-	39	4	8	-	-	51
	V3	-	-	-	12	13	-	-	25
	V4	-	-	-	22	3	-	-	25
ME	V1	-	-	-	-	-	49	-	49
	V2	-	-	-	-	-	52	-	52
	V3	-	-	-	-	-	-	50	50
	V4	-	-	-	-	-	-	50	50

Source : AVV. Rapport technique des migrations, campagne 1979/1980.

L'UD de Kaïbo-Sud est la première zone aménagée de la province. Créé en 1974 avec l'implantation de 90 ménages au V1 et au V2, ce bloc se situe à 8 km au Sud de Kaïbo-Centre et à 14 km au Nord-Ouest de Manga. Il compte 6 villages avec un effectif total de 215 familles.

Kaïbo-Nord, cadre de notre étude, est la seconde UD. Elle a été ouverte en 1975 avec 23 unités d'exploitation au V1. Situé à 8 km au Nord de Kaïbo-Centre, ce terroir est à 20 km de Manga et comprend 152 familles réparties dans quatre villages aménagés (V1, V2, V3 et V4).

L'UD de Manga-Est a été aménagée à partir de 1979. Elle se situe à une dizaine de kilomètres à l'Est de Manga, et compte 201 familles installées dans quatre villages.

La création de ces trois blocs aménagés a transformé le paysage de la vallée du Nakambé. Jadis inoccupé, cet espace est devenu en quelques années un front agricole.

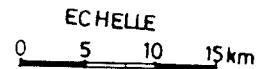
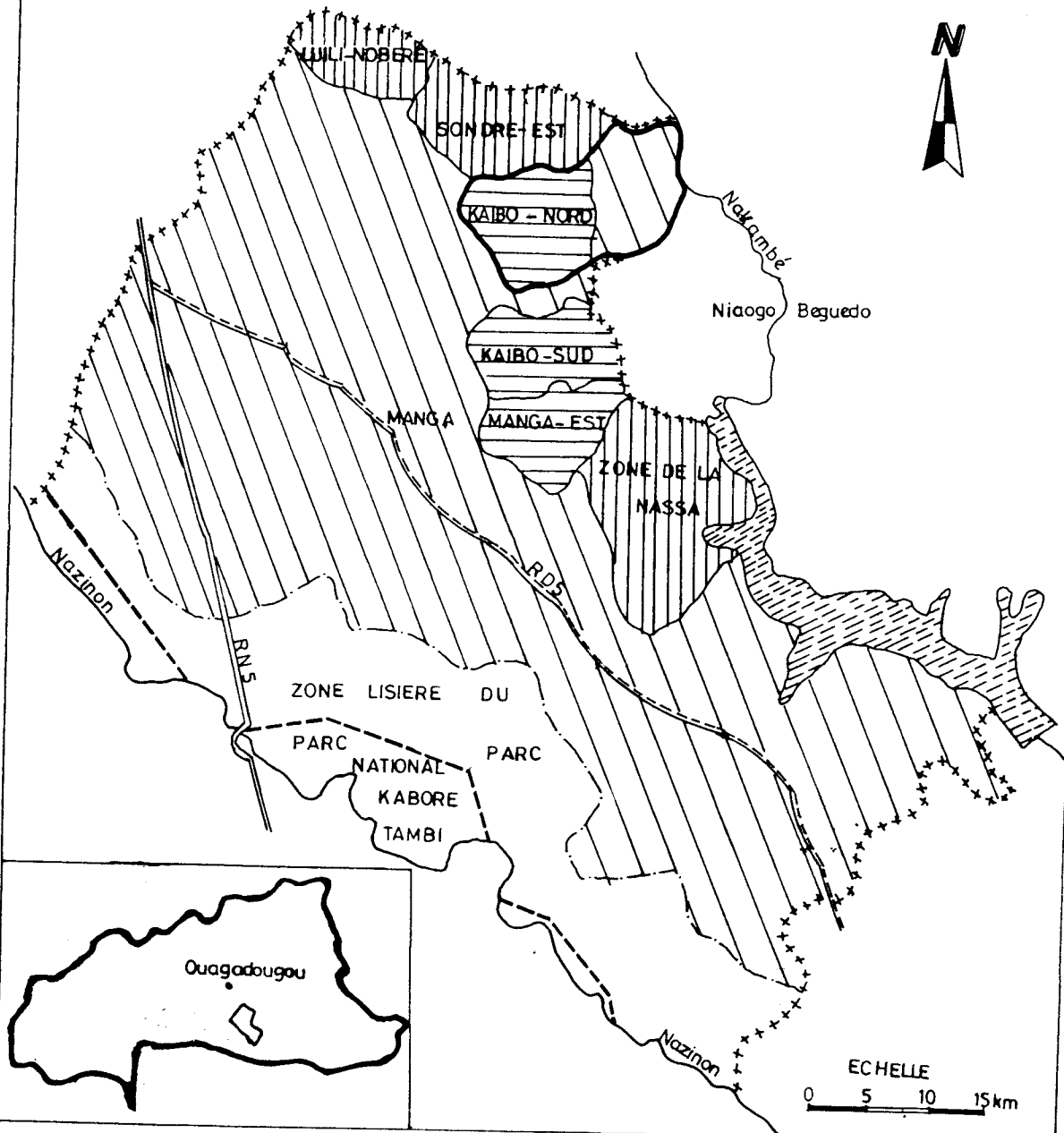
Pour une mise en oeuvre effective du programme de développement économique et social dans ces différentes unités, l'Etat burkinabè a fait appel au soutien technique et financier des Pays-Bas à travers la coopération néerlandaise. Ces unités fonctionneront ainsi "jusqu'à la conférence de Novembre 1981, qui a défini et arrêté la nouvelle stratégie d'intervention par la mise en place des UP"⁴. Les Unités de Planification (UP) correspondent à des entités régionales groupant plusieurs UD et au sein desquelles se mènent des activités intégrées ou spécifiques. Elles englobent également les zones traditionnelles d'intervention des Organismes régionaux de Développement (ORD).

L'UP3 regroupe les trois UD : Kaïbo-Nord, Kaïbo-Sud et Manga-Est. Elle correspond à la première phase du projet de développement intégré de Manga qui a pris fin en 1989. La seconde, dénommée Projet de Développement Intégré du Zoundwéogo (PDI/Z) s'est achevée le 31 mars 1993.

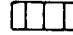
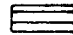
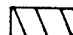
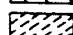

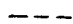

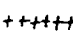


⁴

Ministère du Développement Rural, 1982 : Projet de développement régional intégré de l'Unité de Planification de Manga, T 2, p 1.

ZONAGE DE L'ESPACE AU ZOUNDWEOGO ET SITE ETUDIE



LEGENDE

-  Zone pastorale
-  Zone aménagée
-  Zone des villages autochtones (regroupant champs de case, de brousse et les jachères)
-  Lac
-  Limite de la zone d'étude
-  Limite du parc
-  Limite de la zone lisiérée
-  Limite de la province
-  Route nationale n°5
-  Route départementale n°5

D'après PDIZ, 1992

Au regard des résultats positifs de cette dernière, une troisième phase a été entamée pour une durée de cinq ans.

L'opération AVV a créé une structuration de l'espace provincial en zones "aménagées", en terroirs traditionnels et en brousse plus ou moins affectée à l'activité pastorale. Autour des zones "aménagées", se sont implantés des villages de migrants spontanés tels Tambaogo à Kaïbo-Sud et Watinoma à Kaïbo-Nord.

II- LA GESTION DES TERROIRS DANS LE ZOUNDWEOGO

La création du PDI/Z est consécutive au transfert du volet vulgarisation de l'UP3 au Centre Régional de Promotion Agropastorale (CRPA) du Centre Sud en 1990⁵.

Financé par les Pays Bas, ce Projet relève du Ministère de l'agriculture et de ressources animales (MARA). Il a pour objectif la promotion du développement socio-économique de la province du Zoundwéogo à travers l'appui des services étatiques, l'amélioration des conditions sociales des populations (la santé, l'éducation, l'eau potable.) et la gestion rationnelle des ressources pour une meilleure rentabilité des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux. Pour atteindre cet objectif, le PDI/Z a été structuré en 4 cellules qui s'occupent des domaines suivants: l'appui technique, l'épargne-crédit-commercialisation, la gestion des finances et la démarche terroir qu'il convient à présent de définir.

La Gestion du terroir est une politique d'utilisation rationnelle des ressources dans un terroir (ensemble des terres appartenant à un village) en vue de l'épanouissement des populations résidentes. Développement global et harmonieux à l'échelle villageoise, certains auteurs y voient une sorte de

⁵ YAMEOGO P., 1992 : Problématique de l'occupation et de la gestion des terres dans les zones libérées de l'onchocercose, page 16.

contrat d'aménagement entre les usagers d'une localité et les structures d'encadrement⁶. De ce fait elle prend en compte non seulement la satisfaction des besoins des collectivités rurales mais aussi la préservation de l'équilibre écologique (lutte anti-érosive, délimitation et zonage de l'espace).

Cette nouvelle approche du développement vise la valorisation optimale des ressources à travers:

- la mise en place d'infrastructures minimales, indispensables à la promotion culturelle et socio-économique des paysans.

- la protection de l'environnement en vue d'une utilisation pérenne des ressources.

- la participation et la responsabilisation des populations bénéficiaires au processus de développement.

Ce nouveau programme est appliqué au Burkina Faso depuis 1989. Le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) en assure l'exécution et la coordination à l'échelle nationale. Dans la province du Zoundwéogo, l'approche terroir a été recommandée le 6 Juillet 1990 par la Commission Provinciale d'Aménagement du Territoire (CPAT). Le PDI/Z en assure l'exécution à travers sa Cellule Gestion des Terroirs (CGT). Celle-ci oeuvre pour une approche globale et intégrée, une participation active des paysans et une administration foncière plus judicieuse. Elle a élaboré par conséquent des plans d'action villageois, responsabilisé les usagers locaux et essaie de promouvoir la concertation entre les différents acteurs pour un développement harmonieux et durable.

Ayant constaté une spécificité des problèmes selon les différentes zones (forte dégradation des terroirs

⁶ SANKARA S., 1993 : Gestion des terroirs, les enjeux fonciers à Douré et à Guipa, p. 121.

traditionnels, insécurité foncière dans les blocs aménagés et ampleur des mouvements migratoires sur les espaces agro-sylvo-pastoraux), le PDI/Z prend en compte la structuration de l'espace provincial en trois zones.(cf. carte n°1).

La gestion des terroirs concerne une trentaine de villages choisis en fonction de ce zonage de l'espace et du maillage administratif de sorte à intéresser tous les départements du Zoundwéogo.

Dans la zone autochtone, 9 villages ont été retenus pour l'application de la gestion des terroirs. Du fait de la dégradation de leurs terroirs, ces villages ont bénéficié d'un programme d'intensification bien avant l'application de l'approche terroir.

Dans la zone sylvo-pastorale, l'expérimentation de la gestion du terroir concerne 6 villages situés dans les secteurs de la Niassa et de Luili-Nobéré où il y a une forte concentration d'éleveurs transhumants. L'afflux massif d'une diversité d'usagers dans ces zones recommande une organisation rigoureuse de l'espace en vue de prévenir les conflits entre autochtones et migrants ou entre agriculteurs et éleveurs.

Dans la zone aménagée et de migrants spontanés, la mise en oeuvre du programme a lieu dans les trois UD (14 villages AVV). La persistance du droit foncier traditionnel, l'insécurité foncière et l'absence de droit foncier reconnu aux migrants sont les problèmes principaux que doit solutionner l'approche terroir. Si à Kaïbo-Sud et Manga Est celle-ci est assez avancée, ce n'est pas le cas pour Kaïbo-Nord et ses alentours qu'il convient à présent de découvrir.

III- LA ZONE D'ETUDE ET LES VILLAGES ECHANTILLONS

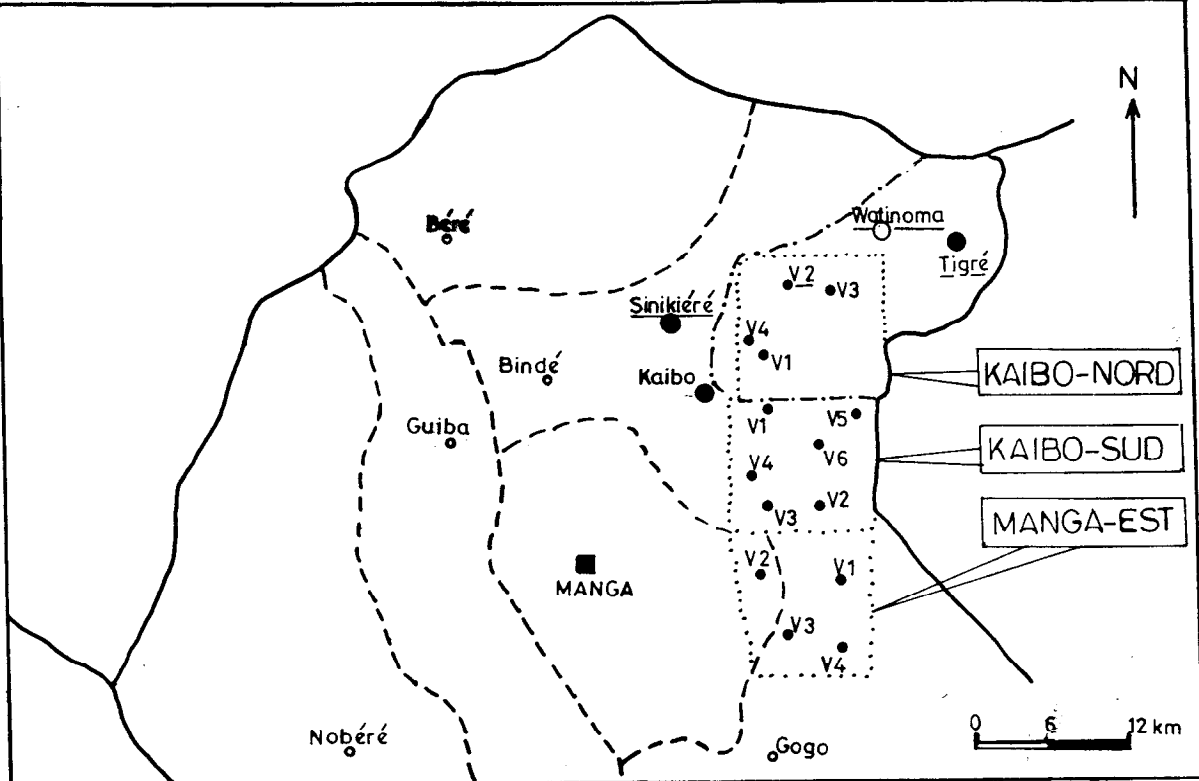
Notre étude s'est effectuée dans une zone au Nord-Est de Kaïbo. Celle-ci se trouve dans le département de Bindé à la frontière du Zoundwéogo avec le Ganzourgou et le Boulgou. (cf. carte n°2). Elle comprend deux entités bien distinctes: un front de colonisation agricole et une zone témoin.

Le front agricole correspond au bloc aménagé de Kaïbo-Nord et à une zone de migration spontanée couvrant l'interfluve du Nakambé et du Wobogo. On y dénombre 4 villages AVV et un village de migrants spontanés. V2 et Watinoma ont servi de terroirs échantillons pour les enquêtes.

La zone témoin regroupe l'ensemble des villages autochtones limitrophes du front agricole dans sa partie Ouest, Sud et Est. Il s'agit de Sondré, Kaïbo, Sinikiéré et Tigré. Les deux derniers en sont les terroirs échantillons. De Sinikiéré à Tigré, les villages échantillons sont distants de 4 kilomètres et forment une ligne courbe traversant la zone d'étude du Sud au Nord. Ces villages présentent des caractéristiques physiques favorables à l'activité agro-pastorale par rapport à certains terroirs traditionnels de la province qui sont déjà confrontés à une dégradation avancée des ressources foncières.

CARTE N° 2

LES VILLAGES DE LA ZONE D'ETUDE



LEGENDE

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| — Limite de province | ● Village autochtone |
| - - - Limite de département | ○ Village de migrants spontanés |
| - · - · Limite de la zone d'étude | • Village de la colonisation AVV |
| ■ Capitale provinciale | • ^{y/2} Village échantillon |
| • Chef lieu de département | |

CHAPITRE II :

LE MILIEU PHYSIQUE

Le milieu présente des fortes potentialités naturelles. Les conditions climatiques et édaphiques sont propices aux activités agricoles.

I- UNE VALLEE DE VERTISOLS LITHOMORPHES

Le front agricole s'étend de part et d'autre du Wobogo, dans la vallée du Nakambé où prédominent les vertisols lithomorphes. A l'observation, les terroirs se situent sur des glacis et dans des bas-fonds auxquels correspondent des caractéristiques pédologiques propres.

A- Les sols de glacis

Les glacis prennent naissance à la base des buttes cuirassées dans les extrémités Nord-Ouest et Sud-Est de la zone. Plats ou mollement ondulés, ils ont une orientation Nord-Ouest/Sud-Est, avec une pente de l'ordre de 2%. D'après les travaux de KALOGO B.⁷, il existe sur ce type de modélé deux sortes de sols: les sols minéraux bruts et les sols halomorphes.

Les sols minéraux résultent d'une faible décomposition de grès et de cuirasses ferrugineuses. Peu profonds, ils sont pauvres en éléments chimiques et ont par conséquent une faible valeur agronomique⁸.

⁷ KALOGA B., 1973 : Carte pédologique de reconnaissance de la République de Haute-Volta. Région Centre-Sud, ORSTOM, IGN, 1/500000

⁸ PARE J., 1994 : Les incidences démographiques et socio-économiques de l'AVV dans le département de Bindé, page 22.

Les sols halomorphes contiennent par contre du sodium, du potassium, des sels solubles, de l'azote et du phosphore. Bien que leur structure soit massive du fait de la présence du matériau argilo-sableux, ces sols se prêtent à une exploitation agricole.

B- Les sols de bas-fonds

Les bas-fonds couvrent environ les 3/4 de la zone; ils occupent tout le terroir de Watinoma. On y trouve essentiellement des vertisols lithomorphes. Issus de la décomposition de roches cristallines basiques, ces sols subissent une alternance de gonflement et de dessiccation suivant les saisons. Ils ont une texture argilo-limoneuse. Leur richesse en éléments minéraux leur confère une grande valeur agronomique. Celle-ci dépend néanmoins de la pluviométrie et de la répartition des averses dans le temps.

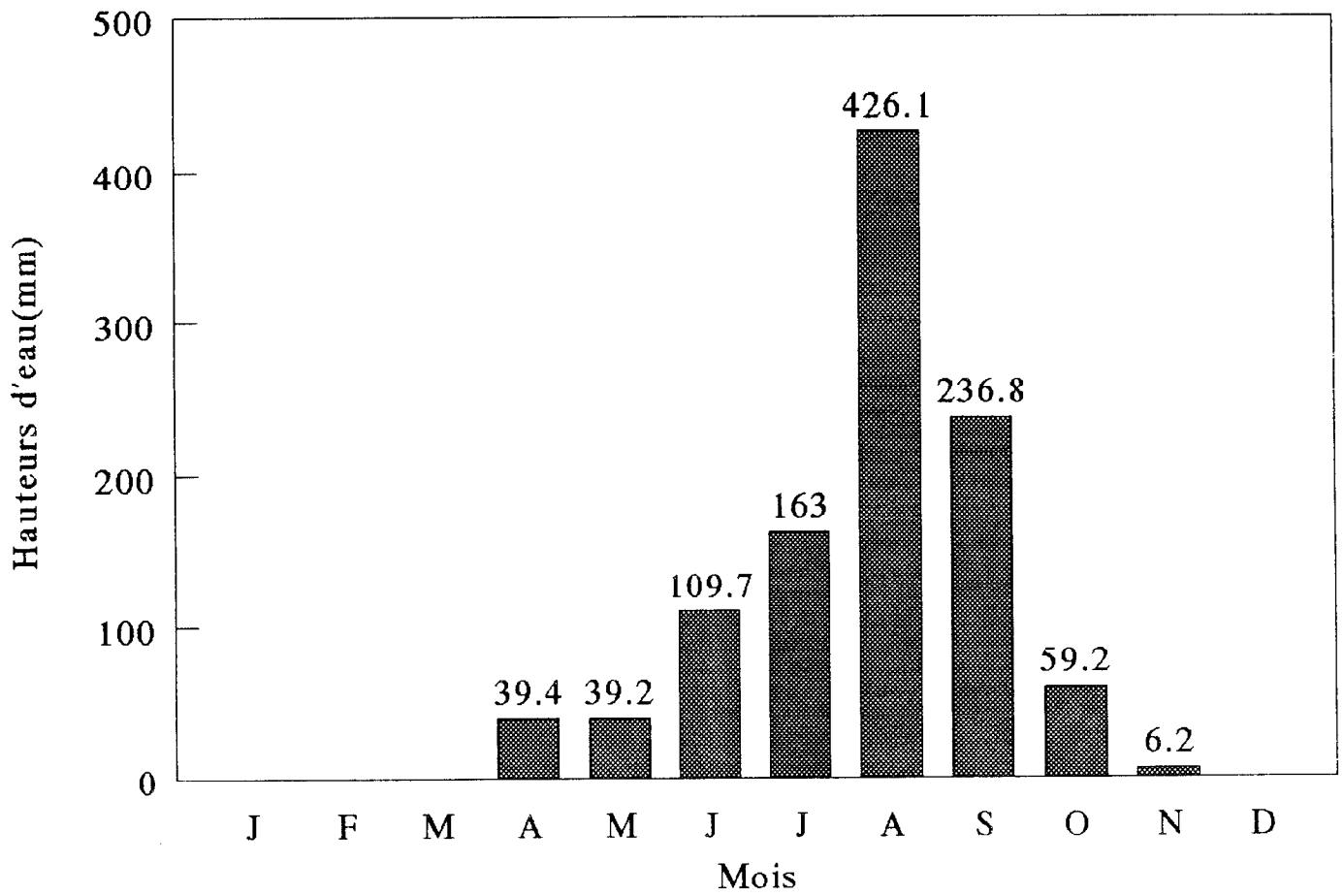
II- DES PLUIES MAL REPARTIES MAIS SUFFISANTES

Le climat de Kaïbo-Nord est de type soudano-sahélien. Il se caractérise par l'alternance de deux saisons contrastées :

- une saison sèche de novembre à mai, marquée par une période chaude de deux mois (mars et avril).
- une saison pluvieuse de juin à octobre.

Les terroirs de Kaïbo-Nord bénéficient d'une bonne pluviométrie. La moyenne des cinq dernières années (1990-1994) est de 888,4 mm répartis sur 67 jours.

**Fig. 1 : PLUVIOMETRIE MENSUELLE
DE KAIBO NORD/V2 (ANNEE 1994)**



Cependant les variations inter-annuelles témoignent d'une disparité pluviométrique au cours de cette période quinquennale. L'année 1994 a enregistré la meilleure pluviométrie avec 1076,6 mm sur 69 jours contre seulement 543,6 mm en 1990.

Par ailleurs l'observation de la figure n°1 montre l'inégale répartition des pluies au cours d'une année. Le mois le plus pluvieux (août) a cumulé par exemple plus du tiers des hauteurs d'eau recueillies en 1994.

Ces irrégularités au cours d'une même saison sont néfastes pour les cultures. En effet des pluies abondantes mais mal réparties comme en 1994 peuvent réduire les rendements agricoles et entraîner même de mauvaises récoltes lorsque les périodes sèches coïncident avec la montaison, la floraison ou la maturation des graines.

Outre les activités agricoles qu'elle influence, la pluviométrie satisfaisante favorise la régénération du couvert végétal, malheureusement en destruction rapide.

III- DES RESSOURCES VEGETALES EN DESTRUCTION RAPIDE

Sur le plan phytogéographique, le front agricole appartient au secteur soudanien septentrional. Il a une végétation originelle de type savane que le défrichement consécutif à la colonisation agricole a transformé en un vaste parc, laissant par endroits des lambeaux de savane arbustive ou arborée. La régression des superficies couvertes par les formations végétales est de 2,27% par an tandis que les extensions de jachères et des surfaces emblavées sont respectivement de l'ordre de 3,81% et de 59,12% l'an⁹.

⁹

GUINKO S./DILEMA S., 1992 : Etudes des ressources forestières de la province du Zoundwéogo, tome 1, page 48.

A- Un vaste parc

Le parc s'étend le long du Wobogo. Il occupe environ 75% des terroirs. Il correspond aux jachères et aux champs sur lesquels il n'existe plus que *Butyrospermum parkii*, *Parkia biglobosa* et quelques espèces fruitières. Les autres essences ont été détruites lors des défrichements.

B- Des lambeaux de savane

Les lambeaux de savane sont circonscrits dans les parties Sud-Est et Nord-Est de la zone : une savane arbustive à *Acacia dudgeoni* et *Acacia gourmaensis* entre Kaïbo et Sinikiéré; une savane arborée à *Pterocarpus erinaceus* et *Azelia africana* entre V3, Tigré et Watinoma.

Le tapis herbacé y est touffu et de grande taille. Il est dominé par *Andropogon gayanus*, *Panicum anabaptistum* et *Dactyloctenium aegyptum*. Dès la fin de la saison des pluies, cette strate herbacée se dessèche. Elle est souvent détruite par les feux de brousse. Aussi l'élevage, est-il confronté à un problème de pâturages dans la zone.

C- Des pâturages insuffisants

Les terroirs étant en majorité occupés par le parc, les berges du Nakambé constituent l'essentiel des pâturages. Ceux-ci sont malheureusement réduits lors des travaux champêtres. En saison sèche, l'insuffisance de pâtures devient plus importante; ce qui contraint le bétail à de vastes déplacements au Sud du Zoundwéogo (provinces du Nahouri et de la Sissili). L'ampleur de ces parcours épuise les animaux, entraîne leur dépérissement et les expose à diverses maladies.

Par ailleurs, l'étroitesse des pistes à bétail rend difficile l'accès aux lambeaux de pâturages au Nord-Est de la

province. Ils sont parfois entrecoupés par des champs, surtout au voisinage des bas-fonds.

IV- LE NAKAMBE ET SES AFFLUENTS

Limite naturelle du Zoundwéogo dans sa partie Nord-Est avec le Ganzourgou et le Boulgou, le Nakambé est l'unique cours d'eau de la zone. Il a un écoulement intermittent. L'espace étudié est traversé par le Wobogo, l'un de ses affluents.

Le Wobogo prend sa source dans les environs de Kaïbo-Centre, traverse l'UD de Kaïbo-Nord et la zone de migrants spontanés avant de se jeter dans le Nakambé.

Ainsi décrit, le milieu physique de la zone d'étude présente des conditions favorables à l'activité agro-pastorale. En effet les sols sont fertiles et la pluviométrie satisfaisante. Ces potentialités exercent une attraction sur les hommes pour l'exploitation des ressources foncières, forestières et fourragères. La diversité des usagers et de leurs motivations crée une compétition dans l'exploitation des ressources.

CHAPITRE III

LE MILIEU HUMAIN

Le front agricole occupe une position charnière entre les mossi et les bissa. L'analyse des données démographiques et des rapports socio-économiques permet de mesurer le potentiel humain pour la gestion des ressources du terroir.

I- LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

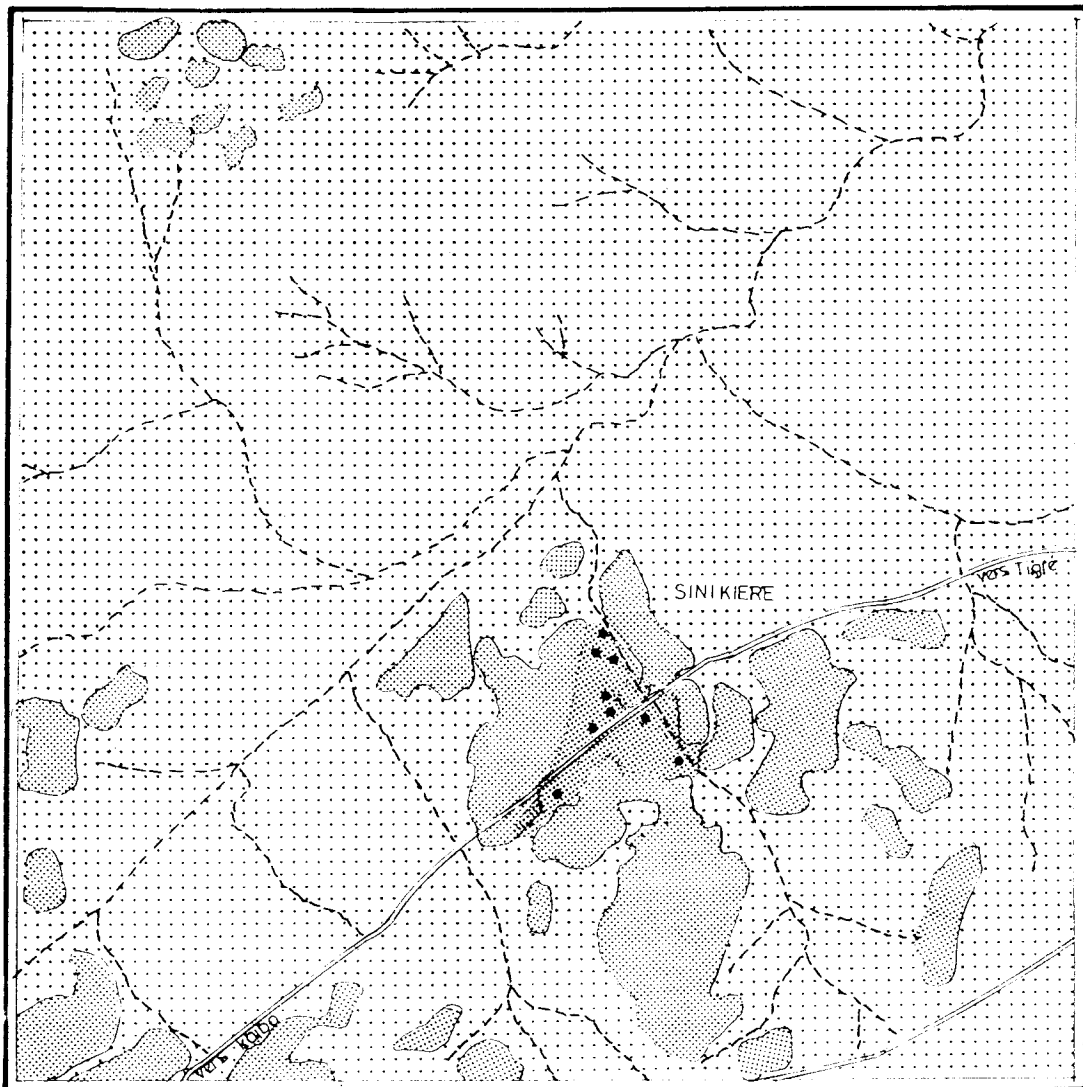
Le recensement général de 1985 a dénombré dans le département de Bindé une population totale de 27.641 habitants sur une superficie de 510 km² soit une densité brute de 54,1 hbts/km². L'ensemble des quatre villages échantillons (V2, Watinoma, Tigré et Sinikiéré) comptait alors 3.816 habitants.

En considérant un taux de croissance moyen de 2,6% par an, cette population peut être estimée à 4.933 personnes en 1995. Elle est dans l'ensemble jeune, surtout sur le front agricole où la proportion des moins de 15 ans s'élève à 46%. Le sexe ratio est légèrement favorable aux femmes (50,17%). Ces données démographiques révèlent une certaine vitalité de la population dont les composantes sont d'appartenance socio-culturelle diverse.

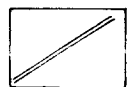
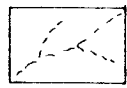
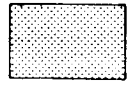
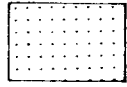

II- UNE DIVERSITE DE GROUPES HUMAINS

De par sa position géographique, le front agricole constitue depuis près d'un siècle une zone charnière entre Mossi et Bissa. A ceux-ci se sont ajoutés durant les deux dernières décennies des migrants AVV et spontanés venus du Nord. Le groupe majoritaire est l'ethnie mossi (75%) suivie des Bissa (20%) et enfin des Peulh (5%). Cette population peut être divisée en quatre entités humaines.

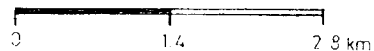
CARTE N° 3 : OCCUPATION DU SOL A KAIBO NORD EN 1956



LEGENDE

-  Route principale
-  Cours d'eau
-  Emblavures
-  Friche
-  Concessions

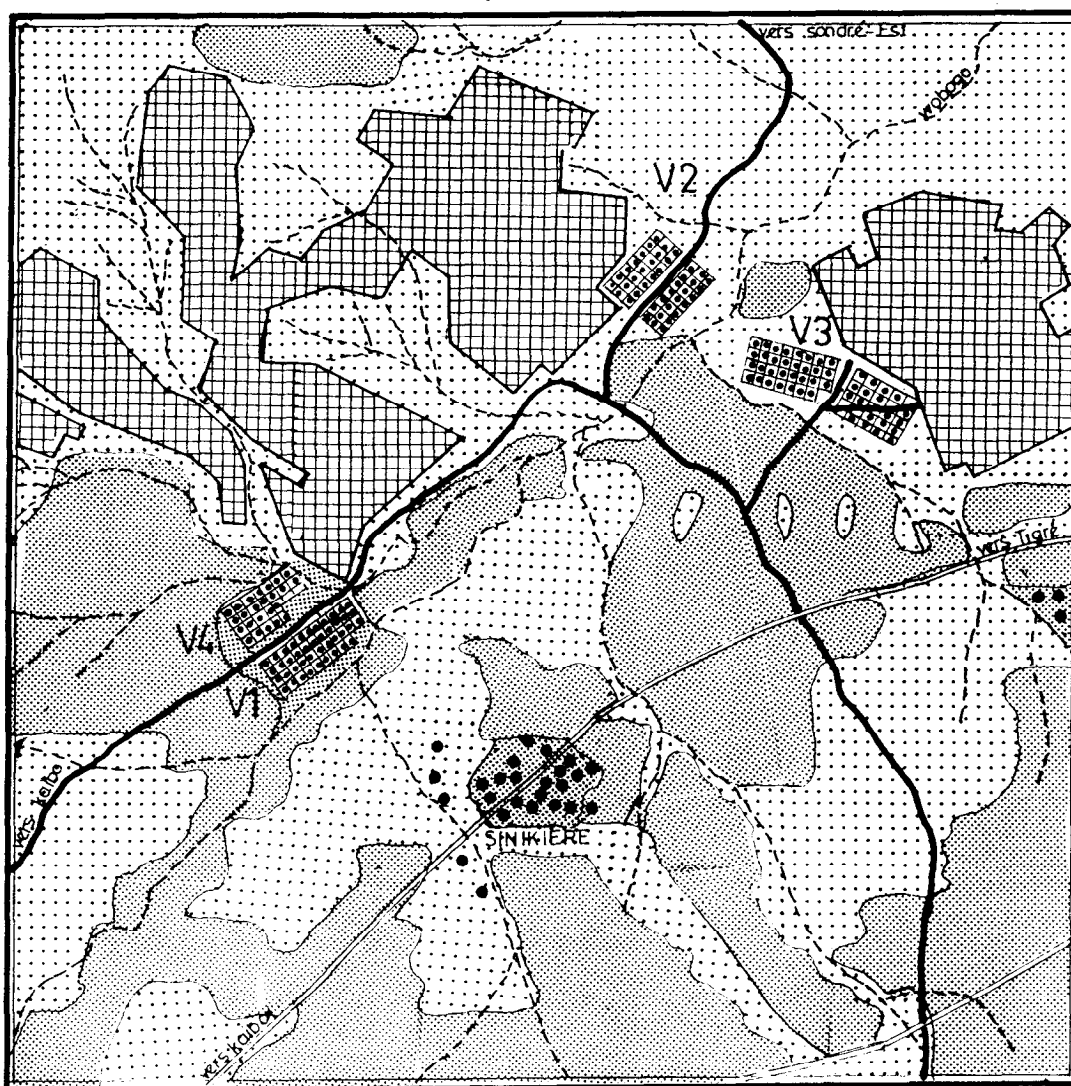
ECHELLE







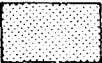

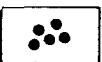

Source

(PVA AOF 55-56 NC-30-YYIV)
(in J. PARE 1954 P87)

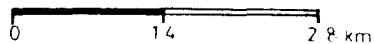
CARTE N°4 : OCCUPATION DU SOL A KAIBO NORD EN 1985



LEGENDE

-  Route principale
-  Piste AVV
-  Cours d'eau saisonnier
-  Exploitation AVV
-  Exploitation traditionnelle
-  Friche
-  Village autochtone
-  Village AVV

ECHELLE



Source

(PVA IGB 85/06SB Janv 85 TENK)

(in J-FARE, 1984 P.88)

A- Une population autochtone

Elle se compose de Mossi et de Bissa habitant les terroirs de Sondré, Kaïbo, Sinikiéré et Tigré. L'entité mossi doit son origine à Gambaga d'où serait venu Zoundi le fondateur de Sondré, village le plus ancien de la zone. Les autochtones dépendent de la royauté de Ouagadougou qui intronise leurs chefs.

L'entité bissa vient de la région de Garango d'où seraient partis des "Lébri"¹⁰ en fuite de l'esclavage et des travaux forcés. Elle s'est basée à Sinikiéré et à Tigré. Sur le plan socio-politique, ce groupe ethnique relève des autorités coutumières mossi surtout celles de Sondré. Occupant les parties Sud et Est de la zone d'étude (cf. carte n°3), cette population autochtone pratique une agriculture céréalière.

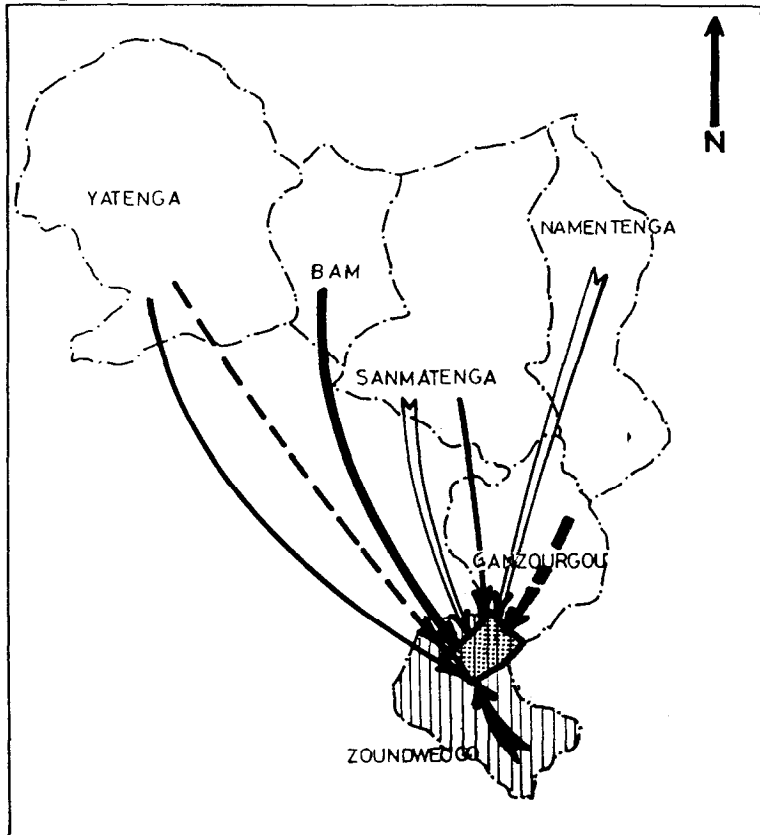
B- Des colons AVV

Ce sont des paysans qui ont souscrit au transfert de populations organisé par l'AVV depuis 1975. Cette opération appelée migration AVV s'est déroulée durant trois ans à Kaïbo-Nord. Les colons sont tous mossi et exploitent le bloc aménagé en quatre villages (V1, V2, V3, V4). Ils sont d'origines diverses : 42,2% d'entre eux viennent des provinces immédiates de l'UD de Kaïbo-Nord (le Zoundwéogo, le Boulgou, le Bazèga et le Kouritenga) tandis que les 57,8% sont originaires des provinces du Yatenga, du Bam, du Sanmatenga, du Namentenga, de l'Oubritenga et du Kadiogo (cf. carte n°5)

¹⁰ Sous groupe bissa auquel appartiendraient les bissa de la zone d'étude.

LES FLUX MIGRATOIRES A KAIBO-NORD

CARTE N° 5



LEGENDE

----- Limite province de départ

 Zone d'implantation

 Province d'étude

MIGRANTS A.V.V. A FLUX :

 Grand

 Moyen

 Faible

MIGRANTS SPONTANES A FLUX :

 Grand

 Moyen

 Faible

ECHELLE : 1/3.500.000

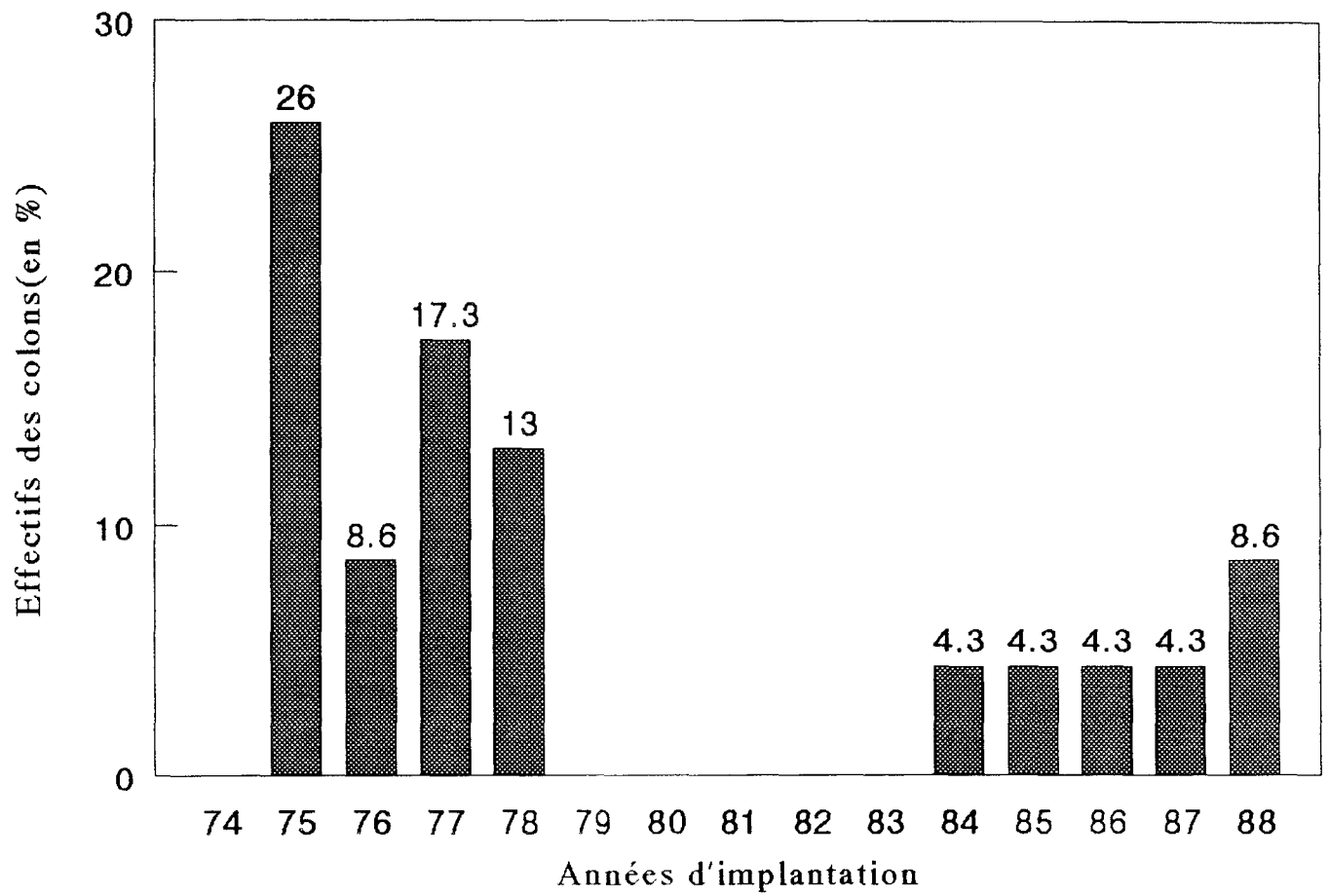
**TABLEAU N°2 : REPARTITION DES FAMILLES DE MIGRANTS AVV
DE KAIBO NORD SELON LA PROVINCE D'ORIGINE.**

Province	Nombre de familles	Pourcentage
Bam	62	40,3
Zoundwéogo	60	39
Namentenga	11	7,1
Sanmatenga	8	5,2
Yatenga	4	2,6
Boulgou	2	1,3
Kadiogo	2	1,3
Kouritenga	2	1,3
Oubritenga	2	1,3
Bazèga	1	0,6
Total	154	100

Source : UEA de Kaïbo-Nord, 1992.

L'analyse des flux migratoires au V2 donne une idée de l'historique de Kaïbo-Nord (cf. figure n°2). Ils se sont effectués entre 1975 et 1988. Plus de la moitié des colons du V2 (54,5%) se sont installés au cours des 4 premières années. L'affluence a connu un arrêt entre 1979 et 1983, avant de reprendre sous une forme officieuse à partir de 1984 avec 4,5% de migrants par an. Sa poursuite jusqu'en 1988 est liée aux remplacements de colons démissionnaires ou décédés.

**Fig. 2 : LES ARRIVEES DE COLONS
AVV AU V2**



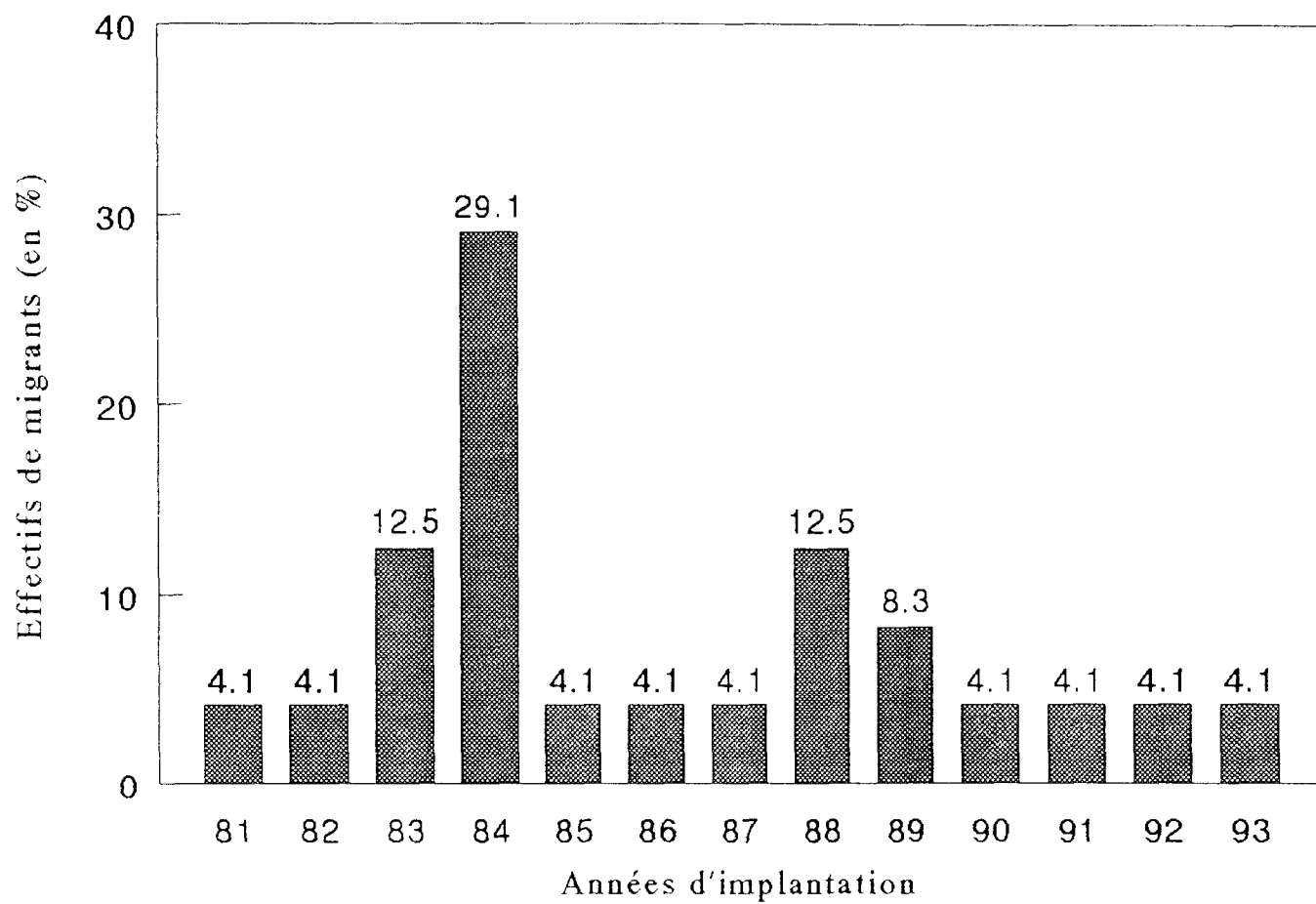
L'effectif élevé des arrivées en 1975 est consécutif à la grande sécheresse qui a sévi dans le Nord du Burkina en 1974. Les mauvaises récoltes, le manque d'eau et de pâturages ont contraint les populations à de vastes mouvements vers le Sud et les vallées des Volta en quête d'un environnement plus hospitalier. Ces vallées, nouvellement libérées de l'onchocercose, constituaient alors des terres neuves à mettre en valeur. Implantés au centre de la zone d'étude (cf. carte n°4), les migrants AVV pratiquent l'agriculture et accessoirement un élevage de prestige.

C- Des migrants spontanés agricoles

A peine l'opération de transfert achevée qu'une autre forme de migration dite spontanée s'est mise en place. Ce phénomène a consisté en un défrichement anarchique des abords des terroirs AVV. Les populations ont occupé de cette façon le lit du Wobogo entre le bloc aménagé et le campement peulh de Tigré. Elles ont fini par constituer un village de migrants spontanés appelé Watinoma, comptant 304 habitants en 1992.

Repartis entre 24 familles, ces migrants sont des agropasteurs venus du Namentenga (2/3), du Ganzourgou (1/5) et du Sanmatenga (1/8). L'historique du peuplement de Watinoma se perçoit à travers l'analyse des flux spontanés agricoles (cf. figure n°3).

**Fig. 3 : INSTALLATION SPONTANEE
DE MIGRANTS AGRICOLES (WATINOMA)**



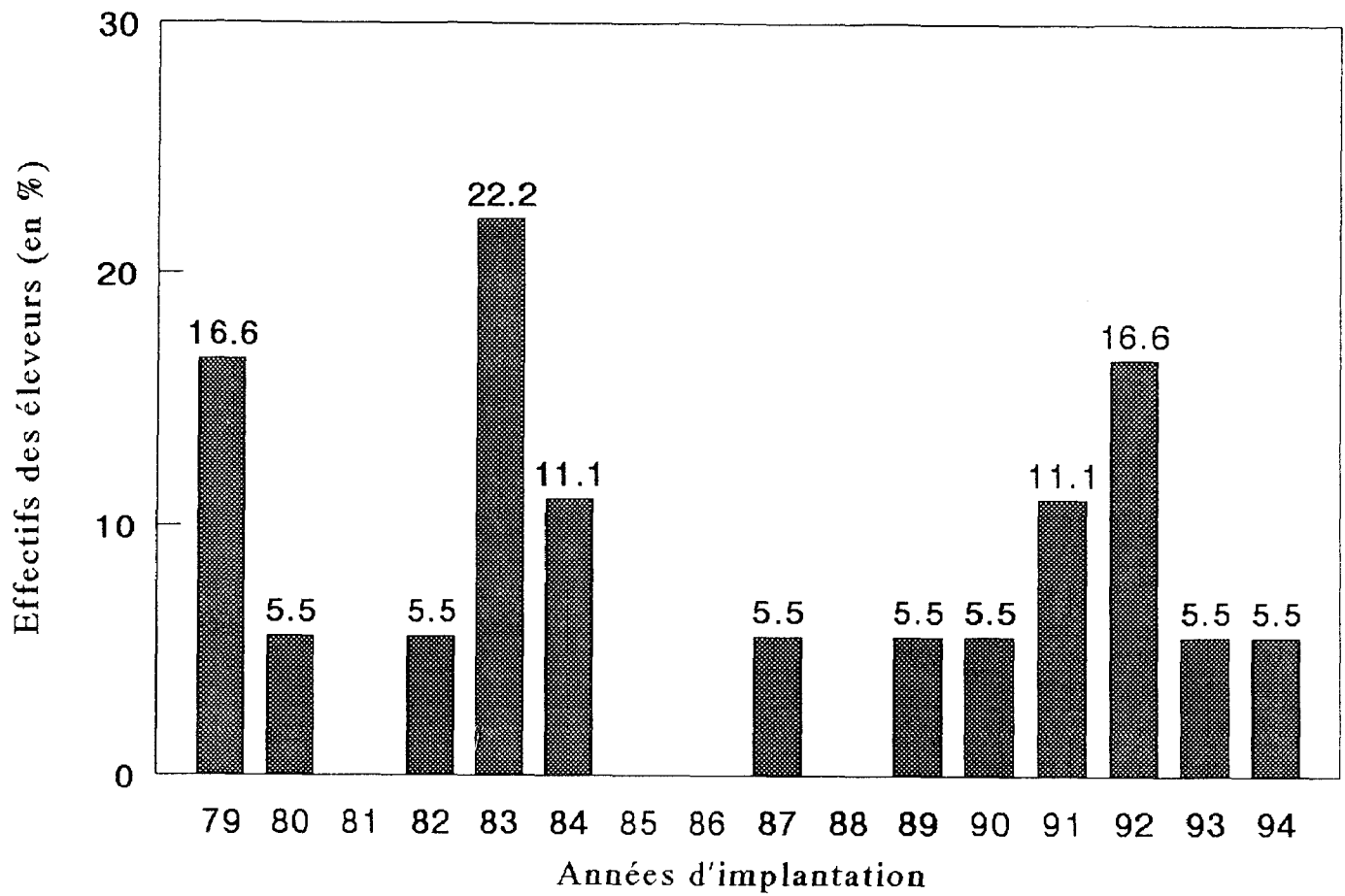
Le premier occupant de Watinoma s'est installé définitivement à partir de 1981. Depuis cette date, ce village a accueilli au moins un étranger par an. Cette situation révèle bien la dynamique des flux spontanés qui ont été continus de 1981 à 1993. Ils ont connu une évolution ascendante jusqu'en 1984 avant de se stabiliser au taux de 4,1% l'an. Le paroxysme constaté en 1984 s'explique par la deuxième grande sécheresse qui, comme la première a provoqué une crise agricole et pastorale. Celle-ci a poussé des populations du Nord à rejoindre leurs parents dans le bloc aménagé de Kaïbo-Nord. Tel est le cas des habitants de Watinoma qui, à la recherche de terres sont arrivés dans les villages V2 et V3 où ils espéraient être installés par l'AVV.

D- Des éleveurs

Repartis entre 16 familles, Ils sont venus des provinces du Sanmatenga (1/2), du Namentenga (1/3), du Ganzourgou (1/8), du Boulgou (1/16) et du Yatenga (1/16). Chassés de ces provinces par la dégradation des ressources, ces éleveurs ont migré vers les vallées du Nakambé où ils tentent de se sédentariser. Les flux présentent des discontinuités en 1981, 1985, 1986, et 1988 (cf. figure n°4). Ils se sont intensifiés en 1979 et 1983 respectivement à cause de la création de la zone pastorale de Sondré-Est et de la sécheresse de 1983. Le projet de Sondré-Est a engendré un flux pastoral en direction de Kaïbo-Nord. Mais sa capacité d'accueil a conduit des éleveurs à s'installer entre Watinoma et Tigré. Ils y ont formé un campement peulh et vivent essentiellement de l'élevage. Leur mobilité et leur méconnaissance du terroir les mettent souvent en conflit avec les agriculteurs.

Mossi, Bissa, Peulh, Yarcé; autochtone, migrant AVV, migrant spontané, permanent ou saisonnier; ces différents groupes tirent leur subsistance du même espace. Ils ont tissé entre eux des liens socio-économiques au fil des années. Malheureusement des malentendus surviennent régulièrement.

**Fig. 4 : INSTALLATION SPONTANEE
D'ELEVEURS (TIGRE PEULH)**



III- LES RAPPORTS SOCIO-ECONOMIQUES

A- Une intégration entre migrants et autochtones mossi

Les migrants affirment entretenir de bonnes relations avec la population autochtone, exception faite de l'entité bissa de Sinikiéré dont l'échantillon représente le 1/5 des autochtones enquêtés. Les rapports se manifestent à travers les baptêmes (67,3%), les mariages (26,7%) et les entraides (6%). Les cérémonies socio-religieuses concernent les baptêmes et les décès. La solidarité, les dons de vivres, l'utilisation des équipements agricoles, les prestations de services et l'emprunt d'argent constituent les différentes formes d'entraide. Les mariages se font surtout au sein du groupe mossi, les Bissa s'opposant aux unions inter-ethniques.

B- Des rapports tendus entre autochtones bissa et migrants mossi

Il existe une certaine intégration des migrants aux autochtones. Cependant l'on constate une collaboration difficile entre autochtones bissa et migrants mossi. Celle-ci se perçoit entre Watinoma et Tigré d'une part; entre V2 et Sinikiéré d'autre part. Le premier cas résulte de l'inclusion du terroir de Watinoma dans l'UD de Kaïbo-Nord par la délimitation dans la cadre de la gestion des terroirs. Par cette opération, les autorités coutumières de Tigré ont perdu leur emprise sur la zone de migrants spontanés qu'ils considèrent comme une partie de leurs terres.

Le second cas est relatif à l'utilisation des ressources du bas-fond longeant le Wobogo. Disputé par les colons du V2 et les Bissa de Sinikiéré depuis 1975, ce bas-fond a lui aussi été inclus dans l'UD dans le cadre de la gestion des terroirs. Cela a été mal perçu par les Bissa qui l'assimilent à un transfert de terres organisé par le PDI/Z au profit du V2.

En plus de ces malentendus, les pratiques pastorales rendent incompatibles l'élevage et l'agriculture. Le relâchement dans les tâches de gardiennage généralement confiées aux enfants entraînent de fréquents dégâts dans les champs.

C- Des agriculteurs inquiets de l'invasion pastorale.

Watinoma et V2 sont les terroirs les plus menacés par l'invasion pastorale. La proximité de ces villages avec le campement peulh de Tigré et la zone pastorale de Sondré Est favorise de nombreux dégâts sur les cultures et les récoltes. Face à leur ampleur ces dernières années, les victimes sont à la recherche d'autres parcelles où ils espèrent être plus en sécurité.

La zone d'étude dispose de potentialités physiques appréciables: vastes bas-fonds fertiles, pluies abondantes et parc garni. Il s'agit d'un front de colonisation agricole où cohabitent une multitude d'usagers aux origines et aux activités différentes (autochtones et migrants; agriculteurs et pasteurs; mossi, peulh et bissa). L'espace subit une forte pression, chacun s'investissant à sa manière pour tirer sa subsistance à travers l'agriculture, l'élevage ou le débitage de bois. Dans ce contexte, comment les ressources y sont-elles utilisées et quels sont les comportements adoptés par les acteurs en présence ?

DEUXIEME PARTIE

L'EXPLOITATION TRADITIONNELLE ET L'UTILISATION DES RESSOURCES

Bien que des thèmes techniques soient vulgarisés depuis deux décennies, les systèmes de production demeurent dans l'ensemble traditionnels. L'utilisation des ressources entraîne des tensions entre les groupes. De quelle manière s'organise la gestion des ressources à travers les systèmes de production ? Quels sont les conflits engendrés par l'utilisation des ressources et, comment ces tensions sont-elles gérées ?

Nous présumons que l'étude des systèmes de production et des conflits révélera les déséquilibres socio-écologiques dans la zone et indiquera par conséquent la nécessité d'une approche intégrée de développement.

CHAPITRE IV:

LES SYSTEMES DE PRODUCTION TRADITIONNELS

La présentation des systèmes de production traditionnels permettra de voir si les paysans sont prédisposés par leurs pratiques à approprier aisément ou non les thèmes relatifs à la gestion des terroirs.

I- LES TECHNIQUES DE PRODUCTION AGRICOLE

A- L'équipement agricole

L'équipement agricole comprend les outils traditionnels, les outils modernes et les animaux de trait.

1- L'outillage traditionnel

Il se compose de dabas, de houes, de semoirs en calabasse, de machettes, de faucilles et de couteaux. Cependant les trois

premiers sont les plus utilisés. Leur utilisation est plus importante chez les autochtones et les migrants spontanés. Faute de moyens financiers, près de 51% des premiers et 53% des seconds ne disposent pas d'un équipement moderne complet.

2- Les équipements modernes

Ils comprennent les charrues, les charrettes et les étables fumières. Les charrettes sont métalliques et en creux. Elles servent au transport de personnes, de bois, de récoltes, d'eau, de fumier, de briques et de résidus agricoles. Enfin les étables sont des hangars sous lesquels les agriculteurs attachent les animaux de trait. Parfois il s'agit d'un enclos en bois pour empêcher l'animal de s'échapper au cours de la nuit. D'après le tableau n°3, l'équipement moderne n'est effectif qu'au V2. Cependant 15% des exploitations de ce village n'ont plus cet équipement à cause des vols et/ou la vente du matériel agricole.

TABLEAU N°3 : L'EQUIPEMENT MODERNE PAR VILLAGE

Type d'équipement	V2	WATINOMA	SINIKIERE
Charrue	95%	58%	68%
Charrette	85%	12%	32%
Etable fumière	70%	35%	30%
Animaux de trait	90%	49%	47%

3- Les animaux de trait

Au V2 et à Watinoma, la culture attelée est respectivement assurée à 69% et à 71% par la traction bovine. Au V2 cela s'explique par la dotation de l'AVV à l'ouverture du village. A Watinoma, il tient à l'importance du gros bétail dans lequel 29% des agriculteurs sélectionnent régulièrement leurs animaux pour le trait. En tout état de cause, pour les sols à tendance

vertique de la région, l'AVV a préconisé des labours profonds que les ânes ne peuvent assurer efficacement.

B- Les intrants agricoles

Les intrants agricoles couramment utilisés dans les terroirs étudiés sont : les produits phytosanitaires, les fertilisants et les semences sélectionnées.

1- Les produits phytosanitaires

Ce sont des substances chimiques destinées à combattre les organismes nuisibles aux plantes. Ils se composent des insecticides, des pesticides et des fongicides. Cependant le plus répandu est le "Tieral" que les agriculteurs utilisent contre les attaques du cotonnier et du niébé. La fréquence des attaques parasitaires dans ces nouveaux terroirs explique la vulgarisation des produits phytosanitaires. Ainsi, la totalité des exploitants du V2 et 83% des migrants spontanés de Watinoma en font couramment usage.

2- Les fertilisants

Le fumier est ramassé dans les enclos et les étables fumières. Son utilisation est effective car elle est facile d'accès et ne nécessite aucune dépense financière.

Par contre les engrais chimiques (le NPK et l'urée) sont faiblement utilisés aussi bien par les colons AVV que par les migrants spontanés. Au V2 par exemple, ils sont appliqués par 30% des exploitations. A Watinoma leur utilisation est faible de l'ordre de 8%. Cela s'explique d'une part par leur cherté (5.500 F CFA le sac de 50 kg) d'autre part par la fertilité générale des terres nouvellement défrichées et le recours à la fumure animale.

3- Les semences sélectionnées

Seulement 30% des agriculteurs du V2 utilisent des semences sélectionnées contre 16% à Watinoma. Ces faibles taux traduisent, d'après les services agricoles, un désintéressement des paysans. Leur prix n'est pas élevé (300 F CFA le sac de 5 kg au CRPA du Centre-Sud/Manga) et elles sont facilement accessibles aux agriculteurs. Les semences les plus vulgarisées sont celles du sorgho blanc et du maïs. Leur forte productivité et la rapidité de leur cycle végétatif devraient susciter l'intérêt des agriculteurs.

C- Les méthodes culturales

Il s'agit des différentes façons culturales appliquées par les agriculteurs sur les champs. On distingue les divers travaux de préparation des champs (le nettoyage, le brûlis et le labour), le buttage, le semis en ligne, le sarclage, l'association des cultures, l'assolement et la jachère.

1- La préparation des champs

Avant l'ensemencement des champs, la quasi totalité des paysans effectuent d'abord des travaux de nettoyage et de labour en vue de préparer le lit de semence. Cette préparation a lieu en avril et en mai, avant l'installation de la saison pluvieuse.

Le nettoyage consiste au ramassage en petits tas des résidus agricoles (souches et tiges de mil) ou de tout autre détritrus qui traîne dans les champs. Cette opération dégage les parcelles, facilite les labours et protège les agriculteurs contre d'éventuelles blessures lors des travaux.

Le labour ameublisse les couches superficielles et facilite l'infiltration de l'eau dans le sol dès les premières pluies. Très répandu au V2 comme à Watinoma, cette technique doit sa

généralisation à la culture attelée introduite par l'AVV dans les blocs aménagés depuis 1974. Son taux d'application y est respectivement de 91% et 79%. La perception des avantages liés à cette pratique culturale a favorisé sa maîtrise sur tout le front agricole.

2- Le semis en ligne

C'est l'ensemencement en ligne des parcelles de cultures. Il allège les travaux de buttage et de sarclage et favorise l'épanouissement des tiges. Sa vulgarisation au V2 est l'oeuvre des encadreurs AVV. A Watinoma par contre, il est le fait de seulement 45 % des agriculteurs. Cette faible pratique du semis en ligne est due à la non perception des retombées bénéfiques que peut entraîner cette technique culturale sur les rendements agricoles.

3- Le sarclage

Il s'agit d'une opération de désherbage des champs qui consiste à remuer la partie superficielle du sol. Ce qui favorise l'infiltration de l'eau. Moyen de lutte contre les mauvaises herbes, il intervient une à deux fois par saison.

4- Le buttage

Tout comme le labour, il est aussi bien manuel (force humaine) que mécanique (traction animale). Par cette technique, la totalité des agriculteurs confectionnent des buttes rectilignes à l'aide de la houe manga. Le buttage peut se faire au cours de la préparation des champs pour les semis ou en pleine saison pluvieuse en vue de renforcer les supports des tiges de mil.

5- L'association de cultures

Elle consiste à cultiver sur une même parcelle plusieurs variétés végétales à la fois. Ces plantes sont en général complémentaires et ont des besoins nutritifs différents. L'association de cultures est surtout pratiquée par les autochtones de Tigré et de Sinikiéré où 54 % des agriculteurs associent le sorgho blanc, le haricot et/ou le petit mil dans les champs de brousse. Sur les jardins de case, le haricot est associé à l'oseille ou au gombo.

Cependant cette méthode culturale est absente chez les migrants pour deux raisons: l'importance de la culture attelée surtout au V2 (95%) et les difficiles travaux qu'elle entraîne lors des labours. En effet l'on ne pourrait butter une parcelle de sorgho associé au haricot sans sectionner les tiges rampantes.

6- L'assolement

Il consiste à cultiver successivement sur un même champ différentes variétés. Il revêt un double intérêt: la régénération des sols et le maintien du niveau des rendements agricoles. Dans les terroirs étudiés, les champs sont divisés en trois soles. Les paysans y font succéder, tous les deux ans, le sorgho blanc, le sorgho rouge, le petit mil ou l'arachide. Les taux élevés de pratiquants (100 et 75% respectivement au V2 et à Watinoma) révèlent la généralisation de l'assolement dans la zone.

7- La jachère

Les paysans laissent les terres en repos durant un certain temps. A Watinoma sa durée moyenne est de 3 ans. Au V2 par contre elle est réduite à un an dans 90% des exploitations. Sur le front agricole, la jachère est à la fois végétative et pâturée.

Bien que variées dans l'ensemble, les techniques de production agricoles restent traditionnelles, donnant ainsi à l'agriculture un caractère extensif. Adaptées au V2, elles doivent par contre évoluer à Watinoma pour une intensification effective des cultures et la conservation du capital foncier. Si ces techniques sont à améliorer, cela l'est davantage pour celles de la production pastorale.

II- LES TECHNIQUES DE PRODUCTION PASTORALE

L'élevage est mené de façon artisanale aussi bien chez les agriculteurs que chez les pasteurs. Sa pratique reste par conséquent précaire. En attestent les différentes activités relatives à l'alimentation, l'abreuvement, le parcage et le gardiennage.

A- Les modes d'alimentation

L'alimentation du bétail est essentiellement fournie par le pâturage naturel (les herbes et les feuilles d'arbre) auquel s'ajoutent les résidus de récoltes (tiges de sorgho, fanes d'arachide et de haricot) et parfois les sous-produits agro-industriels. Le mode d'alimentation diffère selon les saisons.

En saison sèche chez les agriculteurs, seuls les bovins sont gardés en vaine pâture. Le reste du bétail divague à travers le terroir à la recherche de pâturages. Des résidus agricoles renforcent l'alimentation en milieu de journée.

Ces apports sont plus importants chez les éleveurs avec l'utilisation de sous produits agro-industriels dont les graines de coton et le son de sorgho, parfois assaisonnés de sel.

En saison pluvieuse, les animaux se nourrissent uniquement de pâturages. On renforce le gardiennage aussi bien pour le gros bétail que pour les petits ruminants. Les caprins étant capricieux, on les attache pour mieux les maîtriser contre les

dégâts de cultures. Un déplacement tous les deux heures met à leur disposition du pâturage en permanence.

B- L'abreuvement du bétail

L'abreuvement des bovins se fait deux fois par jour (le matin et le soir) ou uniquement à midi. L'eau des forages et des puits est plus appréciée que celle du Nakambé qui selon les éleveurs transhumants contient des parasites, causes de maladies diarrhéiques.

Les éleveurs ont creusé des puisards d'une profondeur moyenne de cinq mètres dans le lit du Wobogo, entre V2 et V3. L'exhaure se fait à l'aide de puisettes en calébasse. On stocke l'eau recueillie dans un réservoir de quatre mètres de diamètre où vient s'abreuver le bétail.

Les réserves d'eau ne suffisant pas pour assurer l'abreuvement des troupeaux, les bergers se replient sur des puits dans le village de Tigré Bissa. Ce qui entraîne très souvent des disputes avec les villageois qui craignent les dégâts des animaux sur leurs cultures.

C- Le système de gardiennage

Le gardiennage se fait uniquement en hivernage pour les ovins et en toute saison pour les bovins. Il est dans l'ensemble assuré par les enfants du propriétaire et renforcé par les adultes en zone d'agro-pasteurs et d'éleveurs en vue d'éviter l'invasion des champs.

Les adultes embauchés sont rémunérés. Tel est le cas des quatre gardiens peulh à Watinoma et de la dizaine d'éleveurs de Sondré-Est qui ont en charge le bétail du V2. Leur rémunération se fait en nature et en fonction des besoins de subsistance. Elle consiste au don annuel de 300 kg de céréales en moyenne, au

labour de champs et à la prise en charge des dépenses sociales de l'éleveur (frais de santé et d'habillement).

Chez les agriculteurs et les agro-pasteurs, on maintient les animaux de trait sous des hangars qui font office d'étables. Mais au campement peulh, il s'agit plutôt d'enclos bâtis à l'aide de branchages d'épineux.

Les techniques de production pastorales sont partout extensives. Les éleveurs transhumants n'ont encore aucune organisation rigoureuse de leur activité. L'amplitude et la durée de la transhumance restent souvent imprécises. Elles dépendent généralement de la disponibilité de ressources fourragères et hydrauliques. Ceci réduit les potentialités animales de la zone et fait de l'élevage une activité de prestige.

III- LES MODES D'ACCES A LA TERRE

A- Les tenants fonciers et leurs prérogatives

Les tenants fonciers sont les descendants du premier occupant. Ils jouissent de l'héritage de la gestion des terres. D'après SANKARA S.¹¹, le *tengsoba*, maître de la terre et prêtre du *tenga*, est le plus souvent l'aîné de cette lignée.

Il existe deux tenants fonciers sur le front agricole: l'un réside à Sondré et l'autre à Tigré. Le second représente le *tengsoba* de Sondré, chef de terre de toute la partie Nord et Nord-Est de la province du Zoundwéogo. Ils assument trois fonctions essentielles : l'administration foncière, le traitement des conflits et l'office des rites agraires.

L'administration foncière consiste à l'attribution des terres, à l'application des règles d'exploitation et au retrait éventuel des parcelles de cultures. Quiconque désire un terrain

¹¹ SANKARA S., 1993 : Gestion des terroirs, les enjeux fonciers à Guipa et à Douré, page 64.

doit s'adresser au tenant foncier, seul habilité à l'attribution des terres. Après un exposé sur les conditions d'utilisation, il procède à l'installation du nouveau bénéficiaire sur la parcelle qui lui a été affectée.

Responsable de la gestion des terres, le *tengsoba* se tient informé de tous les conflits fonciers dans son territoire. A ce titre, il essaye de les régler en collaboration avec les chefs de village.

Enfin le tenant foncier officie aux rites agraires traditionnels qui ont lieu au début et à la fin de la saison agricole. A cet effet, il reçoit de la volaille ou des céréales en reconnaissance des terres attribuées. Les offrandes se font en requête d'une bonne pluviométrie, d'une protection divine et en remerciement pour les récoltes fructueuses de la campagne écoulée. Par ailleurs toute nouvelle installation fait l'objet d'une cérémonie au cours de laquelle le tenant foncier offre en sacrifice une poule aux esprits pour demander protection et prospérité de l'agriculteur sur sa nouvelle exploitation.

B- Les rites agraires

Il existe trois types de rites agraires qui sont fonction des religions pratiquées. On distingue les rites catholiques, musulmans et animistes (traditionnels).

En zone autochtone (Tigré et Sinikiéré Bissa) et de migration spontanée (Watinoma), les rites agraires sont essentiellement musulmans. En outre, les populations de ces localités contribuent en céréales ou en volailles aux cotisations annuelles recommandées par le tenant foncier de Sondré pour les rites agraires traditionnels. Chaque chef de village reçoit les dons des différentes unités d'exploitation et les achemine au chef de terre.

Au V2 et à Sinikiéré Mossi, les rites traditionnels sont très vivaces. Au V2 par exemple les cotisations des habitants sont réparties en deux : une part va à Sondré et l'autre est offerte en sacrifice par le responsable coutumier du village. Quant à Sinikiéré Mossi, ces rites constituent un événement de grande importance pour le village entier. Ils ont lieu au pied d'un grand baobab (situé sur une butte) appelé *Tanghintoèga*. Chaque chef d'exploitation apporte en offrande un animal de son choix (mouton, poule) ou un oeuf pour la cérémonie. Après une conversation mystique avec les esprits, le prêtre procède à l'immolation des animaux. Il dépose ensuite les oeufs et les foies des animaux abattus au pied de l'autel. Le reste de la viande est partagé entre les notables du village et la famille de chaque offrant.

C- L'accès à la terre et la réglementation foncière

Il existe une procédure d'acquisition du droit d'usage à laquelle tout demandeur doit se soumettre. Elle consiste à formuler une demande auprès du chef de village en passant par le tenant foncier auquel l'on remet une volaille ou de la céréale. Toute occupation de l'espace se fait donc sur autorisation des responsables coutumiers.

Le bénéficiaire doit observer une réglementation pour conserver son droit d'usage. Tout manquement peut entraîner le retrait du lopin attribué. Selon le *Tengsoba* de Sondré, il est interdit à tout exploitant de faire des réalisations de quelque nature que ce soit: la plantation d'arbres et le forage d'un puits. Cette mesure vise à éviter l'appropriation individuelle de la terre par l'investissement. Le contrôle d'un vaste espace permet aux tenants fonciers de renforcer leur autorité politique et leur assise économique.

Pour éviter une utilisation anarchique de l'espace, les communautés rurales ont établi des règles d'usage variables selon le terroir. L'exploitant AVV du V2 doit cultiver en priorité les

parcelles qui lui ont été attribuées. Le migrant spontané de Watinoma ne peut occuper les terres d'autrui sans l'accord de ce dernier. A Sinikiéré, chaque exploitant évolue dans les terres défrichées par ses ancêtres. A Tigré il est interdit de procéder à de nouveaux défrichements avant d'avoir exploité au moins cinq années son champ. Selon les personnes enquêtées, ces différentes conditions visent la sécurité foncière sur le front agricole.

Bien que connue de tous, cette réglementation n'est pas toujours respectée. L'éloignement de certaines localités tels V2, Watinoma ou Tigré par rapport à Sondré, ne permet pas au tenant foncier d'exercer un contrôle permanent. Aussi les agriculteurs ont-ils négligé certaines conditions d'utilisation de la terre. Les uns plantent des arbres fruitiers tandis que les autres creusent des puits dans les bas-fonds.

A Sinikiéré la pauvreté relative des terres défrichées par les ancêtres a conduit les autochtones à disputer les espaces limitrophes avec les colons AVV du V2. Ces derniers ont à leur tour une préférence pour les bas-fonds au détriment des parcelles attribuées par l'AVV. L'implantation des migrants spontanés de Watinoma reste encore désordonnée.

Le modèle AVV a vulgarisé des techniques et des systèmes qui ne s'accordent pas avec cette réglementation: intensification agricole, plantation de brise-vent. De même, la politique agricole du pays après la sécheresse des années 1970 a encouragé les producteurs à faire des reboisements. Ces activités revalorisatrices des terres et les actions de protection des ressources par la GT ouvrent la voie à des comportements contraires aux dispositions foncières traditionnelles.

IV- LES STRATEGIES D'OCCUPATION ET DE CONTROLE DE L'ESPACE

L'implantation des colons AVV et plus récemment l'arrivée massive des migrants spontanés ont favorisé sur le front agricole la formation d'une population hétérogène aux intérêts divers. Face à l'augmentation de la pression foncière, chaque acteur s'est senti en insécurité et a développé par conséquent des comportements pour s'en garantir l'accès.

A- Des droits fonciers revendiqués par les autochtones

Les Bissa de Sinikiéré réclament le bas-fond longeant le Wobogo entre le V1 et le V2 et les terres en friches au Nord-Est du dit village. Ils considèrent le bas-fond comme une propriété ancestrale. De ce fait ils en interdisent l'utilisation aux colons AVV. Cette bande de terres longue de cinq kilomètres n'a fait l'objet d'attribution à aucun village du bloc de Kaïbo-Nord. Mais sa proximité avec celui-ci a conduit les paysans AVV surtout ceux du V2 à l'exploiter; cela a été perçu par les autochtones de Sinikiéré comme une invasion des migrants sur leur terroir car disent-ils "tout ce qui n'a pas été attribué par l'AVV revient aux premiers occupants que nous sommes".

Quant aux terres en friches, elles connaissent depuis 1990 un afflux massif d'éleveurs. Pour mieux contrôler cet espace, les Bissa de Sinikiéré pratiquent des feux de brousse pour détruire les pâturages. Ils espèrent ainsi tenir les éleveurs loin de leur terroir.

B- Un cloisonnement du terroir V2 et des défrichements anarchiques

L'observation du paysage agraire dans le terroir du V2 révèle deux situations:

- une exploitation des terres marginales et des bandes d'arrêt;
- une mise en valeur des terres par les colons.

En plus des parcelles de cultures, l'AVV a circonscrit des terres marginales et déterminé des bandes d'arrêt. Les terres marginales sont des pâturages ou des réserves naturelles. Larges de 10m, les bandes d'arrêt sont des espaces en friches qui séparent les parcelles de cultures. Ces bandes sont bordées d'*Eucalyptus camaldulensis*. Elles constituent des dispositifs anti-érosifs.

Les terres marginales et les bandes d'arrêt ont été défrichées sur les sept soles du V2. Ces pratiques consécutives au départ de l'AVV témoignent d'une utilisation anarchique des terres, source de disputes entre les agriculteurs et les éleveurs.

Outre les querelles qu'elle peut provoquer entre exploitations voisines, elle expose les terres à l'érosion. Les colons ont justifié les défrichements anarchiques par le besoin de création de jardins pour leurs femmes, la protection des champs contre les prédateurs et/ou les feux de brousse. Mais ces comportements, qualifiés d'égoïstes par le responsable administratif du V2, traduisent un manque de terres agricoles.

La fertilité des vertisols du bas-fond et l'humidité expliquent leur préférence aux parcelles sur glacis. Aussi sont-ils des sites d'attraction en direction desquelles s'effectue une compétition. Celle-ci a souvent lieu entre migrants et

autochtones. C'est le cas qui oppose V2 à Sinikiéré. Selon 70% des colons AVV, le manque de terre explique la mise en valeur du bas-fond. En réalité, les habitants du V2 ont l'impression d'étouffer depuis la rétrocession de 78 hectares à la zone pastorale de Sondré Est en 1986.

C- L'implantation dispersée des migrants spontanés

L'existence d'un vaste espace entre l'UD de Kaïbo-Nord et le Nakambé a été l'un des motifs du choix du site de Watinoma. Après l'autorisation du tenant foncier de Tigré, aucun endroit n'est imposé au migrant spontané; il s'installe alors sur le site de son choix. Jouissant d'une telle liberté les migrants spontanés de Watinoma se sont implantés de façon isolée les uns des autres. Aussi l'habitat est-il dispersé sur près de 4 kilomètres.

En outre, des friches séparent parfois les exploitations qui sont dans l'ensemble de petite taille. Le terroir présente alors un paysage agraire morcelé où aucun nouveau migrant ne peut encore s'installer. Toute nouvelle implantation n'est possible que dans les seules extrémités du village. Chaque exploitation s'est accaparée de vastes superficies au point de paraître plus en sécurité foncière que les autres usagers du front agricole.

D- La transhumance et la mauvaise gestion des ressources

A la recherche d'un environnement plus hospitalier que celui des régions sahéliennes, les éleveurs de Tigré ont découvert avec joie les berges inoccupées du Nakambé. Situé entre Sondré-Est et Tigré, cet espace constitue une bande de 7 kilomètres de long. Les éleveurs ont aligné leurs campements depuis l'entrée de Watinoma jusqu'au Nakambé (cf. carte n°6). Une telle implantation a fait de ladite bande un couloir à bétail; désormais elle devient inaccessible aux agriculteurs des villages riverains.

Disposant d'une telle brousse, les Peulh ont poursuivi la transhumance, pratique très consommatrice d'espace. Ne se sentant responsables d'un quelconque terroir à protéger, ils demeurent peu soucieux de la pérennité des ressources naturelles, surtout les ligneux. En effet plusieurs espèces végétales sont régulièrement coupées par les éleveurs en saison sèche pour la pâture du bétail. Ce sont : *Pterocarpus erinaceus*, *Kaya senegalensis*, *Bombax costatum*, *Balanites aegytiaca*, *Acacia seyal* et *Acacia sieberiana*. L'absence de sédentarisation et de cultures fourragères, l'exiguïté des parcours qui atteignent parfois une centaine de kilomètres ne sauraient favoriser une gestion rationnelle des ressources.

Ces stratégies d'occupation et de contrôle de l'espace ont entraîné une utilisation désordonnée des ressources. Elles sont sous-tendues par la confusion des usagers au sujet de la tenure foncière de la zone. Environ 90% des paysans enquêtés ignorent le véritable propriétaire terrien qui réside à Sondré. Près de 98% des exploitants du V2 pensent que les terres appartiennent toujours à l'AVV tandis que 66% des habitants de Watinoma se leurrent en les attribuant au V3 ou au chef de Tigré. Pire, 21% des migrants spontanés de cette localité affirment qu'elles n'appartiennent à personne et reconnaissent leur occupation illégale de l'espace.

Cette méconnaissance générale explique l'implantation anarchique des migrants spontanés à Watinoma, le défrichement des bas-fonds et des terres marginales au V2. Cette situation risque de créer une occupation de l'espace sans une exploitation réelle pour les uns et un manque de terres pour les autres. Une exacerbation des conflits fonciers serait à craindre sur ce front d'insécurité, en l'absence de mesures concertées pour la gestion de l'espace.

CHAPITRE V: LES CONFLITS SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES

Le terroir de Kaïbo-Nord devient de plus en plus une zone de conflits divers. Cette situation provient de deux facteurs: la diversité des acteurs et l'utilisation concurrentielle des ressources. Trois types de conflits paraissent intéressants à analyser. Ils sont liés d'une part à l'utilisation des ressources végétales et hydrauliques et d'autre part au contrôle de l'espace. Ce chapitre expose trois situations de conflit et présente les formes de traitement suivant les cas.

I- L'OPPOSITION DE TIGRE ET DU V3 A L'EXPLOITATION MARCHANDE DU BOIS DE CHAUFFE.

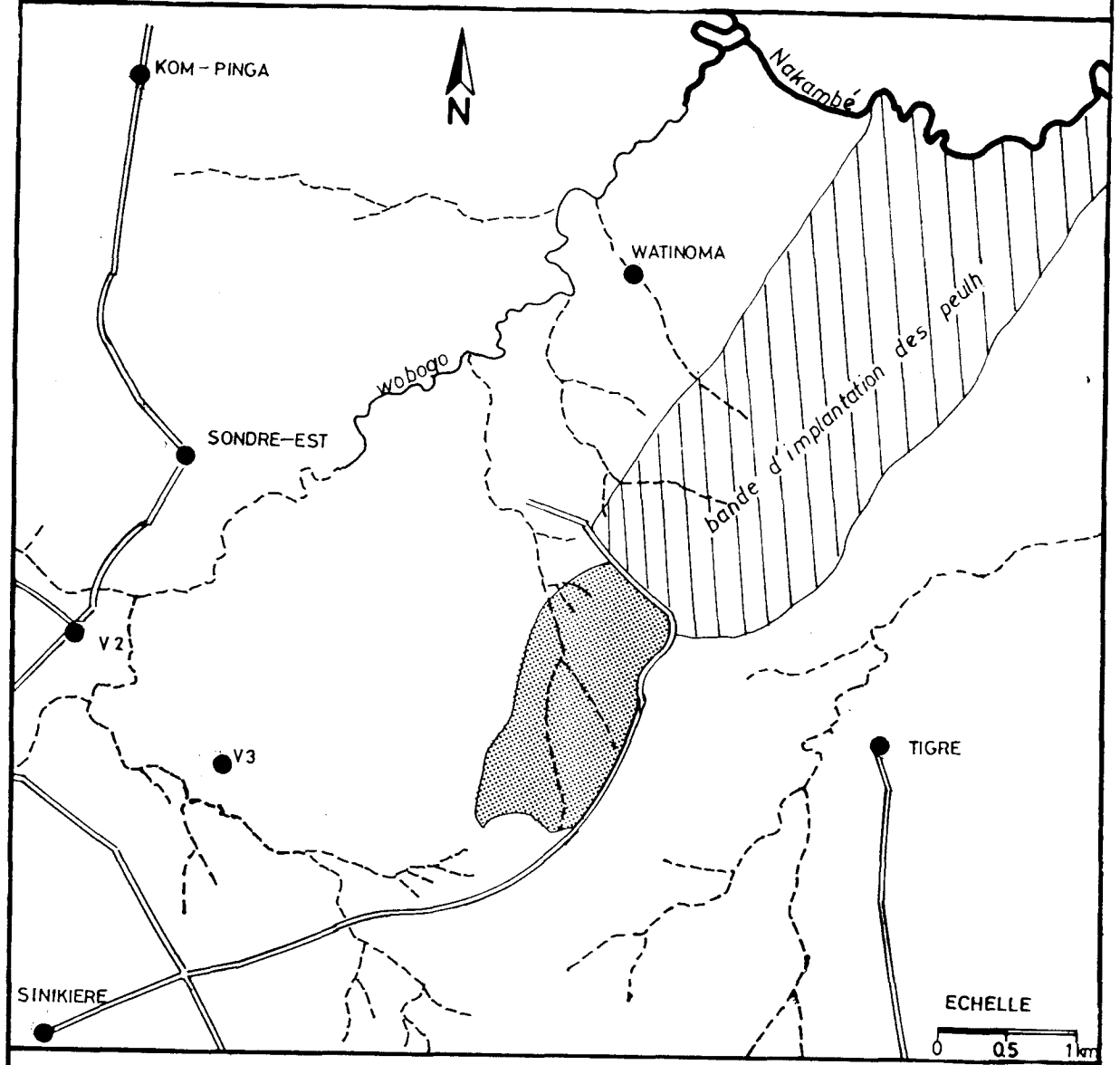
A- L'exploitation marchande du bois

L'exploitation des ressources végétales a commencé en 1988. Au départ, elle a consisté au ramassage du bois mort. Mais depuis 1992 elle s'est amplifiée et s'étend même à la "coupe verte".

Le site de coupe se localise entre V3 et Tigré dans une formation végétale de type savane arborée. L'exploitation a commencé aux abords du périmètre du V3, puis s'est poursuivie tout au long de la piste rejoignant le campement peulh de Tigré. Les débiteurs avaient déjà atteint cette localité en janvier 1995 (cf carte n°6).

Au nombre de 36, ces débiteurs (tous originaires de Kaïbo) sont organisés au sein d'un groupement dénommé *Kiswensida* créé en 1992. Celui-ci travaille en étroite collaboration avec cinq grossistes transporteurs de Ouagadougou, membres de *Tiis-la-viim*, groupement national de chargeurs de bois.

ZONE D'EXPLOITATION FORESTIERE ET COULOIR D'ACCES DES PASTEURS AU NAKAMBE



LEGENDE

-  Route principale
-  Cours d'eau principal
-  Cours d'eau secondaire
-  Village
-  Bande d'implantation des peulhs
-  Zone de coupe verte

B- Des réactions de plainte des populations riveraines

Cette forme d'exploitation du bois n'a pas rencontré le consentement des populations riveraines. Elle constitue une source potentielle de différends entre celles-ci et les débiteurs. Les colons AVV du V3 ne se plaignent pas de la coupe du bois mais plutôt de la dégradation du tronçon routier reliant leur village à Kaïbo. Quant aux habitants de Tigré, leur plainte concerne l'exploitation commerciale du bois. Dès 1988, ils ont manifesté déjà leur mécontentement aux premiers débiteurs alors au nombre de trois. Au regard de l'amplification de l'activité en 1992 et face à la destruction des ressources forestières, d'autres plaintes ont été formulées à l'encontre des débiteurs.

Cette discorde latente peut, en l'absence d'un dénouement approprié, s'accroître et compromettre l'application de la gestion des terroirs. Les populations locales ne se sentiraient alors responsables d'aucune ressource à protéger.

C- Les causes de l'opposition

L'opposition du V3 et de Tigré à l'exploitation marchande du bois s'explique par l'absence de concertation, l'endommagement des infrastructures routières et l'inexistence de profits aux revenus tirés de la dite activité.

Quoique responsables des ressources forestières, les paysans de Tigré ne pratiquent pas le commerce de bois. Ils ne sont pas consultés par les débiteurs de Kaïbo ni par les grossistes transporteurs de Ouagadougou. Ces derniers n'ont pas suffisamment discuté avec les usagers immédiats sur l'exploitation commerciale des ressources ligneuses; en somme ils sont tenus à l'écart de cette activité bien qu'elle se mène sur leur terroir.

De plus le manque de réparations des tronçons de route détruits et la non compensation du bois prélevé découragent les populations riveraines du site d'exploitation. La nouvelle

perception de l'espace voudrait que les populations soient responsables de la gestion des ressources de leur terroir. Comment gérer des ressources exploitées par des personnes venues de loin et contre qui elles sont impuissantes ?

II- LES PROBLEMES D'ACCES ET DE GESTION DE L'EAU

Les populations du front agricole ont du mal à concilier leurs activités dans l'utilisation de l'eau. Les terroirs de Tigré et du V2 sont les plus particulièrement touchés par les tensions relatives à la fréquentation des points d'eau.

A- Les manifestations du problème

A Tigré deux types d'acteurs rivalisent quotidiennement: les agriculteurs Bissa et les éleveurs Peulh. Sur les berges du Nakambé les uns pratiquent des cultures irriguées, les autres l'élevage. Le différend qui a opposé D. K. à K. B. en mai 1994 illustre bien la situation.

D. K. est un éleveur implanté à Tigré depuis 1979. Il pratique son élevage sur les berges du Nakambé. Une piste à bétail joint de ce fait son campement au point d'eau. En Mai 1994, K. B. agriculteur de Tigré fait un champ à moins de 300 mètres du campement, en travers de la piste à bétail. L'ouverture du champ à cet endroit coupe le parcours du bétail et expose ainsi les cultures à la dent de l'animal. Pour prévenir le danger, l'éleveur a rapidement saisi le préfet de Bindé. Le différend a été dénoué le 30 Mai 1994.

Par ailleurs l'eau du Nakambé étant infectée par les parasites, les éleveurs préfèrent abreuver leurs troupeaux aux puits de Tigré, localité la plus proche. Les agriculteurs bissa s'opposent à cette utilisation pastorale pour ne pas exposer les cultures et les récoltes aux dégâts.

Au V2 les colons sont opposés aux exploitants autochtones de Sinikiéré. Les colons veulent abreuver leurs animaux dans le lit du Wobogo et aux puits du bas-fond. Les Bissa désirent l'exploiter pour les cultures pluviales et le jardinage en saison sèche. Cette utilisation agricole et pastorale des points d'eau occasionne l'invasion des champs et des jardins de Sinikiéré par le cheptel du V2. En réaction aux dégâts de cultures, les exploitants bissa abattent les animaux capturés dans les champs. La déclaration d'un colon illustre suffisamment la situation : "si un animal du V2 s'y aventure, les gens de Sinikiéré l'amputent des pattes, lui crèvent les yeux, le tuent et le jettent dans le marigot. En avril 1993, les jardiniers bissa ont tué 11 canards sur les 17 que je possédais, sous prétexte qu'ils troublaient l'eau". Cette situation qui date de 1976 s'est aggravée avec l'augmentation de la pression agricole des Bissa dans le lit du marigot.

B- Les causes de l'utilisation concurrentielle de l'eau

A Tigré les rivalités qui opposent les agriculteurs aux éleveurs proviennent essentiellement de la volonté affichée des autochtones bissa de repousser les éleveurs. Ils justifient leur attitude par la crainte des dégâts de cultures ou de récoltes par les animaux.

La compétition pour les ressources hydrauliques du Wobogo provient en réalité d'une sorte de jalousie réciproque. La dotation des colons AVV en équipements agricoles et en infrastructures socio-économiques n'a pas laissé indifférente la population de Sinikiéré. Elle semble avoir suscité la convoitise des autochtones. Plus tard les revenus financiers tirés de la culture cotonnière ont accentué ce sentiment. Les Bissa optent alors pour le jardinage comme activité rémunératrice depuis 1978. Ils occupent les bas-fonds du Wobogo qui n'ont fait l'objet d'aucune attribution jusqu'en 1992.

Par ailleurs la rentabilité du maraîchage est à l'origine de la revendication du bas-fond par les colons AVV bien qu'ils la lient à un problème d'accès aux ressources hydrauliques. "Nous voulons le bas-fond parce qu'en saison sèche nous n'avons rien à faire et nos enfants émigrent par manque d'activité" dit le responsable coutumier du V2.

III- LES CONFLITS LIES AU CONTROLE ET A L'UTILISATION DIFFERENTIELLE DE L'ESPACE

Les différents acteurs se disputent l'espace pour l'exercice de leurs activités. Les oppositions courantes mettent en scène les agriculteurs et les éleveurs autour des terres fertiles, des points d'eau, aux abords des campements d'éleveurs ou des pistes à bétail. (Cf. carte n°7). Quelques cas méritent d'être présentés:

A- Des cas de conflits

B. H. est un agro-pasteur implanté entre Kaïbo et Teyoko depuis 1956. A son arrivée il n'existait aucune exploitation agricole dans la zone. Au fil des années, il a associé l'agriculture à son élevage en transformant ses anciens parcs en champs. En Mai 1994, G. L. agriculteur de Kaïbo convoite les récoltes fructueuses de B. H. Il tente alors de chasser ce dernier sous prétexte que les terres exploitées constituent une propriété ancestrale. Seule l'intervention du préfet de Bindé le 3 juin 1994 amenera G. L. à renoncer à sa tentative.

Des situations similaires ont eu lieu à Sinikiéré et au V1 au cours de la même période. Cependant les disputes n'opposent que des agriculteurs:

Depuis 1985, T. T., un exploitant de Sinikiéré, cultive la pastèque dans un bas-fond appartenant à son terroir. Envieux des revenus financiers tirés de cette production, un notable de Kaïbo entreprend de retirer l'exploitation. Pour atteindre son

objectif, ce dernier ruse d'une stratégie en demandant dans les environs une portion de terre à T. T. en 1993. L'année suivante il laboure sa parcelle et toute celle de T. T. à qui il y interdit toute activité sous prétexte que le bas-fond en question appartient à son grand père.

Au V1, un colon a été victime d'un retrait de terre par un autochtone de Kaïbo. Sur autorisation du Tengsoba de Sondré, le premier produisait la pastèque dans un bas-fond longeant le village. La rentabilité de son exploitation a suscité la convoitise chez le second qui lui retire son jardin en mai 1994.

De ces conflits, le différend opposant les Bissa de Sinikiéré et les exploitants du V2 est le plus grave. Depuis 1988 ces deux villages se disputent la propriété des terres du bas-fond longeant le Wobogo entre V1 et V3. Cependant le litige n'a pris de l'ampleur qu'en novembre 1993 suite à l'inclusion du bas-fond au terroir de Kaïbo-Nord dans le cadre de la délimitation des terroirs de la zone aménagée.

Au regard de l'extrême proximité du V2 au bas-fond, les colons admettent difficilement que les Bissa viennent de loin occuper les terres qui s'y trouvent et leur en interdisent l'accès. De plus ils se plaignent d'un manque de terres que le bas-fond pourrait compenser. Cette vision est plutôt illusoire car environ 78% des ménages enquêtés ont au moins deux hectares en jachère en 1993. Un Bissa affirme à cet effet que "le conflit Sinikiéré/V2 n'est pas réellement un problème de terre; si tel était le cas les gens du V2 n'auraient pas des parcelles en jachère".

Les habitants de Sinikiéré les revendiquent à leur tour comme une propriété ancestrale. Bien que ceci soit un leurre¹², les Bissa ont été les premiers occupants du bas-fond. En atteste la déclaration du chef du V2 : "A notre arrivée le bas-fond

¹² Le véritable propriétaire terrien de la zone (Nord et Nord-Est de la province) est le Chef de Sondré.

n'appartenait à personne; l'AVV ne nous l'avait pas non plus attribué. Avant les premiers défrichements par une dizaine de Bissa en 1978, aucun habitant du V2 ne l'exploitait. C'est seulement un an après que nos femmes ont commencé à produire du gombo sur les berges du marigot; elles se cachaient pour le faire puisqu'elles n'avaient pas l'autorisation de l'AVV". A un des premiers défricheurs d'ajouter : "il n'existait aucun champ quand mes trois compagnons et moi y allions pour travailler".

Plusieurs faits démontrent l'ampleur de ce conflit qui oppose la communauté bissa aux colons du V2. Outre les retraits de terre en 1988, les Bissa utilisent des moyens occultes (gris-gris suspendus aux arbres) pour dissuader les migrants de cueillir les fruits de néré, de karité ou de baobab.

Enfin les peintures et les bornes matérialisant la limite de kaïbo-Nord avec Sinikiéré ont été détruites par les Bissa en signe de protestation contre la gestion des terroirs. Aussi ne cessent-ils de menacer les habitants du V2 et jurent de lutter jusqu'à la dernière énergie.

S'il est vrai que les conflits fonciers sont multiples et diversifiés, les griefs entre agriculteurs et éleveurs le sont davantage. Les dégâts de cultures ou de récoltes se produisent chaque année dans les champs situés au bord des points d'eau et des pistes à bétail. Il s'agit des parcelles frontalières du V2 avec Sondré Est et de la zone tampon entre le terroir de Watinoma et le Campement Peulh de Tigré.

A Watinoma, la totalité des exploitants sont victimes de dégâts d'animaux. Les cas de S. R. et de K. O. en donnent une idée. Suite à l'invasion répétée des troupeaux, S. R. s'est plaint chez l'aîné des Peulh de Tigré. Mais cela n'a pas empêché les dégâts dans son exploitation sur un hectare en octobre 1990. "Cette année, tout mon champ a été détruit et je n'ai rien récolté" déclare-t-il.

Le 6 décembre 1994 un champ de 1,5 ha, appartenant à K. O., était également ravagée par 52 boeufs de D. S., éleveur transhumant de Tigré. D'après la commission départementale chargée des règlements de litiges, 29,6% de la production ont été détruits; leur valeur s'élevait à 22.250 CFA. Il a fallu l'intervention de la commission départementale pour que la victime soit dédommée.

Au V2, près de 52% des parcelles de cultures subissent chaque année l'invasion des boeufs de Sondré-Est en l'occurrence ceux du Secteur n°2. Face à l'ampleur des dégâts un comité conjoint de règlement interne a été mis en place le 5 septembre 1992 par le V2 et les quatre secteurs de Sondré-Est. D'après son président, cinq exploitations du V2 ont été envahies par 207 boeufs (appartenant à 5 éleveurs) au cours de novembre et décembre 1994. Le tableau n°4 donne la répartition temporelle des dégâts, les frais de dédommagement et les différents acteurs impliqués.

TABLEAU N°4 : DEGATS DE RECOLTES ENREGISTRES AU V2
PAR LE COMITE CONJOINT V2/SONDRE-EST

Propriét. champ	Propriét. boeufs	Nombre boeufs	Valeur dégât en CFA	Frais parc en CFA	Date
S. H.	D. M.	43	6250	2000	2/11/94
K. A.	D. M.	23	9250	3000	9/11/94
D. B.	D. S.	64	28750	2500	27/11/94
D. S.	D. Y.	48	5000	2500	29/11/94
O. R.	D. I.	29	0	1000	15/12/94

Source: comité conjoint V2/Sondré Est, 1994

Les fréquents dégâts provoqués par les animaux montrent la difficulté pour les agriculteurs et les éleveurs de s'accorder sur des règles fiables de gestion concertée de l'espace. La volonté de chaque acteur de légitimer son activité a engendré des disputes sur l'utilisation de l'espace.

B- Des usagers jaloux les uns des autres

Les conflits fonciers, quelles que soient les parties impliquées (agriculteur-éleveur ou agriculteur-agriculteur), naissent pour la plupart d'une sorte de jalousie que les paysans entretiennent à l'encontre du "bon producteur" c'est à dire celui dont l'activité prospère. Les différents cas ci-dessus analysés résultent de cette convoitise. Lorsque l'envie devient forte, les égoïstes tentent d'expulser les autres des terres qu'ils occupent sous prétexte d'une propriété ancestrale.

Outre la convoitise, il existe une sorte d'hostilité à l'égard des étrangers. Certaines querelles proviennent de la répulsion des migrants par les autochtones. Telle est l'attitude de certains agriculteurs vis-à-vis des éleveurs peulh. Selon le préfet de Bindé les conflits qui opposent ces deux catégories professionnelles résultent parfois du fait que les Peulh ont toujours été considérés comme des "étrangers" quelle que soit leur ancienneté dans un terroir.

Quant au conflit relatif au bas-fond longeant le Wobogo, la crise foncière dont font allusion les colons AVV du V2 est illusoire car comme l'a dit un exploitant Bissa "le conflit Sinikiéré/V2 n'est pas réellement un manque de terre; c'est un problème de jalousie". Et un autre d'ajouter: "nous faisons du jardinage dans le bas-fond et les gens du V2 en sont jaloux...Ils veulent nous chasser pour transformer nos jardins en pâturages".

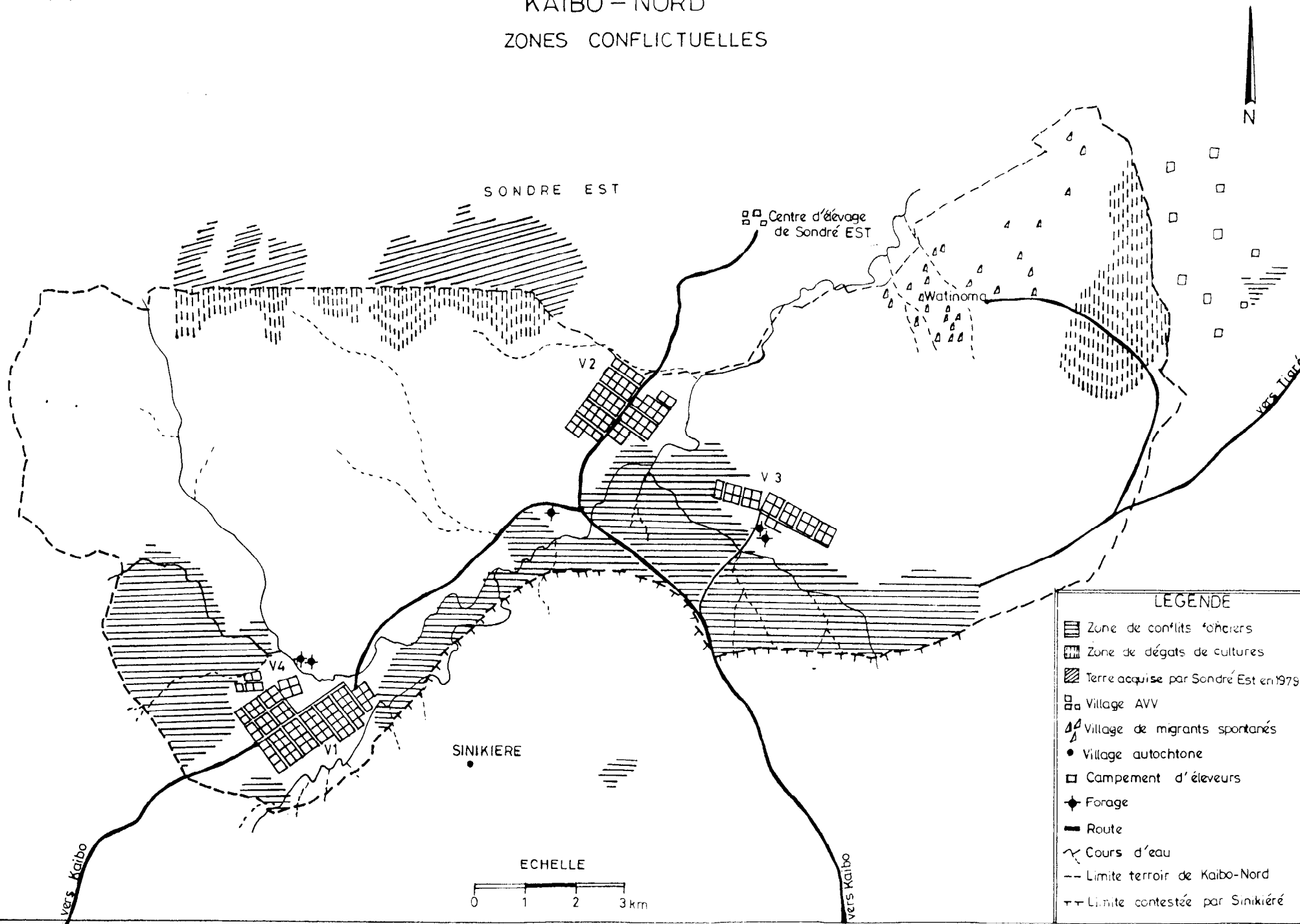
Ce différend s'est intensifié suite à l'inclusion du bas-fond au terroir de Kaïbo-Nord par l'opération de délimitation. Celle-ci n'a pas plu aux Bissa de Sinikiéré qui l'interprètent

comme un transfert de terres organisé par le P.D.I/Z au profit du V2. Pour eux il y a eu un "mauvais emplacement de la limite" empiétant ainsi sur le terroir de Sinikiéré. Une telle vision provient d'une incompréhension des objectifs et des concessions faites par la Cellule Gestion des Terroirs (CGT). La population de Sinikiéré est autorisée à toujours exploiter les ressources de Kaïbo-Nord, y compris les parcelles du bas-fond. Cependant elle semble ne pas comprendre cette possibilité. En réalité les Bissa la refusent et conçoivent mal le fait d'occuper des terres dont la propriété ne leur revient pas. Ils ont un complexe à cultiver un bas-fond jugé appartenir à un village migrant. Pour eux autochtones, accepter une telle concession s'identifie à l'humiliation.

Face à l'ampleur de ces conflits de plus en plus fréquents sur le front agricole, le préfet de Bindé et la Cellule Gestion des Terroirs oeuvrent pour trouver les solutions idoines et amoindrir les conséquences de ces litiges.

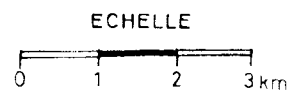
KAIBO - NORD

ZONES CONFLICTUELLES



LEGENDE

	Zone de conflits fonciers
	Zone de dégâts de cultures
	Terre acquise par Sondré Est en 1979
	Village AVV
	Village de migrants spontanés
	Village autochtone
	Campement d'éleveurs
	Forage
	Route
	Cours d'eau
	Limite terroir de Kaibo-Nord
	Limite contestée par Sinikiéré



IV- Les modes de traitement des conflits.

Le dénouement des litiges diffère suivant leur ampleur et les personnes qui y sont impliquées. Aussi existe-t-il une diversité de modes de traitement qui peuvent être regroupés en trois étapes:

A- La négociation interne

C'est la recherche de solutions entre usagers du même terroir : agriculteurs, éleveurs et débiteurs de bois. Il s'agit d'un règlement à l'amiable entre les belligérants. Parfois la victime fait appel à des témoins (parents, amis ou voisins) pour rechercher la réconciliation. La décision qui découle de la concertation est généralement acceptée par tous. Les parties en conflit ont recours à la négociation lorsqu'elles se connaissent, en cas de légers dégâts ou malentendus.

L'inter-connaissance paysanne s'explique par les liens de parenté et d'alliance encore intenses dans la zone. Cependant, il arrive parfois que la victime réclame sa parcelle ou exige un dédommagement. Dans ce cas, la négociation interne devient inefficace et les antagonistes ont recours aux responsables coutumiers et/ou au comité conjoint V2/Sondré Est.

B- Le recours à l'administration traditionnelle et au comité conjoint V2/Sondré Est

Le *Tengsoba*, le chef et les notables du village assurent l'administration traditionnelle. Elle n'est fonctionnelle qu'au V2 dont le responsable coutumier a affirmé avoir réconcilié des belligérants lors de conflits fonciers.

Créé le 5 septembre 1992, le comité traite les dégâts de cultures causés au V2 par les boeufs de Sondré-Est. Il comprend huit membres: quatre agriculteurs du V2 et quatre éleveurs de

Sondré-Est dont un par secteur. Lorsqu'il y a des dégâts sur un champ, ce comité est immédiatement informé par l'agriculteur. Il effectue alors un déplacement sur le site et évalue l'ampleur du dégât. Le propriétaire des boeufs paye alors des frais de dédommagement et de parcage. Le président du comité encaisse la somme et la remet à la victime. A Watinoma où une telle structure n'existe pas encore, les migrants spontanés ont directement recours à l'administration moderne.

C- Le recours à l'administration moderne

La gravité des litiges et l'état d'âme des antagonistes ont souvent entraîné l'intervention de trois catégories de services étatiques que sont les forces de sécurité, la préfecture de Bindé et la Cellule Gestion des Terroirs du PDI/Z.

L'intervention de la police de Bindé ou de la gendarmerie de Manga se fait uniquement lors des blessures et des dégâts importants. Une fois saisis, ces services vont sur le terrain faire les constats. Ils établissent des procès verbaux qu'ils envoient à la préfecture de Bindé. Celle-ci négocie avec les belligérants et essaye de les réconcilier. Mais quand il s'agit de blessures graves, l'instruction de dossier est prise en charge par les instances juridiques à Ouagadougou¹³.

L'intervention de l'administration de Bindé résulte du fait que la plupart des conflits ne trouvent pas de solution à l'échelle du terroir. Ceux-ci sont alors transférés à la préfecture. Compte tenu de leur ampleur et fréquence, le préfet, par l'arrêté n° 94 002/MAT/ PZNDW/DBIN/, a créé le 26 Mai 1994 une commission chargée de la délimitation des pistes à bétail et du règlement des litiges entre agriculteurs et éleveurs au sein du département. Elle compte sept membres et est présidée par le préfet de Bindé.

¹³ Dans l'échantillon enquêté, aucun cas de ce genre n'a été signalé. Aussi n'a-t-il pas fait l'objet d'une analyse approfondie.

Une fois informé d'un différend, le préfet reçoit le plaignant qui lui relate les faits. Il convoque alors l'accusé et l'écoute en présence de la victime. La commission se rend ensuite sur les lieux du conflit en vue d'y trouver une solution. Après une deuxième audition des parties, elle prend la décision finale. Le préfet sensibilise l'assemblée sur les textes de la R.A.F en l'occurrence les articles 68, 72, 77, 79, 80, 81 et 169 selon lesquels nul ne peut revendiquer la propriété d'une terre tant qu'il n'en possède pas le titre de jouissance. Sans elle l'occupant s'expose au retrait des terres en cas de litige. Ainsi deux situations se présentent:

- en cas de litige entre deux personnes sur une terre (dont l'exploitation a été interrompue), elle revient au dernier occupant;

- par contre dans le cas d'un agriculteur qui voudrait chasser un autre de sa parcelle sous prétexte que celle-ci appartient à ses ancêtres, le premier occupant aura raison.

Parallèlement aux forces de sécurité et de concert avec le préfet de Bindé, le PDI/Z enregistre continuellement des plaintes relatives à l'utilisation des ressources. Aussi joue-t-il un rôle important dans le dénouement des conflits sur le front agricole.

Il incombe aux agents du CRPA et au préfet de traiter des querelles consécutives aux dégâts de récoltes; mais le PDI/Z conseille aux paysans la négociation interne. Ensemble ils doivent élaborer une réglementation commune qui sera connue par tous les usagers.

En outre, elle sensibilise et négocie la délimitation avec les paysans afin de sécuriser l'exploitant en général et le migrant en particulier sur ses terres. En somme la stratégie du PDI/Z vise la recherche de solutions préventives des conflits. Le traitement ponctuel, quoique indispensable, ne saurait diminuer à elle seule l'ampleur des conflits. La sensibilisation

pour une sécurisation est plus que nécessaire et la reconnaissance des droits fonciers des migrants indispensable.

S'il est vrai que l'administration moderne arrive à régler les conflits dans le terroir étudié, il n'en demeure pas moins que le litige Sinikiéré/V2 reste entier et que son traitement a été récupéré à l'échelon provincial.

L'échec de la séance de sensibilisation¹⁴ organisée conjointement par le préfet et le chef de Sondré en décembre 1993 révèle la non reconnaissance des autorités coutumières et modernes. Ces structures sont faibles et leurs méthodes inefficaces au règlement des litiges. Comment un préfet et un chef mossi peuvent-ils être menacés ouvertement en public ? Jusqu'en fin décembre 1994, aucun consensus n'avait été trouvé pour le dénouement de la crise. Une intervention du Haut-Commissaire était en projet mais pourra-t-elle amener les Bissa à changer d'avis et à faire des concessions ?

Dans la zone cohabitent autochtones et migrants; agriculteurs et éleveurs; Mossi, Bissa et Peulh. Cela confirme bien l'existence d'une diversité d'acteurs ayant chacun une conception propre de l'espace et une stratégie pour son occupation. Dans le bloc aménagé, il est disputé entre autochtones bissa et migrants mossi; entre agriculteurs AVV et éleveurs de Sondré Est. Dans la zone de migrants spontanés, la concurrence pour l'utilisation des ressources oppose les agropasteurs de Watinoma aux éleveurs transhumants de Tigré.

La diversité socio-professionnelle des acteurs sur le front agricole a entraîné une compétition pour l'exercice d'activités difficiles à concilier dans un même espace. L'occupation anarchique des terres semble sous-tendue par une incompatibilité

¹⁴ Cette réunion qui faisait suite à plusieurs négociations internes restées vaines, s'est terminée en queue de poisson car les Bissa de Sinikiéré avait commencé à honnir publiquement les autorités présentes.

entre l'agriculture extensive et l'élevage de prestige. Agriculteurs et pasteurs se gênent mutuellement dans l'accès aux ressources.

Quel que soit le niveau de dénouement de ces crises, la négociation et la réconciliation demeurent les objectifs visés par les différentes instances. Face à cette utilisation anarchique et conflictuelle de l'espace, une nouvelle approche "gestion du terroir" s'avère indispensable pour une utilisation durable des ressources au bénéfice des acteurs locaux. Mais ces derniers sont-ils capables d'en assumer la responsabilité ? On se demande si les différents usagers identifiés sur le front agricole sont disposés à une utilisation concertée de l'espace.

TROISIEME PARTIE:
L'IMPLICATION PAYSANNE
A LA GESTION DES TERROIRS

La réceptivité paysanne à la gestion des terroirs nécessite des prédispositions sans lesquelles l'implication des populations rurales est illusoire et le développement local un vain mot. Compte tenu de la diversité des usagers sur le front agricole, l'application de la démarche terroir requiert de la part des acteurs non seulement des moyens économiques mais encore une disponibilité mentale à la concertation et à l'esprit d'équipe.

CHAPITRE VI:

LES APTITUDES ECONOMIQUES

Parmi les prédispositions à la GT, deux aspects économiques méritent d'être analysés : la couverture du front en infrastructures et son degré de performance économique. Eléments de promotion sociale, les infrastructures peuvent constituer des facteurs de réceptivité à la GT à l'échelle du village. L'état de la production agro-pastorale quant à elle conditionne le pouvoir économique, gage de l'acquisition du matériel agricole.

I- LA MAUVAISE DISTRIBUTION DES INFRASTRUCTURES

La présence d'une école, d'un centre de formation, d'un dispensaire, d'une unité économique ou d'un puits dans un village est un facteur de motivation pour les populations. Le paysan perçoit ses intérêts à travers les réalisations socio-économiques. L'existence des infrastructures s'avère alors indispensable pour une implication effective des producteurs à la démarche terroir. D'après le tableau n°5 et la carte n°8, la zone d'étude connaît une insuffisance et une mauvaise répartition des infrastructures. Pire il n'existe ni barrage ni retenue d'eau. L'absence de banque de céréale est consécutive au départ de l'AVV depuis 1984.

TABLEAU N°5 : LES INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES

Infrastructures	Nature	Nombre	Village
Educatives	Ecole	2	V2, Sinikière
	CPAF	2	V2, Sinikiéré
	CFJA	1	Sinikiéré
Sanitaires	CSPS	1	V2
	Pharmacie	1	V2
Hydrauliques	Forage	5	V2, Sinikiéré
Unités éco.	Moulin	3	V2

Les 15 réalisations socio-économiques sont toutes concentrées au V2 et à Sinikiéré. Par contre les villages de Watinoma et de Tigré en sont encore démunis. Cette situation s'explique par l'enclavement général de ces localités et le peuplement récent de la zone par les migrants spontanés, installés depuis seulement une dizaine d'années.

La forte concentration des infrastructures au V2 est liée au plan d'appui de l'AVV aux colons. De plus son importance socio-culturelle¹⁵ par rapport aux autres villages de l'UD lui en a donné le privilège. A ces infrastructures insuffisantes et mal réparties, s'ajoutent une faible couverture vétérinaire et des problèmes de sécurité.

La faiblesse de la couverture vétérinaire s'explique par l'enclavement, le désintéressement des éleveurs aux travaux vétérinaires et l'absence de parcs de vaccination dont se sont plaints plus de 75% des Peulh de Tigré. Aussi le bétail souffre-

¹⁵ Le V2 abrite le responsable coutumier du bloc de Kaïbo-Nord. De ce fait il commande les autres villages de l'UD.

t-il de diverses maladies liées essentiellement à l'eau et au fourrage.

Les contraintes sécuritaires résultent d'un mauvais gardiennage et des vols, facteurs importants de la perte de bétail. La divagation des animaux dans les champs les expose à l'abattage en guise de répression. Quant aux vols, ils sont très fréquents et concernent surtout les petits ruminants et la volaille. Le tableau suivant en montre l'ampleur en 1994.

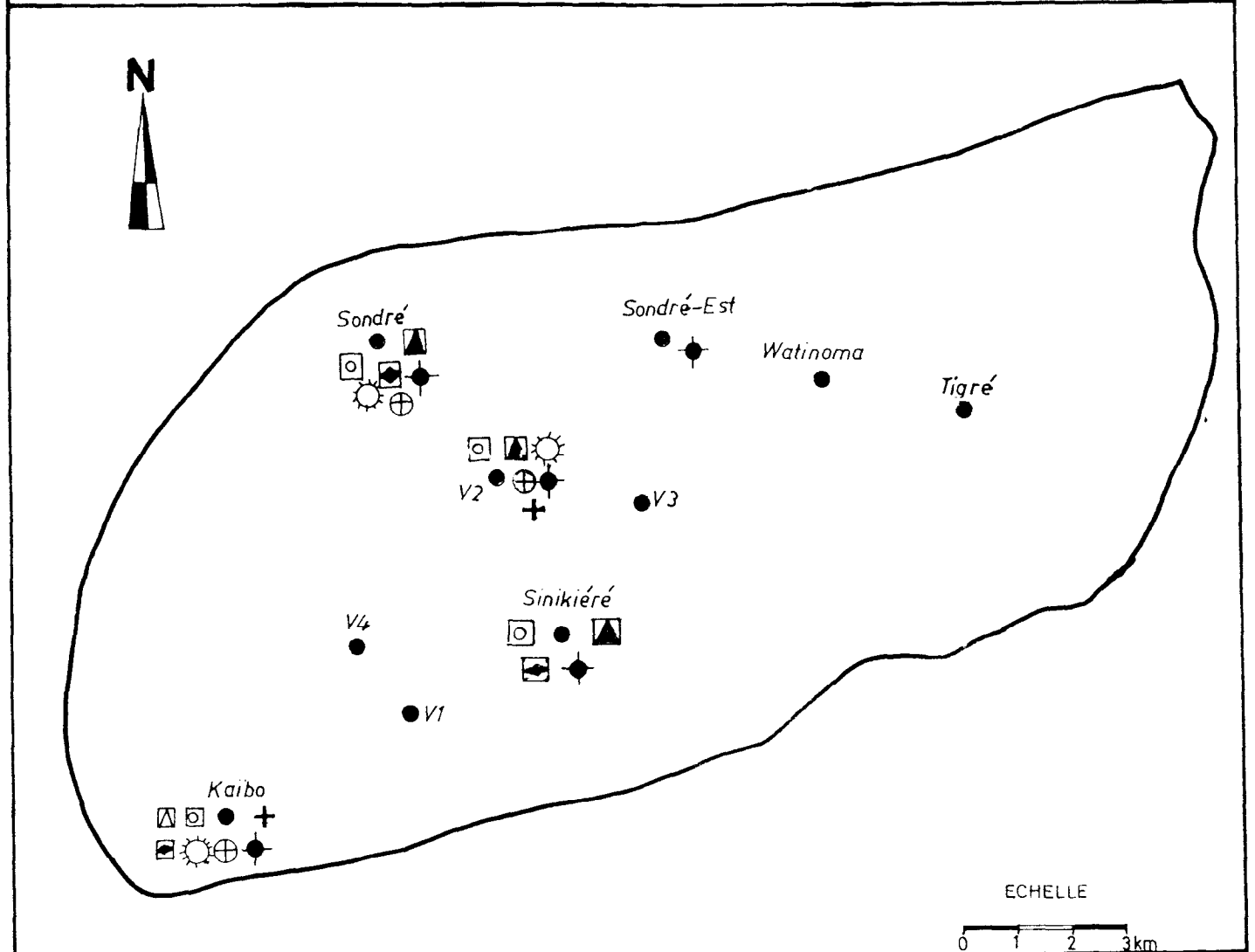
TABLEAU N°6 : VOLS D'ANIMAUX EN 1994

Villages	Boeufs de trait	Petits ruminants	Volaille
V 2	0	3	15
Watinoma	2	46	0
C.Peulh	0	21	1
Total	2	70	16

Ce tableau montre que le front agricole est exposé aux vols. En somme 48% des producteurs, toutes catégories socio-professionnelles confondues, ont été victimes de vols d'animaux au cours de l'année 1994. En zone de migrants spontanés où le phénomène est important, ce taux s'élève à 58%.

Un tel environnement socio-économique ne saurait favoriser une mobilisation paysanne sur le front agricole. Il constitue un handicap aussi bien à l'épanouissement des populations résidentes qu'au dynamisme de leurs activités. Les infrastructures doivent être améliorées en vue de susciter la motivation paysanne et de promouvoir l'essor économique des producteurs; deux facteurs indispensables dans l'approche gestion des terroirs.

DISTRIBUTION DES INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES A KAIBO-NORD



LEGENDE

- | | |
|---------------------------|----------------|
| Limite de la zone d'étude | Moulin à grain |
| Village | Pharmacie |
| Ecole primaire | C.S.P.S |
| CPA.F | Forage |
| CFJA | |

II- LA FAIBLE PERFORMANCE ECONOMIQUE

A- Une importante production agro-pastorale

1- La production végétale

La production végétale est essentiellement pluviale sur le front agricole. En saison sèche, l'absence d'aménagements hydro-agricoles empêche toute activité maraîchère. On distingue deux types de cultures en fonction des réalités morpho-pédologiques.

a) Les cultures sur glacis

Elles sont dominées par les céréales : sorgho blanc et rouge, mil et maïs. En outre on produit du coton et des légumineuses. La lourdeur des sols et l'importance de la prédation des oiseaux handicapent la production du mil.

La riziculture n'est pratiquée que par 8% des exploitants du V2. Cette situation s'explique par l'absence de bas-fonds propices à cette culture.

La culture cotonnière, jadis intense dans les AVV, a fortement baissé ces dernières années. Actuellement 50% des exploitants du V2 en sont producteurs. En effet la chute du cours du coton depuis le début des années 1990 a découragé les agriculteurs. Les uns ont complètement abandonné cette culture tandis que les autres continuent à la pratiquer faute d'une autre source de revenu monétaire. Elle n'existe pas à Watinoma. Les migrants spontanés craignent de s'y investir compte tenu de l'invasion des animaux.

Les légumineuses cultivées sont le haricot, l'arachide et le pois de terre. Le haricot est associé aux céréales en zone autochtone et semé en monoculture au V2 et à Watinoma tout comme le pois de terre. Les femmes produisent l'arachide sur une partie

des champs de case. Les sorgho représentent les cultures principales parce que les conditions s'y prêtent.

b) Les cultures de bas-fonds

Dans les bas-fonds, l'on cultive des tubercules, de la pastèque, des Calebasses et des légumes. La patate et *Solenostemum rotundifolius* (sorte de fabier) constituent les principaux tubercules. Féculent de la taille d'une gousse d'arachide, *Solenostemum rotundifolius* se produit uniquement à Watinoma par près de 13% des paysans. La patate, quant à elle, occupe certaines exploitations de Kaïbo et de Tigré.

La pastèque se cultive dans toute la zone. Watinoma en est le principal producteur suivi de Kaïbo et Sinikiéré. Les Bissa assurent la production de calebasse qui a lieu essentiellement dans le bas-fond du Wobogo. Elle représente pour eux la seconde source de revenus financiers après le jardinage. Celui-ci n'existe qu'à Tigré et à Sinikiéré avec respectivement 57% et 43% de maraîchers, tous Bissa. Il commence dès la fin des travaux champêtres et s'achève en début de saison pluvieuse.

Les principaux produits maraîchers sont l'oignon, la salade, la tomate, et l'aubergine. Le maraîchage se circonscrit aux terroirs de Tigré et Sinikiéré. Sa présence dans ces localités s'explique par la proximité du Nakambé, l'occupation et l'exploitation des bas-fonds du Wobogo par les Bissa de Sinikiéré. Son absence au V2 et à Watinoma résulte de l'impossibilité pour les colons d'exploiter les bas-fonds du Wobogo; de l'invasion animale et de la faiblesse des moyens financiers chez les migrants spontanés.

L'activité maraîchère reste faible dans l'ensemble. En revanche la production céréalière demeure satisfaisante. En effet la campagne 1993/1994 a été excédentaire: 63% des exploitations de Watinoma et 73% de celles du V2 ont dégagé des surplus qui s'élèvent respectivement à 14,630 tonnes et à 18,490 tonnes.

D'après les résultats de notre enquête, la production annuelle moyenne d'une exploitation vaut 3,163 tonnes dans le bloc aménagé et 3,300 tonnes en zone de migrants spontanés. Elle excède la moyenne provinciale qui était de 2,837 tonnes¹⁶ selon les dernières enquêtes démographiques en 1991. En outre chaque habitant a une ration moyenne annuelle de 281 kg au V2 et 363 kg à Watinoma. Celle-ci dépasse également la minimale estimée à 190 kg.

Ces données statistiques, nettement supérieures à celles de la province montrent bien l'importance de la production céréalière sur le front agricole. Celui-ci est auto-suffisant et même excédentaire. La réalisation d'un surplus constitue pour les exploitants du terroir un atout économique car il procure près de 40% des revenus financiers du paysan. En plus de l'agriculture, les paysans pratiquent un élevage de prestige, surtout dans la zone de migrants spontanés.

2- La production animale

Très diversifié, le cheptel se compose du gros bétail, des petits ruminants et de la volaille. Le gros bétail regroupe les bovins, les asins et les équins. Les petits ruminants comprennent les ovins, les caprins et les porcins. Les poules et les pintades constituent l'élevage de basse-cour.

Les agriculteurs pratiquent un élevage sédentaire; la volaille et les petits ruminants en constituent les espèces dominantes. Leur entretien est facile et moins exigeant que celui du gros bétail dont la production nécessite plus de disponibilité.

¹⁶ Ce chiffre résulte du rapport de la production agricole de la province du Zoundweogo sur l'effectif des ménages. Source: INSD, Enquêtes démographiques, 1991.

A Tigré Peulh il s'agit par contre d'un élevage transhumant et bovin (790 têtes pour 18 éleveurs). A cela s'ajoutent 366 volailles et 312 petits ruminants.

L'importance de la production animale varie suivant les zones (figure n°5). Dans les terroirs autochtones (Tigré, Sinikiéré et Kaïbo), les paysans mènent un élevage traditionnel et faible (environ 6 têtes de bétail par exploitation pour les 50 ménages enquêtés). Cette faiblesse provient d'un certain désintéressement accentué par les incessantes maladies qui tuent chaque année les animaux, surtout la volaille. Découragés, la plupart des autochtones ont abandonné l'élevage pour se consacrer à l'agriculture.

Au V2 il se caractérise par une diversité et une plus grande importance que dans les autres villages. Environ 67% des exploitants possèdent en moyenne 4 têtes de bétail. Pour les petits ruminants, outre les ovins et les caprins, l'on constate une production de porcs par la population chrétienne présente dans 70% des exploitations. Pour la basse-cour, on dénombre environ 15 volailles par exploitation.

A Watinoma l'activité pastorale est très développée. la totalité des migrants spontanés possède le petit bétail en l'occurrence les caprins (116 têtes). En outre 62% d'entre eux font de la production bovine. Selon les résultats de l'enquête, l'on dénombre 135 boeufs répartis sur 15 exploitations.

Les échantillons étant de même taille, une comparaison des effectifs révèle une importance du cheptel de Watinoma par rapport à celui du V2: 315 petits ruminants contre 170 et 418 volailles contre 387.

Au regard de ces chiffres, les migrants spontanés sont en réalité des agro-pasteurs. En effet plus de 63% d'entre eux possèdent chacun en moyenne 43 têtes de bétail. Près de 33% d'entre eux déclarent être des bergers dès leur jeune âge. A ce

titre ils pratiquaient la transhumance entre Boulsa¹⁷ et Kaïbo. Aussi ont-ils emporté avec eux ce cheptel lors de leur installation définitive sur le site de Watinoma. La disponibilité spatiale les a encouragés à poursuivre l'activité pastorale. Pour mieux se consacrer à l'agriculture, les migrants spontanés ont confié leur bétail à des Peulh qui en assurent le gardiennage.

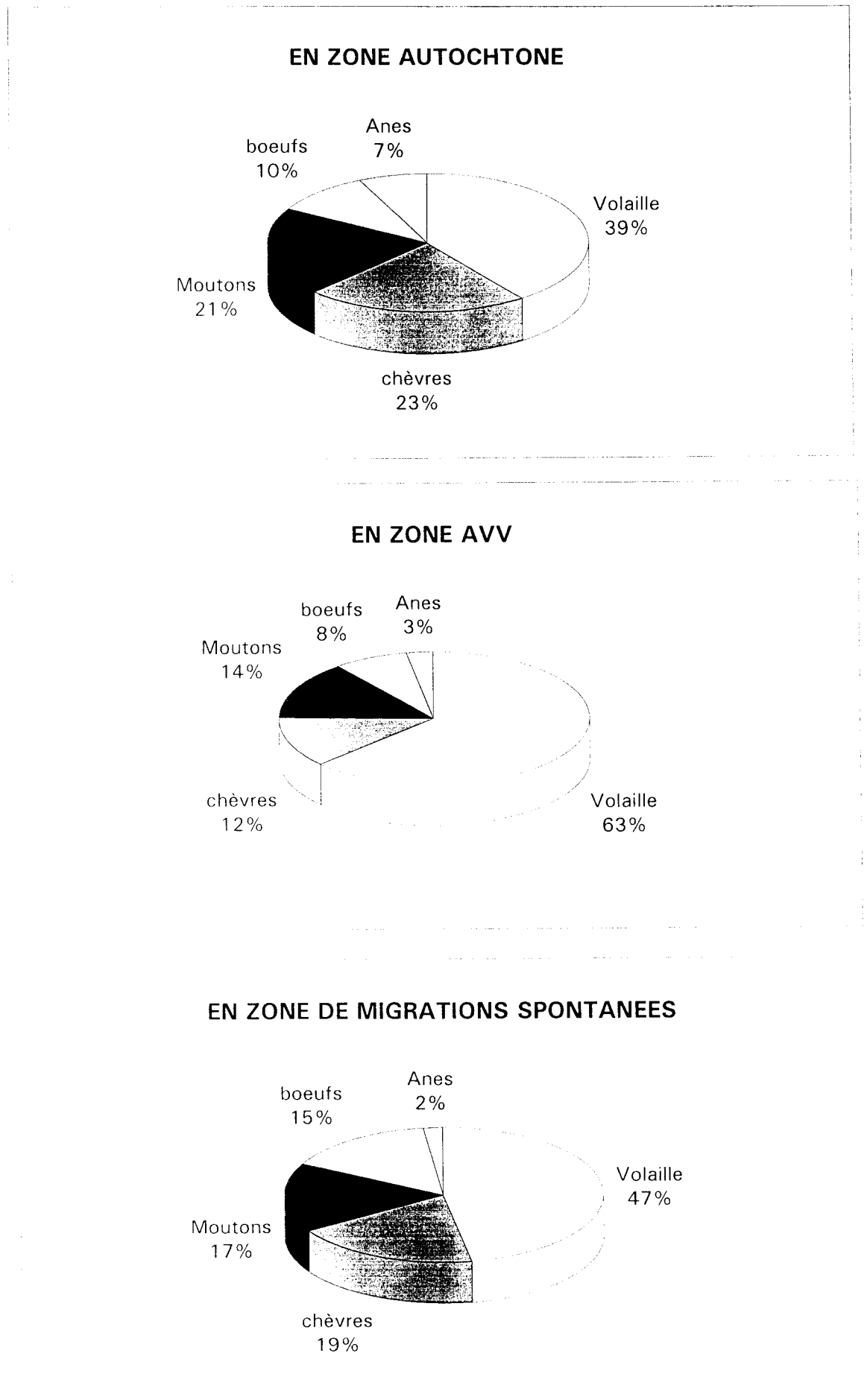
A l'exception de la zone autochtone, le front agricole connaît une importante production animale. Au V2 et à Watinoma on dénombre respectivement 32 et 43 têtes de bétail par exploitation contre 24¹⁸ pour le Zoundweogo. En référence à cette moyenne provinciale, l'activité pastorale de la zone étudiée reste donc satisfaisante. Elle constitue de ce fait un atout économique pour les producteurs qui en tirent 60% de leurs revenus financiers.

S'il est vrai que les conditions naturelles (pluviométrie satisfaisante, fertilité des terres et disponibilité spatiale) expliquent la forte productivité agro-pastorale, l'importance de la main-d'oeuvre en constitue un autre facteur à considérer.

¹⁷ Boulsa est le village d'origine de ces agro-pasteurs.

¹⁸ Ce chiffre est le rapport de l'effectif total du cheptel de la province par le nombre d'exploitations en 1991. Source : INSD, Enquêtes démographiques, 1991.

Fig. 5 : EVALUATION COMPARATIVE DU CHEPTEL



B- Une abondante main-d'oeuvre familiale

D'après nos enquêtes, le front agricole dispose d'une abondante main-d'oeuvre agricole. Le nombre moyen d'actifs par exploitation s'élève à 7 personnes contre seulement 4 pour la province. De plus 68% des exploitations spontanées et 73% des concessions AVV possèdent un potentiel d'actifs supérieur à cette moyenne. Par ailleurs 76% des personnes interrogées déclarent respecter le calendrier agricole et avouent être assidus dans la lutte contre les prédateurs dès l'épiaison. Soucieux du succès de la campagne agricole, les agriculteurs rejoignent très tôt leurs champs et ne reviennent qu'au coucher du soleil. Cela révèle un certain dynamisme des paysans dans l'exécution des travaux champêtres.

Cette abnégation au travail se couronne de retombées bénéfiques. La production excédentaire contribue à l'amélioration des conditions socio-économiques des producteurs. La commercialisation des surplus leur permet de se doter de biens mobiliers et immobiliers.

C- Une dotation moyenne en biens mobiliers et immobiliers

La possession de certains biens par les exploitations constitue un indicateur de pouvoir économique. Trois éléments permettent d'appréhender l'importance de l'équipement dans les exploitations : les unités d'attelage, les récepteurs radio et les moyens de locomotion.

Une unité d'attelage comprend au moins une charrue, une paire de boeufs et/ou un âne de trait suivant le type de charrue. Cet équipement est utilisé par 90% des exploitations AVV contre seulement 39% chez les migrants spontanés. En supposant qu'une charrue, un boeuf et un âne coûtent respectivement 30.000, 50.000 et 25.000 CFA en 1994, la valeur d'une unité d'attelage pourrait s'évaluer à près de 155.000 CFA. Ce qui représente un revenu

substantiel et par conséquent une richesse pour les agriculteurs qui en possèdent.

La détention du poste radio par 65% des paysans interrogés montre bien sa vulgarisation dans la zone. Son mode d'acquisition étant l'achat, ce bien représente une certaine valeur financière pour celui qui en possède. Les sommes dépensées pour l'acquisition de ces postes radio indiquent un certain pouvoir d'achat des producteurs.

Les moyens de déplacement accusent une faiblesse relative. Seulement 26% des migrants spontanés et 52% des colons AVV possèdent une bicyclette ou une mobylette. L'insuffisance de ces moyens de transport (21% à Watinoma et 40% au V2) traduit les contraintes financières auxquelles sont confrontés la plupart des paysans. Le revenu du paysan lui permet de s'équiper en matériel agricole et en postes radio; mais il a du mal à s'octroyer un moyen de locomotion.

D- Des moyens financiers limités

Les ressources financières proviennent essentiellement de la commercialisation des produits agro-pastoraux ou artisanaux (nattes, couchettes, canaris, chaises). Chez les Bissa de Tigré et de Sinikiéré, le jardinage constitue la source de revenu monétaire.

La majorité des agriculteurs dégagent des surplus de récoltes de l'ordre de 16,560 tonnes par an dans la zone. Ceux-ci sont vendus sur les marchés locaux par plus de 68% des exploitations. Cependant les paysans n'oublient pas la régulation vivrière qui consiste à consommer l'ancien stock céréalier et à conserver les surplus.

La vente des animaux a lieu sur les marchés de Kaïbo et du V2. 33,35% des paysans interrogés y ont recours en cas de problèmes nécessitant des dépenses urgentes.

Enfin la prestation payante consiste à cultiver dans les champs contre une rémunération de 500 FCFA/jour. Elle est pratiquée par 14,28% des agriculteurs.

Ces revenus, quoique de sources diverses, sont dans l'ensemble faibles. Près de 53% des migrants spontanés et 41% des colons AVV n'obtiennent pas 50.000 CFA dans l'année. De plus les petites sommes perçues à travers la vente de céréales ou de volailles sont dépensées dans l'achat de l'équipement et du matériel agricole, dans les cérémonies sociales (mariages, baptêmes, décès) et les biens de consommation (alimentaire, sanitaire ou vestimentaire).

Aussi à la question relative aux cultures de bas-fond, certains producteurs ont avancé le manque de moyens financiers pour justifier leur désengagement vis-à-vis de ces activités. Un d'entre eux a dit à ce propos: "je n'ai pas d'argent pour acheter des arrosoirs et du grillage pour clôturer mon jardin". Cette faiblesse des ressources financières résulte de l'absence de la culture cotonnière dans la zone de migrants spontanés et de l'abandon de celle-ci dans le bloc aménagé suite à la baisse de son cours en 1990. Autrefois cette culture était le principal facteur de monétarisation dans les villages AVV.

La gestion des terroirs suppose de la part des populations locales un pouvoir économique pour la prise en charge financière du processus, en l'occurrence les changements indispensables à la conservation des ressources: équipements agricoles. Malgré une forte production agro-pastorale, des contraintes financières handicapent l'équipement de nombreuses exploitations. Cette faible performance économique (quoique la meilleure de la province) s'explique par des pesanteurs socio-culturelles.

CHAPITRE VII:

LES APTITUDES SOCIO-CULTURELLES

Outre les facteurs économiques, la réceptivité à l'approche terroir requiert une disposition d'esprit à l'innovation, une perception des réalités du terroir et une responsabilisation des usagers vis-à-vis des ressources. En somme tout développement participatif nécessite des aptitudes socio-culturelles.

I- LES APTITUDES MENTALES

L'implication paysanne dépend des mentalités. Celles-ci sont fonction du niveau d'instruction et d'une certaine perception de l'espace par les usagers.

A- Un faible niveau d'instruction

Pour discerner le bien fondé de cette nouvelle gestion des ressources, il faut en comprendre les différentes étapes. L'instruction peut aider la population à cela. Dans les terroirs étudiés, trois types de formation ont été identifiés: l'alphabétisation fonctionnelle, l'instruction primaire (le CM2) et la formation agricole.

Le Centre Permanent d'Alphabétisation Fonctionnelle (CPAF) du V2 a été créé en 1987; depuis cette date il a formé 131 néo-alphabètes en lecture, en santé et sur des thèmes techniques telle la confection des sites anti-érosifs. Cela représente un taux d'alphabétisation de 36%, supérieur à celui de la province (5,6%). D'après le maître alphabétiseur du V3, Watinoma n'aurait par contre que deux néo-alphabètes formés depuis 1993. Cet analphabétisme des migrants spontanés provient du manque de CPAF

dans leur village et de la méconnaissance des avantages liés à ce type de formation.

La proportion de paysans ayant fréquenté jusqu'au CM2 est un autre indicateur du niveau d'instruction dans la zone. Au V2 seulement 4% des colons ont atteint ce niveau; à Watinoma il n'en existe point. Pire, à cette ignorance scolaire s'ajoute l'absence de formation agricole des producteurs de la localité.

En effet d'après le directeur du CFJA de Sinikiéré, aucun jeune du V2 ou de Watinoma n'a été formé dans ledit centre. Pourtant le programme de formation est bénéfique pour les agriculteurs. Elle comprend deux parties :

- l'enseignement théorique couvrant l'alphabétisation, le calcul et le français;

- l'exécution des travaux manuels dans l'agriculture, le jardinage et l'élevage. A cet effet les jeunes s'instruisent aux thèmes techniques de la culture attelée. Après trois années de formation au CFJA, les jeunes agriculteurs sont aptes à appliquer les thèmes techniques et comprennent mieux les programmes de développement.

L'absence de formation agricole des migrants s'explique par un refus de se rendre à Sinikiéré pour y suivre un enseignement à cause du différend foncier qui les oppose à ce village.

Pour l'ensemble des formations, on constate un faible taux d'instruction des exploitants. Il est quasiment nul dans la zone de migrants spontanés. L'insuffisance des infrastructures éducatives est le principal facteur explicatif.

L'éducation est un facteur qui facilite la compréhension et le discernement des réalités quotidiennes. De ce fait, il convient de reconnaître que l'analphabétisme, le manque de formation scolaire et agricole pourraient entraver l'implication

des acteurs locaux à la nouvelle gestion de l'espace et réduire dans une moindre mesure le dynamisme des paysans. En effet le diagnostic des difficultés du terroir et l'élaboration de plans (solutions) appropriés exigent du paysan un esprit de discernement, une capacité de raisonnement qui s'acquiert par l'instruction. Facteur de compréhension, elle prépare les mentalités à l'innovation.

B- L'adhésion des migrants et l'opposition des autochtones

La réaction de chaque acteur à la démarche terroir est intimement liée à son statut socio-économique. Le degré d'adhésion varie selon le milieu, l'entendement et l'intérêt des individus.

Dans la zone aménagée, la totalité de l'échantillon a exprimé un avis favorable à la gestion du terroir. Cette adhésion des colons AVV s'explique par plusieurs raisons: l'espoir d'une compensation des terres retirées pour le compte de Sondré-Est, l'affirmation des droits de propriété sur le bas-fond du Wobogo, la sécurité foncière et sociale à l'égard des autochtones de Sinikiéré.

Dans la zone de migration spontanée, l'adhésion est également totale. Mais les motivations sont beaucoup plus liées à une sécurité sociale que foncière. Les exploitants ne souffrent pas encore d'un manque de terre mais ils craignent constamment l'invasion des troupeaux peulh, source des nombreux dégâts sur les cultures et les récoltes ces dernières années. Ils pensent que la délimitation les mettra certainement à l'abri de ces dommages. Les migrants spontanés sont en outre inquiets de l'autorité coutumière de Tigré. Ils perçoivent la tutelle de cette localité comme un handicap au développement de Watinoma. En effet selon l'entendement des Bissa toute construction d'infrastructures doit d'abord avoir lieu à Tigré avant de l'être à Watinoma. Préférant collaborer avec leurs parents mossi installés dans les AVV, les migrants spontanés ont apprécié

favorablement la proposition d'intégration de leur terroir au bloc aménagé de Kaïbo-Nord faite par l'EMP lors des séances de sensibilisation dans le cadre de la gestion des terroirs.

Dans la zone autochtone il y a par contre une certaine opposition à la démarche terroir. Elle est manifeste à Sinikiéré où 67% de la population restent réfractaires. Loin d'être un refus des objectifs de ce programme de développement, la réticence des paysans de cette localité est due à une incompréhension, à un complexe d'infériorité et à une mentalité xénophobe à l'endroit des colons AVV.

A Tigré l'adhésion n'est pas effective pour deux raisons : l'inclusion du village de Watinoma dans l'UD de Kaïbo-Nord et la méconnaissance de l'approche terroir par les habitants. Celle-ci est réduite aux trois luttes engagées contre la désertification depuis 1984. C'est pourquoi à la question de savoir pourquoi ils sont d'accord avec la gestion des terroirs, les réponses ont toutes fait allusion à la coupe abusive du bois, à la divagation des animaux et aux feux de brousse.

S'il est vrai que les migrants AVV et spontanés adhèrent à la démarche terroir, en ont-ils cependant une perception adéquate ?

C- Une diversité de perceptions paysannes

Il s'agit de l'appréciation des paysans sur la gestion des terroirs. Les réactions qui en sont l'expression varient suivant les mentalités et la compréhension de chaque acteur. Elles peuvent être soit des attentes, soit des plaintes. Dans tous les cas, la confusion demeure aussi bien chez les adhérents que chez les opposants. Ainsi trois attitudes ont été inventoriées: la bonne perception, les interprétations confuses, les conceptions négatives.

1- La bonne perception

La perception adéquate est une sorte de vision salvatrice de la gestion des terroirs. Elle traduit l'ensemble des attentes paysannes. A Watinoma comme au V2, les migrants ont une opinion positive de l'approche terroir. Ils y ont nourri des espoirs qui sont : la sécurité foncière, la conservation des ressources et les intérêts économiques.

a) La sécurité foncière

Les migrants ont justifié leur adhésion par la détermination des limites de Kaïbo-Nord grâce aux travaux de la délimitation. Celle-ci a suscité une prise de conscience et une responsabilisation des paysans à l'égard de leur terroir. Un exploitant spontané s'exprime de ce fait en ces termes: "la délimitation est un témoin qui nous permet de reconnaître ce qui nous appartient". La GT fera changer de statut ces migrants. En entérinant leur installation, elle leur confère les mêmes droits que ceux de l'AVV. Rassurés de la propriété de l'entité géographique, les colons du V2 se sentent en sécurité et sont déterminés à protéger les ressources qui s'y trouvent.

La connaissance des limites de Kaïbo-Nord et l'affirmation des droits de propriété procurent aux migrants une certaine sécurité foncière et sociale. Celle-ci s'observe à deux niveaux: la quiétude dans l'exploitation des ressources (d'après la totalité des migrants interrogés) et l'acquisition de nouvelles terres de cultures dont se sont réjouis 68% des exploitants du V2. La quiétude est relative à la diminution des litiges fonciers entre Sinikiéré et V2 et l'arrêt de la divagation des troupeaux peulh dans les champs. En outre les migrants spontanés espèrent se défaire de la tutelle du pouvoir traditionnel de Tigré qui ne reconnaît pas leurs droits de propriété sur les terres qu'ils exploitent.

Par ailleurs l'identification des limites du front agricole à une sorte de frontière revêt pour les paysans un double intérêt: l'exploitation prioritaire des ressources par les habitants du terroir et la demande obligatoire de leur utilisation par les étrangers. Aussi les colons ont-ils déploré l'omission du volet délimitation des terroirs aménagés par l'AVV. Selon eux si elle y avait songé, les conflits fonciers opposant souvent les migrants aux autochtones n'auraient certainement pas lieu.

b) La conservation des ressources

Outre la sécurité, les adhérents à la gestion des terroirs reconnaissent en elle une certaine rationalisation de l'utilisation des ressources. Cela favorisera le maintien de l'équilibre écologique déjà entamé par la dégradation du couvert végétal. La gestion des forêts villageoises et les mises en défens constituent des aspects de l'approche terroir qui renforceront les trois luttes¹⁹ engagées contre la désertification depuis 1984.

Par l'utilisation des fertilisants et les aménagements anti-érosifs, les sols seront restaurés et les systèmes de production s'intensifieront. C'est dans cette optique que la quasi totalité des migrants AVV et spontanés ont perçu dans la gestion des terroirs des intérêts économiques.

c) Les intérêts économiques

Les avantages économiques auxquels s'attendent les paysans sont l'espoir de meilleurs rendements agro-pastoraux et l'amélioration des revenus. L'organisation spatiale à travers le zonage du terroir, les aménagements anti-érosifs, l'accès aux systèmes de crédits agricoles dans le cadre de la gestion des terroirs constituent des facteurs importants en matière

¹⁹ Il s'agit de la lutte contre les feux de brousse, la divagation des animaux et la coupe abusive du bois.

d'intensification des systèmes de production. La commercialisation des produits agro-pastoraux étant la principale source de revenus financiers, l'accroissement de la productivité par l'intensification contribue à l'amélioration des revenus paysans.

2- Les interprétations erronés

Les migrants ont bien perçu la gestion des terroirs. Mais 8,6% des exploitants du V2 l'ont assimilée à un système compensatoire de terres. Avant l'opération de délimitation, ils s'attendaient à une rétrocession des 78 ha que l'AVV avait attribués à Sondré-Est aux dépends du V2 en 1986. L'un d'eux disait à ce propos : "avec la gestion des terroirs, on espérait recevoir des parcelles en remplacement de ce que l'AVV nous a retiré pour donner à la zone pastorale". Comme il n'en a pas été ainsi, ces colons ont interprété l'inclusion des bas-fonds dans l'UD de Kaïbo-Nord comme une compensation des terres perdues par le V2.

3- Les conceptions négatives

La totalité de la population de Tigré et 75% de celle de Sinikiéré ont une opinion défavorable de la GT. Cette fraction de paysans pense qu'il y a eu un mauvais emplacement de la limite frontalière de Kaïbo-Nord avec la zone autochtone. De ce fait, elle refuse de céder de nouvelles terres aux migrants, de partager la responsabilité de la gestion des ressources et surtout de devoir demander à un étranger le droit d'utiliser une terre. A travers l'opération de délimitation, ces autochtones ont perçu une stratégie de retrait des terres, organisée par les migrants avec la complicité du PDI/Z. Un exploitant de Sinikiéré d'affirmer à cet égard que les autorités veulent les chasser de leur terroir pour installer des étrangers.

En somme les réactions autochtones ne sont pas encore favorables à la nouvelle gestion de l'espace et de ses

ressources. Malgré l'esprit d'ouverture des migrants, des facteurs socio-culturels (le faible niveau d'instruction et les mentalités) conditionnent l'utilisation optimale des équipements agricoles dans la zone.

II- LA DIFFICILE MAITRISE TECHNOLOGIQUE

A- L'application des thèmes techniques

Le thème le plus important en matière de gestion des ressources du terroir est l'intégration agriculture-élevage. L'agriculture extensive et l'élevage de prestige s'associent à perfection. La pratique est généralisée à cause de ses retombées bénéfiques et du statut d'agro-pasteurs des migrants spontanés. Elle se traduit par l'utilisation de la fumure organique et la traction animale.

L'utilisation de la fumure est effective sur tout le front. La difficulté d'accès aux engrais chimiques conduit les paysans à restaurer leurs champs avec du fumier. En retour les résidus agricoles servent de fourrage au cheptel en saison sèche. Une partie est ramassée et stockée sur des hangars pour servir d'appoint alimentaire aux animaux de trait (fanés d'arachide et de haricot, tiges de mil et de sorgho). Une autre est broutée sur place (repousse après coupe) grâce à la vaine pâture.

Outre la traction des charrues lors des travaux champêtres, l'âne effectue celle des charrettes pour assurer le transport de bois, de personnes, de récoltes, d'eau, de fumier, de résidus agricoles, et de briques. L'importance de l'élevage contraste avec l'absence de cultures fourragères. Le terroir est donc exposé à un épuisement rapide de ses pâturages.

B- La pratique de la culture attelée

La culture attelée est un mode de culture qui utilise la traction animale. Elle exige donc une unité d'attelage. Près de 90% des colons AVV en sont dotés contre seulement 39% de migrants spontanés. De plus on constate une assez bonne maîtrise de la technique d'utilisation dans le bloc aménagé (64,5%); ce qui n'est pas le cas dans la zone de migrants spontanés(35%).

Les colons AVV ont bien assimilé le semis en ligne. Sa pratique est par contre faible chez les migrants spontanés (45%). Cette faiblesse du semis en ligne ne provient pas d'un manque de moyens mais plutôt d'une insuffisance de sensibilisation et de l'ignorance du bien fondé de cette technique culturale.

Ces trois éléments (la possession de l'unité d'attelage, la maîtrise de sa technique d'utilisation et le semis en ligne) permettent d'appréhender la pratique de la culture attelée sur le front agricole. Leur combinaison révèle que la culture attelée se pratique à 77% par les exploitants AVV contre 37% chez les migrants spontanés. Ce déséquilibre s'explique par le fait que le bloc aménagé a bénéficié des crédits agricoles et de l'action des encadreurs durant une dizaine d'années. La faible pratique de la culture attelée en zone de migrants spontanés s'explique par la cherté du matériel agricole moderne (40.000 CFA pour les charrues et 80.000 CFA pour les charrettes), l'absence de crédits agricoles²⁰, l'insuffisance de sensibilisation et d'encadrement sur le système d'attelage. Il en résulte une ignorance des migrants spontanés sur les techniques d'utilisation de l'équipement moderne (charrues et dressage des animaux de trait).

Les exploitants AVV qui ne pratiquent pas la culture attelée se justifient par le manque d'équipement consécutif au vol de matériels ou d'animaux de trait. En outre plus de 19% des

²⁰

En 1993, 5 exploitants en ont été les premiers bénéficiaires dans le cadre de l'opération 30.000 charrues).

agriculteurs dotés d'unités d'attelage n'en maîtrisent pas l'utilisation. Aussi ont-ils recours à l'aide de collègues expérimentés pour l'exécution de certains travaux champêtres.

C- L'utilisation des intrants agricoles

A l'exception des produits phytosanitaires, il y a une faible utilisation des intrants agricoles. Seulement 39% de colons AVV et 8% des migrants spontanés fertilisent leurs champs avec les engrais minéraux. Les semences sélectionnées n'intéressent respectivement que 30% et 16% d'entre eux. Cette situation résulte du coût élevé de l'urée et du NPK (5.500 CFA le sac de 50 kg) et de la méconnaissance des effets bénéfiques de ces produits sur les rendements agricoles. A ce propos un migrant spontané a déclaré: « nous avons déjà de la fumure et nous n'avons plus besoin d'engrais chimiques ». Une telle conception montre une insuffisance de sensibilisation sur les engrais minéraux surtout en zone de migration spontanée où le taux d'utilisation des intrants n'est que de 35% contre 56% dans le bloc aménagé.

En somme il n'existe pas encore une véritable maîtrise technologique sur le front agricole. Le bloc aménagé, grâce à l'encadrement AVV, dispose de meilleurs atouts sur la zone de migration spontanée. Le tableau n°7 permet une meilleure appréhension de l'aptitude technique selon les zones et en fonction des thèmes et des techniques.

**TABLEAU N°7 : TAUX D'EQUIPEMENT DES EXPLOITATIONS ET DEGRE
D'APPLICATION DES THEMES TECHNIQUES**

Thème et technique	Village AVV V2	Village de MS WATINOMA
Association agriculture/élevage	100%	100%
Semis en ligne	95%	45%
Unité d'attelage (UA)	90%	39%
Maîtrise de UA	64,5%	35%
Engrais minéraux	39%	8%
Semences sélectionnées	30%	16%
Produits phytosanitaires	100%	83%

Les sept thèmes et techniques consignés dans le tableau n°7 englobent les principaux aspects d'une activité agro-pastorale moderne. D'après les encadreurs de l'UD de Kaïbo-Nord, les deux premiers (association agriculture/élevage, semis en ligne,) sont les thèmes techniques en cours de vulgarisation dans la zone.

La seule connaissance de ces thèmes ne suffit pas; le producteur doit posséder et maîtriser l'unité d'attelage, équipement de base pour la culture attelée. Dans la zone, il y a une pratique satisfaisante de la culture attelée et une assez bonne application des thèmes techniques en l'occurrence l'association entre l'agriculture et l'élevage (100% des producteurs).

Une disparité existe entre la zone aménagée et celle de migration spontanée. La première a une certaine maîtrise technologique; ce qui n'est pas le cas pour la seconde. Dans l'ensemble les taux diminuent de moitié du V2 à Watinoma (semis en ligne : 95% contre 45%; unité d'attelage : 90% contre 39% et

30% contre 16% pour les semences sélectionnées). Cette disparité provient essentiellement du fait que la zone aménagée a bénéficié de l'oeuvre de l'AVV.

Les pesanteurs socio-culturelles sur le front entravent la maîtrise technologique des exploitations agricoles. En effet les mentalités et le faible niveau de formation handicapent l'utilisation optimale des équipements agricoles. Les migrants souhaitent l'application de l'approche terroir mais en ont-ils la capacité d'organisation et de prise en charge ?

III- LA CAPACITE ORGANISATIONNELLE DES GROUPES

Les organisations paysannes sont des cadres de concertation, d'éducation (associations traditionnelles) et de formation technique (groupements villageois). Aussi permettent-elles d'appréhender le degré de l'auto-promotion paysanne à Kaïbo-Nord.

A- Les associations traditionnelles

Les associations traditionnelles traduisent l'expression de la solidarité villageoise. L'entraide culturelle constitue leur objectif principal. Celle-ci consiste en une prestation collective de services qu'un groupe fournit à un exploitant. Ces associations sont importantes pour l'exécution des travaux pénibles et/ou nécessitant une forte main-d'oeuvre telle la récolte du coton. On distingue trois formes d'associations traditionnelles: le *sosoaga*, le *songtaba* et le *naamkoobo*.

Le *sosoaga* est une invitation de culture organisée pour une journée par un exploitant. Le bénéficiaire sert un repas au champ. Quant au *songtaba*, il s'agit d'un groupe d'entraide mutuelle. Il s'engage à cultiver dans les champs de ses membres à tour de rôle. Enfin le *naamkoobo* désigne une association de jeunes qui effectuent des travaux à la demande d'un exploitant. De ce fait il exige une rémunération financière variant en fonction de l'effectif des membres du groupe et du travail à exécuter.

Sur le front agricole il n'existe que le *sosoaga*. Trois raisons expliquent cette situation : la dotation des colons AVV en équipements agricoles, l'absence de la culture cotonnière à Watinoma et l'effectif élevé des actifs par ménage (7 contre 4 sur le territoire provincial). Au V2 une association de trente jeunes a été créée depuis Janvier 1995. D'après l'initiateur, son objectif est l'entraide culturelle.

B- Les groupements villageois

Les groupements villageois représentent des organisations paysannes permanentes et bien structurées. Ainsi ils possèdent chacun un bureau composé d'au moins un président, un secrétaire et un trésorier. En outre ils sont régis par des règlements intérieurs auxquels obéit chaque membre. Les autorités administratives les reconnaissent et leur octroient de ce fait des numéros d'agrément.

A l'opposé des associations traditionnelles, l'on dénombre dix groupements villageois dans la zone. Les villages de Sinikiéré et de Kaïbo-Centre ont respectivement 3 et 2 groupements villageois depuis une dizaine d'années.

Par contre dans la zone aménagée et de migration spontanée il y en a au plus un par village. Créés pour la plupart par l'AVV, ceux-ci ont perdu leur dynamisme depuis 1989. Cadre privilégié de contact des paysans, les agents d'encadrement ont tenté de relancer ces organisations en vue de la vulgarisation des thèmes techniques. Ainsi en 1989 et en 1991, il a été mis en place respectivement deux groupements au V2 et un à Watinoma, communément appelés groupes de travail (GT).

Au V2 on distingue un groupe de travail masculin (GTM) et un groupe de travail féminin (GTF). Le premier compte 42 membres et le second 71. L'unique de Watinoma est un GTM qui comprend 60 membres. Ces différents groupements fonctionnent bien et les adhérents sont dynamiques. En atteste la grande participation

lors des réunions et des séances de travail sur les champs écoles ou les exploitations collectives. Cette mobilisation est due à l'oeuvre des encadreurs, à la possibilité d'accès aux crédits agricoles et à la bonne structuration des organisations. Chacune d'elles possède en effet un bureau qui planifie et coordonne les activités du groupe.

Ces groupements présentent une multitude d'intérêts :

- ils constituent un canal de vulgarisation des thèmes techniques tels le semis en ligne, l'utilisation des intrants agricoles, la culture attelée, la culture fourragère, la réalisation des sites anti-érosifs et l'introduction de nouvelles variétés de riz et de maïs;

- la sensibilisation qu'ils permettent lors des réunions allège la formation paysanne sur les champs écoles où l'agriculteur s'exerce à l'application des thèmes techniques;

- les groupements villageois contribuent à l'amélioration du niveau technique des exploitants en leur ouvrant l'accès au crédit;

- la commercialisation des produits des champs collectifs permet aux membres de se doter d'une caisse au bénéfice du village entier;

- enfin ces organisations favorisent la compréhension et renforcent la cohésion entre les producteurs. Elles suscitent donc la concertation dans un cadre communautaire et responsabilisent les usagers du terroir.

Au regard de ces aspects bénéfiques des groupements, leur existence sur le front de colonisation agricole demeure un atout pour l'implication paysanne à la démarche terroir. Structures de regroupement à l'échelle villageoise, ils constituent le cadre privilégié de la sensibilisation et de la concertation, deux facteurs indispensables à l'application du programme GT.

C- La participation paysanne aux travaux et
aux structures GT

La participation des paysans aux travaux de la gestion des terroirs se perçoit dans trois domaines: la sensibilisation, l'organisation spatiale et l'aménagement des exploitations agricoles.

La sensibilisation a consisté en une conscientisation des usagers sur les réalités physiques et humaines de leurs terroirs en vue d'un changement de mentalité et de comportement dans l'utilisation des ressources. De ce fait, l'EMP a procédé avec les paysans à un diagnostic des problèmes. Elle a ensuite mis en exergue les actions prioritaires à mener et a négocié la mise en place des structures GT : la commission intervillageoise de délimitation (CIVD) et le comité villageois de gestion des terroirs (CVGT). Les séances de sensibilisation ont connu une bonne participation des différentes catégories socio-professionnelles. L'EMP est satisfaite des résultats de son intervention : maintien de certains migrants, disponibilité au dialogue et à l'information.

Quant à l'organisation spatiale, elle n'a été réalisée qu'en son volet délimitation; le zonage étant prévu pour le second trimestre de 1995. Exécutée par la CIVD, l'opération de délimitation s'est déroulée durant cinq jours dans la première quinzaine de Décembre 1993.

Au regard de la longueur du pourtour (38km) à matérialiser, la commission a divisé le parcours en cinq tronçons. Pour la délimitation d'un tronçon donné, seuls les représentants des villages concernés et ceux de la chefferie coutumière de Sondré et du CVGT étaient conviés à prendre part. Une fois sur le terrain l'EMP rappelait à la CIVD ses responsabilités, l'invitait à arbitrer la négociation entre les migrants et les autochtones. La matérialisation des limites s'est faite par un marquage de croix sur les arbres ou les rochers avec de la peinture rouge.

Plus tard on l'a renforcée par un bornage de la zone. Un esprit de compréhension et de collaboration a conduit les travaux de délimitation à leur terme.

Les aménagements en cordons pierreux couvrent environ 51 ha au V2 et l'opération est en cours à Watinoma. Ils ont lieu sur les terrains en pente pour amoindrir les effets de l'érosion sur les sols. En outre la construction de digues filtrantes pour l'amélioration des pistes villageoises a commencé depuis 1994 dans la zone de migrants spontanés. Ces sites anti-érosifs doivent leur succès aux efforts des paysans dans le transport des pierres et des graviers.

Dans l'ensemble, il y a une participation satisfaisante des villageois aux différentes activités organisées dans le cadre de la gestion des terroirs. Mais en est-il autant dans les structures GT : la CIVD et le CVGT ?

Dans le souci d'impliquer les différents usagers à la démarche terroir et d'effectuer une délimitation judicieuse de la zone aménagée, le PDI/Z a mis en place, en collaboration avec les paysans, la CIVD qui vise l'exécution de l'opération de délimitation. Elle se compose de 38 membres, représentant les 10 villages concernés : V1, V2, V3, V4, Watinoma, Tigré, Sinikiéré, Kaïbo, Lilgomdé et Sondré-Est. Chacun d'eux a été représenté par trois membres (sauf deux pour Kaïbo) tandis que neuf personnes ont constitué le délégation du CVGT et de la chefferie de Sondré.

Cette représentation fait croire en une certaine implication de toutes les personnes concernées par la GT. L'opposition des Bissa de Sinikiéré et la méconnaissance de la GT par les autochtones de Tigré prouvent le contraire. Cependant un espoir est permis au regard du fonctionnement du CVGT.

Le CVGT s'identifie à un cadre de discussion et de prise de décision à l'échelle villageoise. A ce titre, il veille à l'application de la démarche terroir en intéressant les

populations aux activités prévues dans le plan de développement villageois. Le conseil demeure donc une structure d'auto-promotion paysanne²¹.

Le CVGT de Kaïbo-Nord a été mis en place le 19 Octobre 1993 au V2 en présence du préfet de Bindé assisté du Chef UEA et de trois agents du PDIZ. Il comprend 22 membres dont un bureau élu de quatre personnes. Ces éléments représentent les quatre villages aménagés, le village de migrants spontanés et trois campements d'éleveurs. Investi de la responsabilité des ressources, le CVGT reçoit et installe tout nouvel usager arrivant sur le front agricole.

De par sa représentativité, son fonctionnement et la cohésion de ses membres, le CVGT constitue une expression de la participation paysanne à la démarche terroir. Bien que les populations ne perçoivent pas encore sa légitimité et sa crédibilité, cette structure de concertation et de décision, reste le moyen par lequel l'appropriation des pouvoirs peut s'opérer.

A travers les aptitudes économiques et socio-culturelles, le front de colonisation apparaît comme un pôle important de production agro-pastorale. Cette productivité dépend non seulement du caractère hospitalier du milieu physique mais aussi des potentialités humaines. Cependant la faiblesse technique et financière surtout en zone de migrants spontanés entrave l'essor économique des usagers. Les colons manifestent pourtant un attachement et une disponibilité à la gestion des terroirs malgré leur faible niveau d'instruction et les intimidations des autochtones bissa. La participation satisfaisante autorise l'espoir d'une responsabilisation paysanne. Mais les chefs de villages et de terre n'entendent pas perdre leurs prérogatives au profit des populations. En outre les structures d'encadrement ne sauraient arrêter leurs activités au regard du faible niveau

²¹ CGT, 1993 : Bilan et perspectives de la gestion des terroirs au Zoundwéogo, page 22.

de compréhension des producteurs. Aussi faudra-t-il encore beaucoup de sensibilisation et de patience pour qu'advienne un transfert véritable de pouvoirs des autorités coutumières et administratives aux populations locales.

La gestion locale des ressources pose le problème de la territorialité des groupes en présence. D'abord au plan juridique, quelles populations faut-il pour la gestion de quel type de ressources ? Et comment cette gestion devrait-elle être menée ? Ensuite au plan des dotations, les paysans disposent-ils des moyens de contrôle et de défense de l'espace à gérer ?

CONCLUSION GENERALE

Le front de colonisation agricole dispose de nombreux atouts. Le diagnostic du milieu physique a en effet révélé l'existence de potentialités propices à la production agropastorale. C'est pourquoi l'espace a été envahi depuis une décennie par une diversité d'usagers; chacun l'exploite à travers des stratégies d'occupation propres. Cette anarchie a engendré une situation conflictuelle dans certains endroits du front. Ils ont en outre compromis l'équilibre écologique et l'utilisation durable des ressources; en atteste la destruction d'une bonne partie du couvert végétal.

Dans un tel contexte, l'application du programme Gestion des Terroirs est donc la bienvenue dans la zone aménagée de Kaïbo Nord. Elle constitue une oeuvre salvatrice non seulement pour la protection des ressources naturelles mais aussi pour la sécurisation des migrants en dépit de quelques disputes persistantes. Celles-ci proviennent de l'insuffisance de sensibilisation, la non reconnaissance de l'autorité coutumière et administrative, la faiblesse des structures GT, l'inefficacité des méthodes traditionnelles de règlement des conflits.

Face à cette politique de développement se dresse le poids des traditions entretenu par les dépositaires coutumiers de Sondré et de Tigré; eux-mêmes soutenus par les populations autochtones. Ces résultats renforcent notre conviction de départ selon laquelle les usagers du front agricole ne seront aptes à assumer les nouvelles attributions dans le cadre de la GT que par une appropriation effective des pouvoirs et des compétences détenues par les autorités coutumières. Les *tengsoba* tiennent à préserver leurs prérogatives (intérêts économiques et socio-culturels) et à respecter leurs engagements sacrés à l'égard des ancêtres. Les autochtones n'entendent pas céder leurs droits fonciers tandis que les migrants se réfèrent à l'"étatisation"

des terres pour justifier l'utilisation des ressources du front agricole.

De l'analyse des aptitudes paysannes, il résulte que les migrants, premiers usagers du front, possèdent des capacités surtout socio-culturelles à la démarche terroir. Elles se manifestent par une adhésion, une bonne perception, un esprit d'organisation et de concertation, une participation dynamique aux différentes activités de la GT. Cependant une distinction est à faire entre le bloc aménagé et la zone de migration spontanée. Outre les aptitudes socio-culturelles, les colons AVV présentent une maîtrise technique que les migrants spontanés n'ont pas. Ils ont de ce fait une assise économique plus importante que ces derniers. Cela provient de l'encadrement technique, de l'accès à l'équipement et aux intrants agricoles dont bénéficie la zone aménagée depuis sa création.

Pour réduire ces disparités, il faudrait doter Watinoma d'infrastructures; ce qui motiverait les migrants spontanés et améliorerait leurs conditions socio-économiques jusque-là précaires. De même, l'introduction d'une culture commerciale tel le coton y est aussi souhaitable. Elle relèverait les revenus financiers des exploitants, faciliterait leur accès aux crédits agricoles et rehausserait leur niveau technique.

Une sensibilisation organisée en langues nationales (moré, bissa et/ou fulfuldé) auprès des différents groupes socio-culturels peut être la voie d'une implication effective des usagers surtout des autochtones à la gestion des terroirs. Cette tâche requiert une action concertée et une collaboration étroite entre les différents services d'encadrement et les EMP du PDI/Z.

L'UD de Kaïbo-Nord a certes été délimitée mais les bénéficiaires pourront-ils gérer les ressources et en être les véritables responsables à travers le CVGT ? Cette structure doit donc prendre des décisions, élaborer des textes et/ou des règlements à valeur juridique et reconnus par tous. En somme

l'action de celle-ci doit être légitime aussi bien sur le front agricole qu'au niveau départemental.

En dépit de tous ces défis, l'espoir d'une auto-promotion paysanne sur le front de colonisation agricole est permis au regard du dynamisme dont font preuve les principaux usagers.

BIBLIOGRAPHIE

I- OUVRAGES GENERAUX.

- 1- BONFILS M. (1987) Halte à la désertification au sahel. Paris. Karthala. 263 p.
- 2- BONGNINI I. (1983) Le rôle de l'A.V.V. dans la recherche de l'autosuffisance alimentaire. mémoire de maîtrise. ESSEC. Université de Ouagadougou. 73 p.
- 3- BUIJSROGGE P. (1989) Initiatives paysannes en Afrique de l'Ouest. Paris, L'Harmattan. 220 p.
- 4- C.I.L.S.S. (1979) La mise en valeur des "terres neuves" au Sahel. Synthèse du séminaire de Ouagadougou, 10-13 Octobre 1978. Paris, Club du Sahel. 150 p.
- 5- COULIBALY Y. (1985) "Développement agricole et participation paysanne; le cas de la Bougouriba". pp. 270-280 in Les politiques de l'eau en Afrique. Acte du Colloque de la Sorbonne.
- 6- ELA J.M. (1982) L'Afrique des villages. Edition Karthala, Paris. pp 175-228
- 7- HESSELING G., MATHIEU P. (1986). "Stratégie de l'Etat et des populations par rapport à l'espace". in Espaces disputés en Afrique Noire. Paris. ORSTOM, Karthala. pp 309-324.
- 8- HOCHET A. M. (1985) Afrique de l'Ouest : Les paysans, ces ignorants efficaces. Paris, L'Harmatthan. 171 p.
- 9- OUEDRAOGO D. (1976) Migration et développement en Haute- Volta. L'exemple de Zogoré. Thèse de 3° cycle, Bordeaux III, 285 p.
- 10- OUEDRAOGO L. B. (1990) Entraide villageoise et développement. Groupements paysans au Burkina Faso. Paris, L'Harmattan pp.17-50. 177 p.

- 11- PRADERVAND P. (1989) Une Afrique en marche. La révolution silencieuse des paysans africains. Plon, Paris. PP.13-33.
- 12- ORSTOM (1977). Enquête sur les mouvements de populations à partir du Pays mossi. Haute Volta. ORSTOM. Fasc. II. 159 p.
- 13- ORSTOM (1989) L'autopromotion des communautés rurales ou le développement pour nous-mêmes et par nos propres forces.
- 14-ROCHETTE R. M. (1989) Le sahel en lutte contre la désertification. Leçons d'expérience. Weikersheim, Maigraf. 592 p.
- 15- TAPSOBA L. D. (1984) Vie et phénomènes migratoires en Haute Volta : Le cas de la plaine centrale du plateau mossi. D.E.A. de sociologie. Toulouse ISS. 110 p.
- 16- TRAORE J. D. (1984) Vers une stratégie de développement par et pour les voltaïques. Ouagadougou. 74 p.
- 17- YAMEOGO G. (1986) L'impact des politiques de développement agricole sur la vie traditionnelle des paysans dans le sous secteur de Koudougou : La zone de Saria. Mémoire de géographie. Université de Ouagadougou.173 p.

II- OUVRAGES SPECIFIQUES.

- 1- BASSINGA B.P. (1992) Incidences de la gestion de terroirs sur la production agricole des terroirs de Poura dans la province du Mouhoun. Mémoire de maîtrise de géographie. Université de Ouagadougou. 155 p.
- 2- FAURE A. (1990) L'appropriation de l'espace foncier. Une étude d'anthropologie sociale en milieu bissa. Thèse de doctorat EHSS. Paris. 426 p.
- 3- GOUMANDAKOYE M. L'aménagement des terroirs : concepts et opérationnalité. Ouagadougou. 86 p.
BADO J.
- 4- G.R.E.T/C.A. (1985) Revitalisation des paysanneries du Tiers Monde et alternatives technologiques. Paris. 25 p.

- 5- I.N.S.D. (1984) Enquête d'opinion auprès des agriculteurs des périmètres aménagés de l'AVV. 96 p.
- 6- KABORE B. (1990) Migration et colonisation agricole à Tanéma dans la province du Ganzourgou. Mémoire de Maîtrise de géographie. Université de Ouagadougou. 82 p.
- 7- KOUSSOUBE A. (1989) La mise en oeuvre de la démarche terroir PNGTV/MPC Ouagadougou. 17 p.
- 8- M.A.E. (1987) Programme d'action de la 2° phase du PDIZ. 31 p.
- 9- M.A.E./P.D.I.Z.(1992) Bilan et perspectives de la gestion des terroirs au Zoundwéogo. Ouagadougou. 33 p.
- 10- NEBIE O. (1987) La situation actuelle des périmètres des vallées des Volta au Burkina Faso. Cahiers d'Outre Mer n°1. pp.285-294.
- 11- NEBIE O. (1988) Occupation du sol et problèmes de gestion de l'espace à Koria-Seytenga Tabé-Boumdoré. Province du Séno. Rapport de mission. Projet UNSO/BKF/XO1. 31 p.
- 12- OUEDRAOGO A. (1990) Gestion des terroirs villageois. exemple de Zempasgo dans la province du Ganzourgou. Mémoire de maîtrise de géographie. Université de Ouagadougou. 58 p.
- 13- PARE L. (1990) Dégradation du milieu. Aménagement et gestion des terroirs à Ziga et à Rasko. Province du Yatenga. Mémoire de maîtrise de géographie. Université de Ouagadougou. 135 p.
- 14- PNGT (1985) Rapport de synthèse et d'analyse des expériences pilotes de gestion des terroirs villageois. 180 p.
- 15- PNGT (1993) Atelier national sur la problématique foncière et la décentralisation à Bobo-Dioulasso. 8-10 Février 1993. Document de synthèse. 41 p.
- 16- RENAUD H. (1984) Le migration interne : approche méthodologique et démarche opérationnelle. Contribution à la connaissance du migrant spontané sur les périmètres AVV 83 p.

- 17- SANKARA S. (1993) Gestion des terroirs, les enjeux fonciers à Guipa et à Douré. Mémoire de maîtrise de géographie. Université de Ouagadougou. 180 p.
- 18- TANKOANO S. (1989) Gestion des terroirs villageois. L'exemple de Kouaré. Mémoire de maîtrise de sociologie.
- 19- ZOUNGRANA P. T. (1988) Stratégies et adaptations paysannes face aux traditions et au changement dans le Moogo central. Thèse de Géographie et aménagement. Université Lumière Lyon 2. 362 p.

LISTE DES CARTES ET FIGURES

CARTES

		Pages
I	: ZONAGE DE L'ESPACE AU ZOUNDWEOGO ET SITE ETUDIE.....	21
II	: VILLAGES DE LA ZONE D'ETUDE.....	26
III	: KAIBO-NORD : OCCUPATION DU SOL EN 1956.....	34
IV	: KAIBO-NORD : OCCUPATION DU SOL EN 1985.....	35
V	: LES FLUX MIGRATOIRES A KAIBO-NORD.....	37
VI	: ZONE D'EXPLOITATION FORESTIERE ET COULOIR D'ACCES DES PASTEURS AU NAKAMBE.....	64
VII	: KAIBO NORD : ZONES CONFLICTUELLES.....	74
VIII	: DISTRIBUTION DES INFRASTRUCTURES.....	84

FIGURES

I	: PLUVIOMETRIE MENSUELLE DE KAIBO NORD/V2 (Année 1994).....	29
II	: LES ARRIVEES DE COLONS AVV AU V2.....	39
III	: INSTALLATION SPONTANEE DE MIGRANTS AGRICOLES (WATINOMA).....	41
IV	: INSTALLATION SPONTANEE D'ELEVEURS (TIGRE PEULH).....	43
V	: EVALUATION COMPARATIVE DU CHEPTEL.....	90

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
TABLEAU n°1 :	Répartition des familles migrantes dans les villages de colonisation selon l'année d'installation.....19
TABLEAU n°2 :	Répartition des familles de migrants AVV selon les provinces d'origine.....38
TABLEAU n°3 :	L'équipement moderne par village.....48
TABLEAU n°4 :	Dégâts de récoltes enregistrés au V2 par le comité conjoint V2/Sondré Est.....71
TABLEAU n°5 :	Les infrastructures socio-économiques.....82
TABLEAU n°6 :	Les vols d'animaux en 1994.....83
TABLEAU n°7 :	Taux d'équipement des exploitations et degré d'application des thèmes techniques.....104

ANNEXES

ANNEXE I : ARRETE PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION DE DELIMITATION DES PISTES A BETAIL ET DE RESOLUTION DE LITIGES

CHIEFIERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE
PROVINCE DU ZOUNDWEOGO
DEPARTEMENT DE BINDE

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons!

// -> ARRETE N°94-002/MAT/PZND4/DBIN/
PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION CHARGEE
DE DELIMITER LES PISTES A BETAIL ET RESOUDRE
TOUT LITIGE ENTRE AGRICULTEUR ET ELEVEUR
DANS LE DEPARTEMENT DE BINDE.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE BINDE, PROVINCE DU ZOUNDWEOGO

- (/u la Constitution du 2 Juin 1992;
- (/u le décret N°94-121/PRES du 20 Mars 1994, portant nomination du premier Ministre;
- (/u le décret N°94-122/PRES/PM du 22 Mars 1994, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso
- (/u l'Ordonance N°84-055/CNR/PRES du 15 Août 1984, portant découpage du territoire National en trente (30) provinces et deux cent cinquantes (250) départements ensemble son modificatif du 29 Août 1985, portant création de cinquante (50) départements;
- (/u l'arrêté N°93-243 MAT/du 14 Juillet 1993 portant nomination de Préfet de département;
- (/u la réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso (R.A.F.)

ARRETE

ARTICLE 1: Il est créé une commission chargée de délimiter les pistes à bétail et résoudre tout litige entre agriculteur et éleveur dans le département de Binde.

ARTICLE 2: La commission est composée ainsi qu'il suit:

Président: le Préfet ou son représentant

Membres: Le chef Z.S.A -"-

Le chef Z.E.E -"-

Le Service Départemental de l'Environnement et du Tourisme

Le chef de Zone du S.P.O.F.P.P

Le Commissaire de Police ou son représentant

Le Responsable Administratif du village indiqué

Le responsable Coutumier -"- -"-

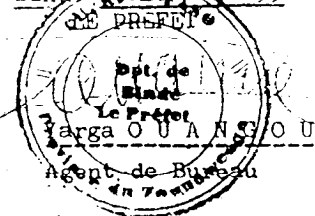
Article 3: La commission se réunit sur convocation de son président.

Article 4: Les frais de déplacement de la commission seront à la charge des demandeurs.

COPIATIONS:

- N.C Zoundwéogo
- CRPA/CS/Manga
- SPOFF
- DPPN Zoundwéogo
- SPET -"-
- Resp. Admit
- -"- Coutumier

Binde, le 26 Mai 1994



123
ANNEXE II : COMPTE RENDU DE CONSTAT DE DEGATS

cl-

PROVINCE DU ZOUNDWEOGO

BURKINA FASO

DEPARTEMENT DE BINDE

La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons!

A Monsieur le Préfet du Département de
Bindé

() Objet: Compte rendu de constat
de dégâts

Monsieur le Préfet,

L'an mil neuf cent Quatre vingt quatorze et le
6/12/194 nous avons effectué un constat de dégâts dans le
champ de Monsieur KANAZOÉ Ousmane selon votre réquisition
N° 94-340/MAT/PZHW/DBIN du 2/12/194

Les dégâts ont été causés par les animaux (bovins)
au nombre de 52 appartenant à l'éleveur
DIANDE Sèni demeurant à TIGRE

Résultats techniques obtenus

- Spéculation exploitée Sorgho blanc
- Surface du champ 1,50 ha
- Rendement escompté 900 kg/ha
- Production attendue 1350 kg
- Pourcentage de la production couverte par le dégât 29,6%
- Poids en kg du dégât 400 kg
- Prix de la spéculation sur le marché local 50^F
- Valeur du dégât 50^F X 400 = 20.000^F + 2.250 = 22.250^F

Présences

<u>KABRE Issaka</u>	<u>Kourouo Salifou</u>
<u>KANAZOÉ Ousmane</u>	
<u>BAGUIAN Rasmah</u>	
<u>KANAZOÉ Saïdou</u>	
<u>Kouégo Souleymane</u>	

Signatures

Chef Z.E.A.

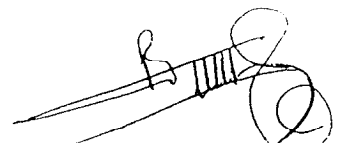
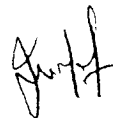
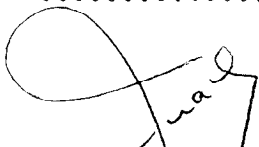
Chef Z.E.E.

Police

OUEDRAO CO
Ousmane

YAAO
Alzouma

Bahan
K Maurice



ANNEXE III : PROCES VERBAL DE MISE EN PLACE DU CVGT

PROJET DE DEVELOPPEMENT
INTEGRE DU ZOUNDWEOGO

BURKINA FASO

CELLULE GESTION DES TERROIRS

- MANGA -

PROCES VERBAL DE MISE EN PLACE DU CONSEIL DE GESTION DES TERROIRS A KAIBO NORD

L'an mil neuf cent quatre vingt treize et le 19 octobre aux environs de 11 heures, a eu lieu, au domicile du responsable coutumier du V2, la mise en place du Conseil de Gestion des Terroirs de Kaibo Nord.

La cérémonie était placée sous l'autorité du Prefet du département de Bindé, président de séance qui avait à ses côtés :

- KONATE Dramane : chef cellule P1 de la GT
- YAMEOGO Patrice : membre de l'EMP zone aménagée et de migrants spontanés
- OUALI K. Daniel : chef UEA de Kaibo-Nord
représentant le chef ZEA de Bindé
- THOMBIANO Aboubacar : responsable de la section audio
visuel

Dans un exposé introductif, Monsieur YAMEOGO Patrice a rappelé le rôle que doit jouer le conseil au sein de l'UD, il a aussi insisté sur la représentativité des membres au sein du conseil compte tenu d'une part des unités résidentielles et d'autre part de la présence dans la zone d'organisations socio-professionnelles et socio-culturelles.

Prenant la parole, le Prefet de Bindé a tout d'abord salué l'initiative avant d'insister également sur le rôle capital de conseil et le sérieux qui doit guider dans le choix des membres.

Après ces informations, ce fut la vérification de la présence des représentants par village et par campement. Au total 22 membres dont la liste nominative se trouve en annexe ont été responsabilisés par les quatre villages aménagés, un village de migrants spontanés et trois campements d'éleveurs pour constituer le conseil.

**LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE GESTION
DES TERROIRS DE KAIBO NORD
19 OCTOBRE 1993**

N°	NOM ET PRENOMS	POSTE DE RESPONSABILITE AU NIVEAU DU CONSEIL	REPRESENTANT DU VILLAGE/CAM- PEMENT DE :
1	DONDASSE Yemdaogo	Président du conseil GT	songtaaba (V2)
2	SAWADOGO Rabendé	Vice président " "	" (v2)
3	OUEDRAOGO Jean	Secrétaire du conseil	watinoma (V1)
4	KOURAOGO Salfo	Sécretaire Adjoint	watinoma (M.Sp)
5	NIKIEMA Rimba	membre	watinoma (V1)
6	NACOULMA Saïba	membre	watinoma (V1)
7	GANTARA Aloïse	membre	songtaaba(V2)
8	ZIDA Yemdaogo	membre	woubtaaba(V3)
9	KOURAOGO Issa	membre	woubtaaba(V3)
10	OUEDRAOGO Oumarou	membre	woubtaaba(V3)
11	OUEDRAOGO Romuald	membre	Napamboumbou(V4)
12	SAWADOGO Natengba	membre	"- (V4)
13	DIPAMA Bayouré	membre	"- (V4)
14	KUOGO Souleymane	membre	watinoma(mi.sp)
15	BAGUIAN Rasmané	membre	"- "
16	DIALLO A. Karim	membre	Zone Past. S.E.
17	DIALLO Amidou	membre	"- "
18	SONDE Noraogo	membre	"- "
19	GUIAMDE Sény	membre	camp.éleveurs T
20	BARRY Issa	membre	"- "- Tigré
21	BARRY Adou	membre	"- "- Sinikéré
22	BANDE Moussa	membre	"- "- "

Ces vingt et deux (22) membres se sont ensuite retrouvés pour élire en leur sein un bureau provisoire de quatre (4) membres. Ainsi :

- le poste de président est revenu à Monsieur DONDASSE Yemdaogo, chef du V2 candidat volontaire, élu à l'unanimité,

- le poste de vice président est occupé par Monsieur SAWADOGO Rabendé du V2 élu à l'unanimité.

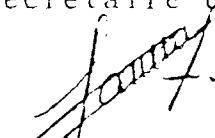
- le poste de secrétaire, vu que le candidat volontaire ne remplissait pas les conditions d'âge, est revenu, sur proposition de l'assemblée à Monsieur OUEDRAOGO Jean du VI, initialement élu au poste de vice présidence.

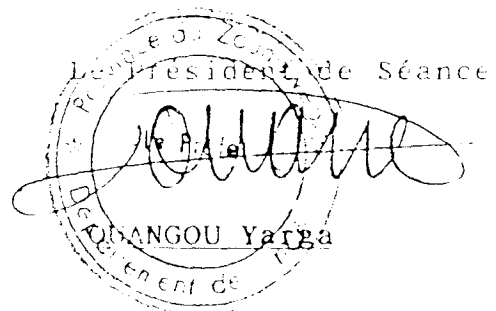
- le poste de secrétaire adjoint est revenu à Monsieur KOURAOGO Salfo exploitant à Watinoma, village de migrants spontanés.

Dans son mot de clôture, Monsieur le Prefet a félicité les membres du Conseil et de son bureau provisoire pour la confiance que leurs villages et campements respectifs leur ont placés. Il les a exhortés à la concertation et au travail avant de lever la séance aux environs de 13h40 mn.

FAIT A BINDE le 15 Novembre 1993

Le Secrétaire de séance


YAMEOGO Patrice



ANNEXE IV : GUIDE DE COLLECTE D'INFORMATION

A - QUESTIONNAIRE INDIVIDUEL

FICHE N°1: LES CHEFS DE VILLAGES (WATINOMA, V2, SINIKIERE)

Nom:

Prénoms:

Villages:

I-ORGANISATION VILLAGEOISE

11- Historique

- 101- Qui a fondé le village ?.....
- 102- D'où vient le fondateur ?.....
- 103- quand est-il arrivé ?.....
- 104- Où s'est-il installé précisément ?.....
- 105- De qui a-t-il reçu l'autorisation ?.....
- 106- Pourquoi a-t-il choisi ce site ?.....
- 107- Qui a-t-il trouvé à son arrivée ?.....
- 108- Quelles sont les différentes ethnies de villages ?.....
-

12- Organisation socio-politique et culturelle

- 109- En quoi vous autorise votre statut de chef ?.....
-
- 110- Comment prenez-vous vos décisions ?
- Seuls
- En collaboration
- Autrement
- 111- Quel est le rôle de vos collaborateurs ?.....
- 113- Intronisez-vous des chefs ?.....
- 114- Quels les interdits de ce village ?.....
- 115-A quoi est-on obligé pour s'installer dans ce village ?.....
-
- 116-Quels sont les religions pratiquées par les habitants ?.....
-

II- LES CONFLITS

21- Natures et causes des conflits

117- Arrive-t-il des querelles dans ce village ?

Souvent Quelques fois Jamais

118- A quel niveau ?

Personne Famille Autre

119- A quel sujet ?

Utilisation des ressources
Dégâts de récoltes
Autres (préciser)

120- Quelles sont causes de la querelle ?.....

121- Sous quelles formes se manifestent-elles ?

Joute verbale Echanges de coups Autres

22- Le traitement des conflits

122-A-t-on recours à vous pour le traitement des conflits ?.....

123- Comment les traitez ?.....

124- Y a-t-il recours à d'autres instances ?.....

III- RECEPTIVITE A LA GESTION DES TERROIRS

31- Perception et adhésion

125- Etes-vous d'accord avec la gestion des terroirs ?.....

126- En quoi les action de la G.T. vous conviennent-elles ?.....

127- En quoi vous gênent-elles ?.....

128- Etes vous d'accord avec la délimitation et le zonage de
votre terroir ? Oui Non

129- Pourquoi ?.....

32- Le transfert des attribution

- 130- Pensez-vous avoir de nouveaux pouvoirs dans la GT ?.....
- 131- En avez-vous perdus ?.....
- 132- Si oui lesquels ?.....
- 133- Etes-vous d'accord avec ces changements ?.....

FICHE N°2 : LES CHEFS DE TERRE (SONDRE, TIGRE)

Nom : Prénom : village:

I- ATTRIBUTION ET RAPPORTS INTER-CHEFFERIES

- 201- Quels sont vos tâches ?.....
- 202- Comment les assumez-vous ?
- Seuls
- En collaboration
- Autrement (préciser)
- 203- Quels rôles jouent vos collaborateurs ?.....
- 204- Pratiquez-vous des rites agraires?.....
- 205-Pourquoi ?.....
- 206-Quant ont-ils lieu ?.....

II-GESTION ET CONFLITS FONCIERS

21- a gestion foncière

- 207-Quelles conditions faut-il remplir pour avoir une parcelle de culture ?
.....
- 208-Quelle en est la procédure ?.....
- 209-Une fois acquise,peut-on y faire des réalisations ?
- Maisons Puits Plantions d'arbre
- 210-Faites-vous des retraits de terres ?.....
- 211-Pourquoi ?.....

22-Les conflits fonciers

- 212-Arrive-t-il des querelles dans ce village ?
- Souvent Quelquefois Jamais
- 213-A quel niveau ?
- Personnes Familles Autres

214-A quel sujet ?

- Dégâts de récoltes
- Utilisation des ressources
- Religion
- Autres causes (préciser)

215-Quelles sont les causes de querelles ?.....

216-Quant ont-elles lieu ?.....

217-Sous quelles formes se manifestent-elles ?

- Joute verbale Echange de coups Autres

218- A-t-on recours à vous pour le traitement des conflits ?.....

219-Comment les traitez-vous ?.....

220-Y a-t-il recours à d'autres instances ?.....

III- LA RECEPTIVITE A LA GESTION DES TERROIRS

31-Perception et adhésion

221-Etes-vous d'accord avec la gestion des terroirs ?

- Oui Non

222-Pourquoi ?.....

223-En quoi les actions de la GT vous conviennent-elles ?.....

224-En quoi vous gênent-elles ?.....

225-Souhaitez-vous conserver la gestion traditionnelle de vos terres ?

- Oui Non

226-Pourquoi ?.....

32-Appropriation et transfert des pouvoirs

227-Avez-vous eu de nouveaux pouvoirs dans le cadre de la GT ?.....

228- En Avez-vous perdus ?.....

229-Si oui lesquels?.....

230-Etes-vous d'accord avec ces changements ?.....

FICHE N°3 : LES AUTOCHTONES (TIGRE, SINIKIERE, KAIBO C)

Nom:

Prénom(s):

301- Etes-vous d'accord avec l' installation des migrants sur vos terres?

Oui

Non

302-Pourquoi ?.....

303-Quelles sont les conséquences de cette migration ?.....

304-Quels rapports avez-vous avec les migrants ?

Entraide

Mariage

Autres(préciser)

FICHE N°4 : LES MIGRANTS SPONTANES ET AVV

Nom: Prénom(s):

I-LE STATUT DU MIGRANT

401-Depuis quant êtes-vous installés dans ce village ?.....

402-Pourquoi l'avez-vous choisi ?.....

403-D'où êtes-vous venus ?.....

404-Etiez-vous seuls ?.....

405-Si oui pourquoi ?.....

406-Si non citez les personnes qui étaient avec vous ?

Type Effectif

Adultes

Enfants

407-Quelle est votre ethnie ?

Mossi Peul Bissa Autre

408-Pensez-vous un jour quitter ce village ?.....

409-Pourquoi ?.....

410-Quelle est votre principale activité ?

Agriculture Elevage Autre

411-Quels rapports avez-vous avec les autochtones ?

Entraide Mariage Autre (préciser) **II- Les modes d'occupation de l'espace**

412-A qui appartient les terres que vous cultivez ?.....

413-Comment les avez-vous obtenues ?

- Autorisation du tenant foncier
- Autorisation de l'AVV
- Occupation illégale

FICHE N°5 : LES AGRICULTEURS

Nom: Prénom(s):

Village: Statut:

I-LES SYSTEMES TRADITIONNELS DE PRODUCTION AGRICOLE**11-Les modes d'occupation de l'espace**

501-Constataz-vous une utilisation anarchique de l'espace?.....

502-Pourquoi une telle situation?.....

503-Quelles en sont les conséquences?.....

504- Connaissez-vous un manque de terre?.....

505- Si oui pourquoi?.....

506- En cas de manque de terre que faites-vous ?

- Diminution du temps de la jachère
- Suppression totale des jachères
- Emprunt de terres
- Migration saisonnière

12-Les pratiques culturales

507-Comment préparez-vous vos champs ?

Nettoyage Semis Labour

508-Quelles sont les différentes façons culturales?

Le sarclage Le battage Rotation La jachère L'association de culture Le semis en ligne

509-Pratiquez-vous des rites agraires ?.....

510-Votre agriculture est-elle associée à l'activité pastorale ?.....

511-Si oui comment ?

- Attelage
- Fumure animale
- Utilisation des résidus agricoles
- Autres (préciser)

13- Les techniques de production

512-Quels équipements agricoles utilisez-vous ?

- Outils traditionnels (préciser la nature et le nombre)
- Outils modernes
- Animaux de traits

513-Comment les avez-vous obtenus?

- Achat (préciser le matériel concerné)
- Crédit
- Fabrication
- Sélection dans le troupeau

514-Quels intrants agricoles utilisez-vous?

- Fumure animale
- Engrais chimiques
- Produits phytosanitaires

515- Comment les avez-vous obtenus ?

- Achat (préciser le matériel concerner)
- Crédit
- Fabrication

516- Qui sont vos partenaires en cas d'achat ou de crédit ?.....

II- LA PRODUCTION AGRICOLE

21-EVALUATION

517- Quelles sont vos différentes cultures ?

- Mil Sorgho Haricot Arachide
 Coton Autre

518- Que cultivez-vous dans vos bas-fonds ?

- Légumes Pastèques Rien

519- Faites-vous des excédents de productions ?.....

520- Si oui à quoi servent-ils ?.....

521- Connaissez-vous des déficits ?.....

522- Si oui comment les compensez-vous ?.....

523- Avez-vous un cheptel ?

Nature	Effectif
Boeufs	
Anes	
Moutons	
Chèvres	
Volailles	
Autres	

22-La dynamique de production

524-524-Comment évolue votre production agricole ?

Hausse Baisse

525-Pourquoi ?.....

526-Avant la GT faisiez-vous de l'élevage ?.....

527-Actuellement avez-vous encore la possibilité d'en faire ?.....

528-Si oui comment ?.....

529-Si non pourquoi ?.....

530-Que faites-vous pour avoir de l'argent ?.....

III- LES CONFLITS ET LEURS TRAITEMENTS

531-Avez-vous déjà eu un conflit ?.....

532-Si oui quelle en était la cause ?.....

533-Comment l'avez-vous résolu ?.....

534-Quand est-ce cela à eu lieu ?.....

IV- LES AGRICULTEURS ET LA GESTION DES TERROIRS

41- Perception et adhésion

535-Etes-vous d'accord pour la G.T ? Oui Non

536-Pourquoi ?.....

537-Quels bénéfice attendez-vous de cette G.T ?

- Sécurité foncière
- Protection et conservation des ressources
- Espoir de meilleurs rendements

538-Avez-vous des souhaits concernant la G.T ?.....

42- Implication des agriculteurs dans la G.T

539-Participez-vous aux différentes séances de :

sensibilisation ?

Encadrement ?

540-Combien de fois avez-vous participé à ces séances ?.....

541-Quelles sont les changements introduits par la G.T dans ce village ?...
.....

542-Comment les percevez-vous ?.....

543-Quels sont les problèmes généraux ?.....

FICHE N°6 : LES ELEVEURS

Nom : Prénom(s) : Village :

I- la production animale

601- Avez-vous un cheptel ?

Nature	Effectifs
Boeufs	
Anes	
Moutons	
Chèvres	
Volaille	
Autres	

602- Avez-vous d'autres activités ?.....

603- Constatez-vous une amélioration dans la production animale ?

Oui Non

604- Pourquoi ?.....

605- Comment évoluent vos revenus ?

Hausse Baisse

606- Pourquoi ?.....

607- Avez-vous des crédits ?.....

II- LES PRATIQUES PASTORALES.21- La gestion du cheptel

608- Depuis quand êtes-vous installés ici ?.....

609- Existe-t-il des pistes de bétail ?.....

610- Quelles sont les zones parcourues par votre troupeau ?.....

611- Comment se fait :

L'alimentation ?

L'abreuvement ?

Le parcage ?

612- Qui assure le gardiennage ? Enfants Adultes

613- Les pâturages et les points d'eau sont-ils suffisant ?

.....

614- Si non pourquoi ?.....

615- Quelles difficultés rencontrez-vous dans la pratique de votre élevage ?

- Manque d'eau
- Manque de pâturages
- Existence de maladies animales
- Absence de parc de vaccination

616- Comment résolvez-vous vos difficultés ?.....

617-Comment lutez-vous contre les maladies animales ?.....

618- Avez-vous un groupement d'éleveurs ?.....

619- Etes-vous bénéficiaires d'un encadrement ?.....

620- Etes-vous satisfaits de cet encadrement ? Oui Non

621- Pourquoi ?.....

622- Quels sont vos souhaits?.....

22- LES RAPPORTS AGRICULTURE-ELEVAGE

623- Cet élevage est-il associé à l'agriculture ?

624- Si oui comment ?.....

- Attelage
- Fumure organique
- Utilisation des résidus agricoles

625- Quels rapport avez-vous avec les agriculteurs ?

III- LES CONFLITS ET LEURS TRAITEMENTS

31- Causes et ampleur des conflits

626-Avez-vous des conflits avec les agriculteurs ?

Oui Non

627-Pourquoi ?.....

628-Comment se manifestent-ils ?

Joute verbale Echange de coups Autre

629-Quand ont-ils eu lieu ?.....

630-Où ont-ils lieu ?

- Au bord des cours d'eau
- Au bord des pistes de transhumance
- Autres lieu à(préciser)

32- LE MODE DE TRAITEMENT DES CONFLITS

631-Comment résolvez-vous ces conflits ?

- Amiable
- Jugement

632- A quelles structures avez-vous recours en cas de jugement ?.....

IV- LA PERCEPTION DES ELEVEURS A LA GT

41- Perception et adhésion

633- Etes-vous d'accord pour cette GT ? Oui Non

634- Pourquoi ?.....

635- Quels bénéfices attendez-vous de la GT ?.....

636- Avez-vous des souhaits concernant la GT ?.....

42- Participation des éleveurs à la G.T

637- Participez-vous aux séances de:

Sensibilisation ?

Encadrement ?

638- Les actions de la GT ne gênent-elles pas vos pratiques pastorales ?.....

B - ENTRETIENS**ENTRETIEN N°1 : LA CVGT**

- 101-Comment la CVGT a-t-elle été mise en place ?.....
- 102-Quelle en est la composition ?.....
- 103-Quel est le degré de ses pouvoirs ?
- Fort Faible
- 104-Quelle est sa légitimité ?.....
- 105- Votre commission est-elle crédible ? Oui Non
- 106-Pourquoi ?.....
- 107-Joue-t-elle un rôle important dans ce village ?.....
- 108-Si oui lequel ?.....
- 109-Comment ?.....
- 110-Si non pourquoi ?.....
- 111- Son fonctionnement engendre-t-il des contraintes ?.....
- 112- Si oui lesquelles ?
- 113-Quelle est la durée de son mandat ?.....
- 114-Quelles attributions de la CVGT ?
- 115-A quelles conditions peut-on en être membre ?.....
- 116-Les membres actuels représentent-ils toutes les catégories socio-professionnelles du village ?.....
- 117-Quels sont les droits de chaque membre ?.....
- 118-Quelles sont ses obligations ?.....

ENTRETIEN N°2 : LES GROUPEMENTS VILLAGEOIS (V2, SINIKIERE)

201-Avez-vous des groupements villageois ?

Type	Effectif	Adhérents	Activités	Création
GVM				
GVF				
GJA				

202-Existe-t-il es associations professionnelles en dehors du GV ?.....

203-Si oui lesquelles ?.....

204-Quel est leur objectif ?

Entraide Prestation de service

205-Etes-vous bénéficiaires d'un encadrement ?.....

206-Faites-vous des aménagements anti-érosifs dans vos champs ?

- Diguette en pierre
 Diguette en terre
 Diguette végétalisée
 Cordons pierreux
 Cordons enherbés
 Traitement des ravines

207-Comment les faites-vous ? Individuellement Collectivement

208-Quelle est la superficie aménagée ?.....

ENTRETIEN N°3 : LE PDI/Z

I-Causes et nature des conflits

301- Arrive-t-il des querelles dans ce village ?

Souvent Quelquefois Jamais

302- A quel niveau ?

Personnes Familles Autres

303- A quel sujet ? Utilisation des ressources

Religion

Dégâts de récoltes

Autres(préciser)

304- Quelles sont les causes de ces querelles ?.....

305-Quand ont-elles lieu ?.....

306- sous quelles formes se manifestent-elles ?

Joute verbale Echange de coups Autre

12- Le traitement des conflits

307-A-t-on recours à vous pour le traitement des conflits ?.....

308-Comment les traitez-vous ?.....

309- Les décisions sont-elles acceptées par les parties en conflit ?

Oui Non

II- L'APPLICATION DE LA DEMARCHE TERROIR

21- Sensibilisation,Encadrement Formation(S.E.F.)

310- En quoi consistent :

La sensibilisation ?

L'encadrement ?

La formation ?

311- Quel type de participation connaissent-ils ?

Bonne Moyenne Faible

312- Quel est l'effectif des participants ?.....

313- Comment se déroulent les séances de Sensibilisation, d'encadrement et de formation.....

314- Combien en tenez-vous par campagne ?.....

22- L'organisation de l'espace (Délimitation et Zonage)

315- En quoi consiste: la délimitation d'un terroir ?.....
le zonage de l'espace ?.....

316- Quel type de participation avez-vous lors de ces travaux ?

Bonne Moyenne Faible

317- Quel est l'effectif des participants ?

318- Comment procédez-vous ?.....

319- Quelles vocations comptez-vous attribuer aux différentes zones?

- Agricoles
- Pastorale
- Mise en défens
- Autre

23-L'aménagement de l'espace

320- Quels sont les différents types d'aménagements anti-érosifs existant à Kaïbo-Nord.....

321- Quelle est la superficie totale aménagée ?.....

322-A quelle date la vulgarisation de la lutte anti-érosive dans ce village?

24- La mise en place et l'animation de la CVGT

323- Comment la CVGT a-t-elle été mise en place ?.....

324- Depuis quand cela a eu lieu ?.....

325- Quelles difficultés avez-vous rencontrées lors de la mise en place de ce comité?.....

III-L'APPROPRIATION ET TRANSFERT DES ATTRIBUTIONS

326- Quelles étaient vos attributions avant la G.T. ?.....

327- En avez-vous cédées ?

328- Lesquelles ?

329- Pourquoi ?

- 330- Qui en sont les bénéficiaires ?
- 331- Quelles sont vos nouvelles responsabilités ?.....
- 332- Comment les assumez-vous ?
- 333- Etes-vous d'accord avec ces transferts ? Oui Non
- 334- Pourquoi ?
- 335- Arrivez-vous à assumer correctement la GT ?.....
- 336- Si oui comment ?
- 337- Si non pourquoi ?
- 338- Etes-vous satisfaits de cette gestion des terroirs ?
- Oui Non
- 339- Pourquoi ?
- 340- Quelles sont les contraintes rencontrées dans son application ?.....
- 341- Comment les surmontez-vous ?.....
- 342- Quel est l'impact des transferts d'attribution ?.....
- 343- Peut-on intégrer des aspects du système traditionnel à la nouvelle gestion des terroirs ?.....
- 344- Si oui lesquels ?.....
- 345- Si non pourquoi ?
- 346- En cas d'intégration comment faut-il procéder ?.....
- 347- Peut-on abandonner complètement l'ancien système d'exploitation ?
- 348- Si oui comment ?.....
- 349- Si non pourquoi ?
- 350- Avez-vous des souhaits concernant la GT ?.....
- 351- Quels sont les programmes de développement déjà réalisés dans ce village ?

ENTRETIEN N°4 : LA PREFECTURE

I-les conflits

- 401- Quels sont les différents conflits enregistrés dans votre département ?
.....
- 402- Combien en avez-vous déjà traités ?.....
- 403- Quelles en sont les principales causes ?.....
- 405- Etes-vous contacté pour le traitement de ces conflits ?.....
- 406- Si oui, que faites-vous une fois saisis du conflit ?.....
.....
- 407- Comment résolvez-vous ces conflits ?
- Amiable Jugement
- 408- En cas de jugement ,comment se déroulent les séances ?
.....
- 409- Quels critères justifient vos décisions ?
- Ampleur du dégât Partenaire en cause
- 410- Les décisions sont-elles acceptées par les deux parties ?.....
- 411- Pouvez-vous dissuader ces parties en conflits ?.....
.....

II- LES INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES DE KAIBO NORD

Type	Nature	Effectif	Création
Educatives	Ecoles CPAF CFJA		
Sanitaires	Dispensaire Maternité Pharmacie		
Hydrauliques	Barrage Forage		
Unités économiques	Moulin		

ENTRETIEN N°5 : LA GENDARMERIE

- 501- Etes-vous contactés lors des conflits ?.....
.....
- 502- Si oui, pour quel genre de conflit ?.....
.....
- 503- Combien de fois avez-vous été contactés?
- 504- Que faites-vous une fois saisis du conflit ?.....
.....
- 505- Quelles sont les principales causes de ces conflits ?.....
.....
.....

C - LE QUESTIONNAIRE COMPLEMENTAIRE**FICHE COMPLEMENTAIRE I :****a) AUX MIGRANTS AVV ET SPONTANES (V2, WATINOMA)**

Nom : Prénom: Village:

101- A votre arrivée, combien étiez-vous dans votre famille ?

Membres Effectifs
Adultes
Enfants

102- Actuellement combien êtes-vous ?

Membres Effectifs
Adultes
Enfants

b) AUX AGRICULTEURS (V2, WATINOMA)

103- Exploitez-vous des parcelles en plus de celles attribuées par L'AVV ?
.....

104- Si oui, nombre et superficie ?.....

105- Arrivez-vous à exploiter toutes les parcelles attribuées par l'AVV ?
.....

106- Avez-vous confié des animaux à Sondré Est ? (au V2).....

107- Quelles sont les espèces gardées ?

	nombre	durée du contrat
Boeufs	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Moutons	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Chères	<input type="text"/>	<input type="text"/>

108- Comment rémunérez-vous les Peulh qui gardent vos animaux ?

Paie ment en espèce par an	<input type="text"/>	Montant:
Paie ment en nature	<input type="text"/>	Valeur:

109- Possédez-vous les biens suivants ?

	Oui	Non	Nombre
Charrue	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Charrette	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Animaux de trait	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Mobylette	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Poste radio	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

110- Vous a-t-on déjà volé les biens suivants ?

Nombre

Charrue	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Charrette	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Animaux de trait	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Bétail	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Volaille	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

- 111- Quelle quantité de coton avez-vous produite l'an passé ?.....

- 112- Quelle somme vous a rapporté la vente du coton ?.....
- 113- Quelle quantité céréalière avez-vous récoltée l'an passé ?.....
- 114- Quelle somme la vente de céréales et d'animaux vous a-t-elle rapportée
 l'an passé ?.....
- 115- Etes-vous victimes de pestes aviaires ?.....
- 116- Si oui combien de volaille avez-vous perdu cette année ?.....

- 117 - Pourquoi n'avez-vous plus d'équipement agricole ?.....

FICHE COMPLEMENTAIRE II : AUX ELEVEURS DE TIGRE

Nom:

Prénom:

201- Avez-vous embauché des gens pour le gardiennage de votre troupeau ?.....

202- D'où viennent-ils ?.....

203- Comment les rémunérez-vous ?.....

204- Avez-vous déjà été victimes d'un vol d'animaux ?

Espèces volées Nombre

Boeufs Moutons Chères Volaille

205- Combien de fois avez-vous été volés ?.....

206- Etes-vous confrontés à des maladies animales ?.....

207- Si oui lesquelles ?.....

208- Combien de têtes de bétail ont-elles été décimées ?

209- Avez-vous reçu en gardiennage les animaux d'autres personnes ?.....

210- Si oui, de quel village ?.....

211- Quelles sont les espèces gardées ?

	nombre	durée du contrat
Boeufs	<input type="checkbox"/>	
Moutons	<input type="checkbox"/>	
Chères	<input type="checkbox"/>	

212- Quel type de rémunération percevez-vous ?

Paiement en espèce Montant:Paiement en nature Valeur:

213- Avez-vous des problèmes dans l'exécution de ce contrat ?

- Propriétaire pas satisfaisant
- Refus de paiement
- Perte ou vol de bétail
- Autre (préciser)

FICHE COMPLEMENTAIRE III: AUX HABITANTS DE SINIKIERE

Nom: Prénom:

301-Selon vous quelles sont les causes du conflit qui oppose Sinikiéré au V2?
.....

302- Pensez-vous que les habitants du V 2 en soient responsables ?.....
.....

303- Si oui, en quoi le sont-ils ?
.....

304-Etes-vous disposés à prêter des terres de cultures aux habitants du V2 ?
.....

305- Si oui sous quelles conditions ?.....
.....

306-Est-ce important pour Sinikiéré d'avoir la propriété du bas-fond du V2 ?
.....

307- Si oui, pourquoi ?
.....

308- Pensez-vous que les habitants du V 2 soit disposés à vous prêter des
terre de culture ?.....

309- Si oui, pourquoi faites-vous des disputes pour des terres ?.....
.....

310-Avez-vous souhaité une délimitation de votre terroir comme pour l'AVV ?
.....

311- Le souhaitez-vous maintenant ?.....
.....

312- Quels avantages y a-t-il à le faire ?.....
.....

313- Quels problèmes redoutez-vous ?.....
.....

314- Que diriez-vous d'une gestion concertée de la brousse entre Sinikiéré et
V2 ?

Organisation des activités

Aménagement commun des terres

315- Les activités du V2 vous ont-ils créé un dommage quelconque ?.....
.....

316- Pensez-vous à une possible réconciliation ?.....
.....

317- Si oui, comment ?.....
.....

318- Avez-vous confié des animaux aux Peulh d'à coté ?.....
.....

319- Quelles sont les espèces gardées ?

	nombre	durée du contrat
Boeufs	<input type="checkbox"/>	
Moutons	<input type="checkbox"/>	
Chèvres	<input type="checkbox"/>	

320- Comment les rémunérez-vous ces Peulh ?

Paiement en espèce	<input type="checkbox"/>	Montant:
Paiement en nature	<input type="checkbox"/>	Valeur:

**ENTRETIEN COMPLEMENTAIRE I : AVEC LES RESPONSABLES
COUTUMIERS DU V2**

- 101- A quand date la réalisation du premier puits dans le bas-fond ?.....
.....
- 102-A quand remonte les premiers défrichements de Sinikiéré dans le bas-fond?
.....
- 103- Quel était le statut des terres du bas-fond à cette époque ?.....
.....
- 104-Quelle a été la réaction du V 2 à l'égard de cette invasion autochtone ?
.....
- 105- De quel droit les habitants du V 2 se sont mis à exploiter des parcelles
dans le bas-fond ?.....
.....
- 106- De quel droit revendiquent-ils le lit du Wobogo ?.....
.....
- 107- Quelles sont les possibilités de règlement du conflit Sinikiéré - V2 ?
.....
.....

**ENTRETIEN COMPLEMENTAIRE II : AVEC LE RESPONSABLE
COUTUMIER DE WATINOMA**

- 201- Comment rémunérez-vous les quatre bergers qui gardent vos boeufs ?.....
.....
- 202- D'où viennent-ils ?.....
.....
- 203- Leurs prestations sont-elles satisfaisantes ?.....
.....
- 204- Font-ils de la transhumance ?.....
.....
- 205- Ont-ils leurs animaux dans le troupeau ?.....
.....
- 206- Quelles relations entretiennent-ils avec les éleveurs de Tigré et de
Sondré est ?.....
.....
- 207- Combien de personnes de Watinoma ont-ils confiés leurs bétail à ces
bergers ?.....
.....

**ENTRETIEN COMPLEMENTAIRE III : AVEC LES RESPONSABLES
COUTUMIERS DE SINIKIERE**

- 301- Pourquoi les habitants de Sinikiéré ont-ils défriché dans le bas-fond ?
.....
- 302- Sinikiéré avait-il le droit de défricher dans le bas-fond du Wobogo ?
.....
- 303- Comment les bissa ont-ils entrepris de le défricher ?.....
- 304- Qui a autorisé l'occupation du bas-fond du V2 par les Bissa ?.....
- 305- Pourquoi ?.....
- 306- Quelles en étaient alors les conditions ?.....

ENTRETIEN COMPLEMENTAIRE IV :

AVEC L'ENCADREUR DU V2 ET LE DIRECTEUR DU CFJA DE SINIKIERE

- 401- Quelles sont les organisations paysannes de Kaibo Nord ?.....
.....
- 402- Comment fonctionnent-elles ?.....
.....
- 403- Les paysans ont-ils accès à l'équipement agricole ?.....
- 404- Pourquoi les 5 % des exploitants AVV n'ont plus d'équipement
agricole?.....